

Etude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, y compris la violence sexuelle et les comportements préjudiciables ou à risque



www.coe.int/children

Construire une Europe
pour et avec les enfants



**ETUDE DE FAISABILITÉ SUR
L'ÉDUCATION COMPLÈTE
À LA SEXUALITÉ ADAPTÉE
À L'ÂGE AFIN DE RENFORCER
LES RÉPONSES POUR ENTRE
AUTRES PRÉVENIR ET COMBATTRE
LA VIOLENCE À L'ÉGARD
DES ENFANTS, Y COMPRIS
LA VIOLENCE SEXUELLE
ET LES COMPORTEMENTS
PRÉJUDICIAIBLES OU À RISQUE**

Préparé par
Meghan Campbell, Aoife Daly
and Catherine O'Sullivan

Edition anglaise :

Feasibility study on age-appropriate comprehensive sexuality education to strengthen responses for – inter alia – preventing and combating violence, including risky or harmful sexual behaviour by children

Les opinions exprimées dans cette étude sont de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la politique officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte. Le texte source doit toujours être cité comme suit : « © Conseil de l'Europe, année de publication ». Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie du document doit être adressée à la Direction de la Communication, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex ou publishing@coe.int).

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Direction générale de la Démocratie et de la Dignité Humaine, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, E-mail : children@coe.int

Conception de la couverture et mise en page :
Service de la production des documents
et des publications (DPDP), Conseil de l'Europe

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une relecture typographique et grammaticale de l'Unité éditoriale de la DPDP.

Photo de couverture : ©Shutterstock

© Conseil de l'Europe, février 2025
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	4
RÉSUMÉ	5
A. Définition de l'éducation complète à la sexualité	5
B. Les fondements des droits humains pour une éducation complète à la sexualité	5
C. Leçons tirées de la relation entre l'éducation complète à la sexualité et la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle	6
D. Leçons tirées de la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité en Europe et dans le monde	6
E. Conclusions et recommandations	6
PARTIE 1. INTRODUCTION	7
PARTIE 2. LES FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS¹²	9
A. Un engagement en matière de droits humains pour une éducation complète à la sexualité	10
B. Orientations sur les meilleures pratiques émanant des organismes internationaux et régionaux de défense des droits humains	16
C. Points forts d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains	18
PARTIE 3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA RECHERCHE SUR LA RELATION ENTRE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ ET LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE SEXUELLE	21
A. Les enfants victimes et/ou acteurs d'actes de violence fondée sur le genre et violence sexuelle	21
B. L'éducation complète à la sexualité comme moyen de protection et de prévention	27
PARTIE 4. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ	41
A. Une large acceptation, une offre limitée	41
B. Droit et politique	42
C. Contenu du programme d'études	43
D. Pays n'appartenant pas au Conseil de l'Europe	47
E. Facteurs supplémentaires à prendre en compte dans l'offre d'une éducation complète à la sexualité dans les contextes éducatifs formels, informels et non formels	47
PARTIE 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	56

Liste des acronymes

CDPH	Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CESCR	Comité des droits économiques, sociaux et culturels
CIDE	Convention Internationale des droits de l'enfant
CMW	Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme ou Convention (nom complet : Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales)
Convention de Lanzarote	Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels
Convention d'Istanbul	Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
Cour	Cour européenne des droits de l'homme
GREVIO	Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
IPPF	Fédération internationale pour le planning familial
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ITIE	Institut des technologies de l'information dans l'éducation
LGBTI	Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Intersexes
MGF	Mutilations génitales féminines
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SIECUS	Conseil d'information et d'éducation sexuelle des États-Unis
SOGIESC	Orientation Sexuelle, Identités et Expressions de Genre, et Caractéristiques Sexuelles
TDV	Violence dans les relations entre adolescents (en anglais : Teen Dating Violence)
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Résumé

Cette étude adopte une approche fondée sur les droits de l'enfant pour aborder le problème de la violence, y compris la violence fondée sur le genre et sexuelle, à l'égard des enfants et entre eux. Elle s'appuie sur la Convention Européenne des droits de l'Homme (CEDH), la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (la Cour), les travaux du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) et du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) pour montrer comment l'éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge constitue un outil puissant pour prévenir et mettre fin à la violence à l'égard et entre les enfants, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle.

A. DÉFINITION DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

La définition de l'éducation complète à la sexualité fait l'objet d'un consensus de plus en plus large. Il est essentiel que l'éducation complète à la sexualité vise à inculquer plus que de simples connaissances sur la biologie de la reproduction. Elle examine également les aspects sociaux, culturels, psychologiques et émotionnels de la sexualité et des relations, et cherche à donner aux enfants des outils pour réfléchir de manière critique et s'engager dans le monde. L'éducation complète à la sexualité doit être adaptée à l'âge, aux capacités et aux phases de développement de l'enfant, et doit être dispensée à tous les niveaux de l'enseignement¹.

B. LES FONDEMENTS DES DROITS HUMAINS POUR UNE ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

La mise en œuvre d'une éducation complète à la sexualité répond à un ensemble de droits humains de l'enfant. La compréhension du lien étroit entre les droits humains de l'enfant et l'éducation complète à la sexualité ouvre un nouveau langage et un nouveau cadre dans lequel l'enfant, en tant que détenteur de droits, peut revendiquer une obligation positive envers l'État de lui fournir une éducation complète à la sexualité. Bien que la CEDH ne fasse pas explicitement référence à l'éducation complète à la sexualité, le texte contient un engagement implicite en faveur de ce type d'éducation, en particulier en ce qui concerne l'article 8 (droit à la vie privée) en lien avec l'article 14 (droit à la non-discrimination) et l'article 2 du protocole n° 1 (droit à l'éducation). Cet engagement intrinsèque est repris dans d'autres instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains, car l'éducation complète à la sexualité est une mesure positive pour respecter, protéger et réaliser les droits à la vie, à la santé, à la sécurité de la personne, à l'éducation et à l'égalité. Les normes relatives aux droits humains peuvent modeler positivement la conception, la dispense, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité de l'éducation complète à la sexualité².

1. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et BZgA, "Standards for Sexuality Education in Europe: A Framework for Policy Makers, Educational and Health Authorities and Specialists" (BZgA 2010) ; Conseil de la sexualité, de l'information et de l'éducation des États-Unis (Sexuality and Information and Education Council of the United States), "Guidelines for Comprehensive Sexuality Education" (2004) <https://healtheducationresources.unesco.org/sites/default/files/resources/bie_guidelines_siecus.pdf> consulté le 26 janvier 2024.
2. GREVIO, « Prévenir la violence à l'égard des femmes par l'éducation formelle et informelle : Article 14 de la Convention d'Istanbul (2022) 15 » <<https://rm.coe.int/le-role-de-l-education-formelle-et-informelle-dans-la-prevention-de-la/1680a5c70c>> consulté le 26 janvier 2024.

C. LEÇONS TIRÉES DE LA RELATION ENTRE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ ET LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET LA VIOLENCE SEXUELLE

L'éducation complète à la sexualité peut protéger les enfants à contre de et prévenir la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle ainsi que d'autres comportements préjudiciables. La protection offerte par l'éducation complète à la sexualité par le biais d'interventions préventives est à la fois *primaire* – prévenir la violence avant qu'elle ne se produise en identifiant les facteurs de risque et en les traitant par l'éducation – et *secondaire* – fournir aux enfants les compétences nécessaires pour reconnaître différentes formes de violence lorsqu'elle se produit et leur donner les moyens de la dénoncer, évitant ainsi de nouvelles victimisations.

La recherche nous apprend que l'éducation complète à la sexualité est plus efficace pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre et sexuelle lorsqu'elle est adaptée à l'âge, dispensée dès le plus jeune âge et encadrée au fur et à mesure que l'enfant progresse dans le système éducatif afin de tenir compte des effets de rebond en matière sur les attitudes et acquis de connaissances de l'enfant. Pour mettre fin à toutes les formes de violence, il est utile que l'enseignement soit dispensé à l'aide de méthodes interactives et participatives par des personnes possédant les compétences requises. Le programme doit avoir une portée large et inclure des informations sur les compétences interpersonnelles, les techniques de communication non violente, le bien-être émotionnel et les relations saines. Il doit également répondre aux besoins des enfants et s'inscrire dans le cadre des droits humains. Les opinions des enfants sur la manière dont le contenu et l'enseignement de l'éducation complète à la sexualité pourraient être améliorés et devraient être incluses et prises en compte dans la conception, la dispense, le suivi de et la responsabilité à l'égard de l'éducation complète à la sexualité. En plus de contribuer à la prévention et à la lutte contre la violence fondée sur le genre et sexuelle, des programmes bien conçus favorisent des relations positives et prosociales entre les enfants et leurs pairs, leurs parents et d'autres personnes.

D. LEÇONS TIRÉES DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Des exemples de pratiques de mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité en Europe et dans le monde sont examinés. Ces exemples, ainsi que d'autres, sont analysés afin d'examiner comment les pratiques dans les différents pays respectent ou ne respectent pas les différentes normes en matière de droits humains des enfants. Il est fait référence à des études menées auprès d'enfants et à leur expérience de l'éducation à la sexualité, en notant que même dans les pays réputés pour leurs bonnes pratiques, il existe des lacunes dans la mise en œuvre.

E. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude de faisabilité se termine par une série de recommandations qui pourraient guider l'élaboration d'un instrument potentiel, en soulignant son ancrage dans la législation relative aux droits humains et en examinant la conception, la dispense, la mise en œuvre et le suivi de programmes et de stratégies de responsabilisation, ainsi que des campagnes de sensibilisation à l'information. Il est également recommandé que l'éducation complète à la sexualité soit obligatoire, significative, accessible et dotée de ressources suffisantes.

Partie I.

Introduction

1. L'éducation complète à la sexualité vise à garantir que les enfants apprennent non seulement l'élément biologique de la reproduction, mais aussi les aspects sociaux, culturels, psychologiques et émotionnels du sexe, de la sexualité et des relations. Ce type d'éducation doit être adapté à l'âge, aux capacités et aux phases de développement de l'enfant, et être dispensé à tous les niveaux de l'enseignement³. Cette étude de faisabilité explore la manière dont la conceptualisation de l'éducation complète à la sexualité comme une question de droits humains peut libérer son potentiel pour prévenir, combattre et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des enfants dans toute leur diversité, en particulier la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle⁴ à l'égard des filles, des enfants ayant diverses orientations sexuelles, identités et expressions de genre, avec des variations de caractéristiques sexuelles (SOGIESC), et des enfants dans d'autres situations de vulnérabilité, tels que les enfants en situation de handicap, les enfants nécessitant une prise en charge alternative, les enfants vivant dans la rue, les enfants vivant dans des communautés rurales, les enfants appartenant à des minorités nationales ou ethniques et les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile⁵.

2. En Europe, la définition de l'éducation complète à la sexualité a été influencée par des normes régionales et internationales, notamment celles de l'UNFPA, de l'UNESCO et de l'OMS⁶. L'étude adopte la définition de 2018 de l'éducation complète à la sexualité figurant dans les « *Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité* » de l'UNESCO :

L'éducation complète à la sexualité est un processus d'enseignement et d'apprentissage fondé sur un programme portant sur les aspects cognitifs, affectifs, physiques et sociaux de la sexualité. Elle vise à doter les enfants et les jeunes de connaissances, d'aptitudes, d'attitudes et de valeurs qui leur donneront les moyens de s'épanouir dans le respect de leur santé, de leur bien-être et de leur dignité, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, de réfléchir à l'incidence de leurs choix sur leur bien-être personnel et sur celui des autres et, enfin, de comprendre leurs droits et de les défendre tout au long de leur vie⁷.

3. Dans le cadre de l'étude de faisabilité, les enfants sont définis comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Toutes les références à l'éducation complète à la sexualité incluent « l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge », c'est-à-dire l'éducation adaptée aux capacités de développement de l'enfant, cependant, pour des raisons de lisibilité, il n'est fait référence qu'à l'éducation complète à la sexualité.

3. Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le BZgA (n 1) "Sexuality and Information and Education Council of the United States (n 1)" (en anglais seulement).

4. Pour une définition de la violence à l'égard des femmes et de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, voir l'article 3 de la Convention d'Istanbul ; Commission européenne, « Qu'est-ce que la violence basée sur le genre » ? <https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/gender-equality/gender-based-violence_fr> (en anglais uniquement) consulté le 21 juillet 2023.

5. Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des personnes handicapées, « Droits à la santé sexuelle et reproductive des filles et des jeunes femmes handicapées » (2017) A/72/133 ; Saskia Euser et autres, "The Prevalence of Child Sexual Abuse in Out-of-Home Care" (2013) 18(4) Child Maltreatment 221 (en anglais seulement) ; Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 21 : sur les enfants des rues » (2017) CRC/C/GC/21 ; Comité des droits de l'enfant et Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (CMW), « Observation générale conjointe sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour » (2017) CMW/C/GC/4-CRC/C/GC/23.

6. UNFPA, « Orientations opérationnelles de l'UNFPA pour l'éducation complète à la sexualité : Une approche axée sur les droits de l'homme et l'égalité des genres » (UNFPA 2014) ; UNESCO, « Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé » (UNESCO 2009) ; UNESCO, L'éducation sexuelle complète : Une étude mondiale, 2015 (UNESCO 2015) ; Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et BZgA (en anglais seulement) (n 1).

7. UNESCO, « Principes directeurs internationaux sur l'éducation à la sexualité, une approche factuelle » ibid. (n 6).

4. L'étude s'appuie sur les travaux du Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote), du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et d'autres organismes internationaux de défense des droits humains pour montrer comment l'éducation complète à la sexualité constitue un outil puissant pour prévenir et mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants⁸.

5. L'étude accorde une attention particulière à la violence fondée sur le genre et à la violence sexuelle. Les violences sexuelles et les violences fondées sur le genre ont un impact disproportionné sur les filles. Pour mettre fin aux cycles de violence à l'égard des filles, il faut donc adopter des stratégies visant à corriger les normes, la culture, les attitudes et les structures patriarcales. L'éducation complète à la sexualité peut être mise à profit pour atteindre cet objectif. Elle peut sensibiliser à la violence fondée sur le genre et à la violence sexuelle à l'égard des filles et donner aux filles les moyens d'identifier la violence et de revendiquer leurs droits à vivre sans violence. On constate également une prise de conscience croissante du fait que d'autres groupes d'enfants, tels que les garçons ou les enfants présentant une diversité de SOGIESC, peuvent également être victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre⁹.

6. Cette étude reconnaît également que les enfants possèdent un éventail de caractéristiques identitaires. En tenant compte de la manière dont ces caractéristiques interagissent pour créer des réseaux d'inégalité, on peut s'assurer que la conception, la dispense, la mise en œuvre, le contrôle et la responsabilité à l'égard de l'éducation complète à la sexualité tiennent compte de l'expérience vécue¹⁰. En conséquence, cette étude préconise une approche intersectionnelle de l'éducation sexuelle fondée sur les droits humains. Comme l'a fait remarquer le Comité des Ministres, « [u]ne approche intersectionnelle peut permettre de comprendre les formes plus complexes de discrimination, d'exclusion et de violence auxquelles les individus peuvent être exposés »¹¹.

7. La deuxième partie de l'étude décrit la relation entre les droits humains et l'éducation complète à la sexualité, en fondant cette éducation sur le droit d'être à l'abri de la violence. La troisième partie de l'étude présente les recherches disponibles sur la manière dont l'éducation complète à la sexualité peut protéger les enfants de la violence et la prévenir. La quatrième partie décrit les pratiques et les expériences de nombreux pays, en Europe et dans le monde, relatives aux fondements juridiques, politiques et de mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité. La cinquième partie relie ces différents éléments et présente une série de recommandations visant à orienter le contenu d'un éventuel instrument sur l'éducation complète à la sexualité.

8. Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/full-realisation-of-women-s-and-girls-sexual-and-reproductive-health-and-rights-an-imperative-for-empowerment-and-gender-equality>, consulté le 13 juin 2024.

9. Voir par exemple Pepa Goicoechea et Fernandez Cortes, *Crecer desde la conexión interna* (Sentir 2024) (en espagnol seulement).

10. Comité des Ministres, « Commission pour l'égalité de genre : Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2024-2029) » <https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680ae569c#_Toc131665681> consulté le 22 mars 2024.

11. Ibid.

Partie 2.

Les fondements de l'éducation complète à la sexualité en matière de droits humains¹²

8. Les enfants ont droit à une éducation complète à la sexualité à tous les niveaux de l'enseignement, dans les établissements publics, privés, confessionnels, formels, informels et non formels. Bien que seule une petite poignée d'instruments relatifs aux droits humains fasse référence à l'éducation complète à la sexualité, un ensemble de droits humains fondamentaux sont respectés par la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité. La Convention européenne des droits de l'homme, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) et l'ensemble des traités des Nations unies relatifs aux droits humains, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE), témoignent d'un engagement fort en faveur de la mise en œuvre d'une éducation complète à la sexualité. Les organes de responsabilité associés à ces instruments ont élaboré des normes et des conseils de bonne pratique sur la manière de mettre en œuvre le droit des enfants à une éducation complète à la sexualité¹³.

9. L'adoption d'une approche fondée sur les droits pour dispenser une éducation complète à la sexualité peut renforcer l'autonomie des enfants et les protéger contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et violence sexuelle à l'égard des filles. Il remplit également une fonction de prévention et de protection pour d'autres groupes identitaires vulnérables ou exposés à un risque accru de violence. Elle permet aux enfants et aux autres parties prenantes de plaider pour que l'État prenne des mesures positives afin de garantir l'accès à une éducation complète à la sexualité de la plus haute qualité. Une approche fondée sur les droits humains exige que l'État assure le suivi de la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité pour s'assurer qu'elle est dispensée, qu'elle est fondée sur des données probantes et qu'elle tient compte des obstacles à la santé sexuelle et reproductive et aux droits de l'enfant, en accordant une attention particulière aux obstacles intersectoriels. Elle exige également que les enfants participent à la conception, à la prestation, à la mise en œuvre, au suivi et à la responsabilisation de l'éducation complète à la sexualité. Centrer les droits humains dans les débats de plus en plus polarisés sur l'éducation complète à la sexualité fournit des outils analytiques pour contester toute loi ou politique qui limite, exempte ou restreint l'accès des enfants à l'éducation complète à la sexualité.

12. De nombreux arguments de cette section sont tirés de Meghan Campbell, "The Challenges of Girls' Right to Education: Let's Talk About Human Rights-Based Sex Education" (2016) 20(8) The International Journal of Human Rights 1219. (en anglais seulement)

13. Comité d'experts sur la prévention de la violence, « Ressources et compilation d'extraits sur l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge » (2023) ENF-VAE(2023)02 <https://rm.coe.int/enf-vae-2023-02-f-document-de-reference-et-compilation-dextraits-sur-l/1680ab30c1> consulté le 18 janvier 2024 ; Commissaire aux droits de l'homme, « L'éducation complète à la sexualité protège les enfants et contribue à rendre la société plus sûre et inclusive » (2020) <<https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/une-%C3%A9ducation-sexuelle-compl%C3%A8te-prot%C3%A8ge-les-enfants-et-contribue-%C3%A0-rendre-la-soci%C3%A9t%C3%A9-plus-s%C3%BBre-et-inclusive>> consulté le 18 janvier 2024 ; Aoife Daly et Catherine O'Sullivan, "Sexuality Education and International Standards : Insisting Upon Children's Rights" (2020) 42(4) Human Rights Quarterly 1. (en anglais seulement)

A. UN ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS POUR UNE ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ

(i) Information sur le planning familial et l'éducation

10. Il est utile de commencer par les deux traités des Nations unies relatifs aux droits humains qui font explicitement référence à l'information sur la planification familiale (le langage indirect utilisé pour l'éducation complète à la sexualité). La CIDE considère que la planification familiale est nécessaire à la réalisation du droit de l'enfant à la santé¹⁴. L'article 24(2)(f) exige des États qu'ils :

Développent les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.

11. L'objectif de cette disposition est de protéger la santé des enfants en les informant sur la planification familiale. Le Comité des droits de l'enfant considère qu'une éducation complète à la sexualité est nécessaire pour garantir la santé des adolescents. Il note que « les adolescentes doivent avoir accès à des informations sur les dommages que peuvent causer les grossesses précoces »¹⁵.

12. La Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adopte une approche légèrement différente¹⁶. Elle cherche à exploiter le pouvoir de l'éducation complète à la sexualité pour transformer les normes de genre. L'article 5(b) explique que :

L'éducation familiale contribue à faire bien comprendre que la maternité est une fonction sociale et à faire reconnaître la responsabilité commune de l'homme et de la femme dans le soin d'élever leurs enfants et d'assurer leur développement

13. Cela montre la nécessité d'utiliser l'éducation complète à la sexualité pour démanteler les normes patriarcales en matière de reproduction et de soins. La CEDAW ancre également l'obligation de l'État dans le droit des filles à l'éducation. L'article 10(h) exige des États qu'ils garantissent, sur une base d'égalité, l'accès des filles à l'éducation :

L'accès à des renseignements spécifiques d'ordre éducatif tendant à assurer la santé et le bien-être des familles, y compris l'information et des conseils relatifs à la planification de la famille.

14. L'éducation complète à la sexualité est définie dans cette obligation comme nécessaire à la fois à l'éducation et au bien-être des filles. Enfin, l'article 16, paragraphe 1, point e), de la CEDAW garantit aux filles et aux femmes¹⁷ l'autonomie dans leurs choix en matière de procréation :

Les mêmes droits de décider librement et en toute connaissance de cause du nombre et de l'espacement des naissances et d'avoir accès aux informations, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour leur permettre d'exercer ces droits.

Cette disposition garantit l'autonomie corporelle des filles¹⁸. Cela signifie que les filles ne peuvent pas être forcées à être ou à rester enceintes, ni à prendre des contraceptifs, et cette disposition fonde l'interdiction des mariages et des grossesses précoces forcés¹⁹. Aux fins de la présente étude, l'article 16 souligne que les filles doivent bénéficier d'une éducation sur les questions biologiques, la sexualité et les relations afin de pouvoir exercer leur autonomie corporelle sur leurs choix en matière de procréation, aujourd'hui et à l'avenir.

14. Adoptée le 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990. 1577 UNTS 3.

15. Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 4 : Santé et développement de l'adolescent » (2003) CRC/GC/2003/4 [31].

16. Adoptée le 18 décembre 1979, entrée en vigueur le 3 septembre 1981. 1249 UNTS 13.

17. Bien que le texte de la CEDAW ne mentionne pas les filles, le Comité de la CEDAW a plaidé pour une compréhension intersectionnelle des femmes qui inclurait les filles, voir Comité de la CEDAW, « Recommandation générale n° 28 sur les obligations fondamentales » (2010) CEDAW/C/GC/28. Et dans son travail de suivi, le Comité CEDAW s'est concentré à plusieurs reprises sur les filles, voir Comité CEDAW, « Recommandation générale n° 24 sur les femmes et la santé » (1999) CEDAW/C/GC/24, [8] ; Comité CEDAW, « Recommandation générale n° 36 sur les droits des filles à l'éducation » (2017) CEDAW/C/GC/36.

18. Voir également *Independent Thought v Union of India* (2017) AIR (All India Reporter) Supreme Court 4904" où la Cour a estimé au paragraphe 64 que « la discussion sur l'intégrité corporelle d'une petite fille et les choix reproductifs qui s'offrent à elle n'est importante que pour souligner qu'elle ne peut pas être traitée comme une marchandise n'ayant aucun droit de regard sur son corps » ; *ibid.* [64].

19. « Article 16 », Patricia Schulz, Ruth Halperin-Kaddari, Beate Rudolf et Marsha Freeman (eds) CEDAW : Commentaire (OUP 2022) ; Comité CRC, « Observation générale n° 4 sur la santé et le développement des adolescents dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant » (2003) CRC/GC/C/2003, [22], [24], [27].

15. L'article 6 de la Convention de Lanzarote stipule que :

Chaque Partie prend les mesures législatives ou autres nécessaires pour que les enfants reçoivent, au cours de la scolarité primaire et secondaire, des informations sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que sur les moyens de se protéger, adaptées à leur stade de développement. Cette information, dispensée, le cas échéant, en association avec les parents, s'inscrit dans une information plus générale sur la sexualité et porte une attention particulière aux situations à risque, notamment celles résultant de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il établit un lien spécifique entre l'éducation complète à la sexualité et la lutte contre la violence à l'égard des enfants.

16. L'article 14 de la Convention d'Istanbul stipule que :

Les Parties entreprennent, le cas échéant, les actions nécessaires pour inclure dans les programmes d'étude officiels et à tous les niveaux d'enseignement du matériel d'enseignement sur des sujets tels que l'égalité entre les femmes et les hommes, les rôles non stéréotypés des genres, le respect mutuel, la résolution non violente des conflits dans les relations interpersonnelles, la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, et le droit à l'intégrité personnelle, adapté au stade de développement des apprenants.

Les Parties entreprennent les actions nécessaires pour promouvoir les principes mentionnés au paragraphe 1 dans les structures éducatives informelles ainsi que dans les structures sportives, culturelles et de loisirs, et les médias.

À l'instar de la Convention de Lanzarote, l'article 14 établit un lien entre l'éducation complète à la sexualité et l'élimination de la violence.

17. Prises ensemble, ces dispositions révèlent qu'une éducation complète à la sexualité est nécessaire pour la santé, l'éducation et la prise de décision autonome des enfants, pour mettre fin à la violence et aux abus, pour promouvoir l'égalité et pour transformer les normes et les paradigmes traditionnels en matière de genre.

(ii) Droits à la vie et à la santé

18. Si la CIDE, la CEDAW, les Conventions de Lanzarote et d'Istanbul font explicitement référence à l'éducation complète à la sexualité, il existe également une obligation implicite pour les États de fournir cette éducation afin de respecter un ensemble d'autres droits. L'éducation complète à la sexualité peut être une question de vie ou de mort²⁰. La CEDH²¹, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)²² et la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)²³ protègent tous le droit à la vie²⁴. Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)²⁵, la CDPH et la CEDAW protègent tous le droit à la santé²⁶. Le droit à la vie et le droit à la santé sont renforcés par une éducation complète à la sexualité.

19. Une éducation complète à la sexualité peut garantir que les enfants disposent d'informations et d'une compréhension critique des infections sexuellement transmissibles (IST) et qu'ils savent comment se livrer à une activité sexuelle sans risquer leur vie ou leur santé. Les femmes et les jeunes filles souffrent de blessures graves, d'infections et de handicaps liés à la grossesse et à l'accouchement²⁷. L'OMS note que « presque tous les avortements, décès et handicaps pourraient être évités grâce [notamment] à l'éducation sexuelle »²⁸. L'éducation complète à la sexualité est une mesure préventive contre les IST, la mortalité et la morbidité maternelles, les grossesses d'adolescentes, les mutilations génitales féminines (MGF) et l'avortement²⁹. Elle fournit les informations nécessaires et une compréhension critique de la contraception et de la manière d'éviter les grossesses non désirées qui peuvent gravement mettre en danger la santé et la vie des filles et des femmes.

20. Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation, « L'éducation sexuelle » (2010) A/65/162 [15].

21. (adoptée le 4 novembre 1950, entrée en vigueur le 3 septembre 1953) STE 5.

22. (adoptée le 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976) 999 UNTS 171.

23. (2007) A/RES/61/106.

24. Article 1 de la CEDH, article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 10 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

25. (adoptée le 16 décembre 1966, entrée en vigueur le 23 mars 1976) 993 UNTS 3.

26. Article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, article 25 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et article 12 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

27. OMS, « Avortement » <<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/abortion>> consulté le 21 juin 2021.

28. OMS, « Document d'information n° 388 : Prévenir les avortements dangereux » <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs388/en/> (en anglais seulement) consulté le 21 juin 2021.

29. En Europe, les femmes et les filles subissent des mutilations génitales féminines et sont exposées au risque de subir des mutilations génitales féminines, voir « Les mutilations génitales féminines en Europe » <https://www.endfgm.eu/female-genital-mutilation/fgm-in-europe/> (en anglais seulement), consulté le 18 janvier 2024.

(iii) Mettre fin à la violence contre les enfants

20. Si tous les traités cherchent implicitement à mettre fin à la violence, c'est l'article 19 de la CIDE qui énonce le plus clairement cette obligation. Il exige que les États :

Prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

21. L'article 4 de la Convention de Lanzarote stipule que :

Chaque partie prend les mesures législatives ou autres nécessaires pour prévenir toute forme d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants et pour protéger ces derniers.

L'exploitation et les abus sexuels sont définis dans la Convention de Lanzarote aux articles 18 et 23.

22. L'article 12 de la Convention d'Istanbul stipule que :

Les Parties prennent les mesures législatives et autres nécessaires afin de prévenir toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention par toute personne physique ou morale.

23. L'éducation complète à la sexualité est une « mesure éducative appropriée » ou une « autre mesure » visant à protéger les enfants. Elle devrait faire partie d'une stratégie holistique et transformatrice visant à garantir le droit des enfants à vivre sans aucune forme de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle³⁰. La violence porte atteinte aux droits des enfants à l'égalité, à la santé physique et mentale, à la sécurité et à l'autonomie des personnes et au niveau de vie, droits qui sont reconnus par les régimes régionaux et internationaux de protection des droits humains. Une éducation complète à la sexualité peut fournir des informations et renforcer les capacités de raisonnement critique sur le concept de consentement ainsi que sur les lois relatives à l'âge du consentement et aux interdictions de la violence sexuelle. Elle peut être utilisée pour encourager les enfants à réfléchir au rôle du genre dans la perpétuation de la violence ; pour demander aux enfants d'aborder d'un point de vue critique les traits distinctifs des relations sûres, saines et respectueuses et de donner aux enfants les moyens de revendiquer leurs droits à vivre sans crainte, sans risque et sans expérience de la violence. Ce point est approfondi dans la partie 4.

24. Une éducation complète à la sexualité peut également contribuer à protéger les enfants des nouvelles formes de violence, telles que la violence numérique. La violence numérique peut prendre de nombreuses formes, par exemple, avec l'avènement de la technologie, les adolescents sont de plus en plus nombreux à partager des images et des vidéos sexuellement explicites d'eux-mêmes, ce qui peut donner lieu à des abus sexuels basés sur l'image, comme la diffusion non consensuelle de ces images³¹. Il est prouvé que les personnes qui produisent des images, lorsqu'elles sont diffusées de manière non consensuelle, peuvent être humiliées, brimées, harcelées et menacées sur le plan social³². Il est important de reconnaître la forte dimension de genre, qui expose les filles à un risque accru³³. Le GREVIO a observé que les agresseurs peuvent utiliser du matériel ou des logiciels (tels que des smartphones, des caméras, des équipements d'enregistrement, des systèmes de positionnement global, des montres intelligentes, des trackers de fitness) pour traquer, harceler, surveiller et contrôler les filles³⁴. En réponse à l'augmentation de la violence numérique à l'égard des enfants, en particulier les abus sexuels basés sur l'image, le Comité de Lanzarote a identifié l'éducation complète à la sexualité, qui aborde explicitement les risques d'exploitation et d'abus numériques, comme un outil clé pour prévenir ce type de violence. Dans le même ordre d'idée, le Conseil de l'Europe a été le pionnier de l'éducation à la citoyenneté numérique, qui fournit un modèle pour autonomiser les enfants dans les espaces numériques³⁵. Une éducation complète à la sexualité peut fournir aux enfants des connaissances et des outils sur la manière d'être en sécurité

30. Rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes, « Vingt ans » (2014) A/HRC/26/38.

31. Clare McGlynn et Erika Rackley, "Image-Based Sexual Abuse" (2017) 37(3) Oxford Journal of Legal Studies 534 ; Victoria Law Reform, "Inquiry into Sexting" Parliamentary Paper No 230, 2013) ; DK Katzman, "Sexting: Keeping Teens Safe and Responsible in a Technically Savvy World" (2010) 15(1) Paediatrics and Child Health 41. (en anglais seulement)

32. Katzman, *ibid.*, 41.

33. GREVIO, « Recommandation générale n° 1 sur la dimension numérique de la violence à l'égard des femmes » (2021) GREVIO (2021).

34. *ibid.* 20.

35. Comité de Lanzarote, « Rapport de mise en œuvre : La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants » (2022) T-ES(2022)02 163 <<https://rm.coe.int/rapport-de-mise-en-uvre-la-protection-des-enfants-contre-l-exploitation/1680a619c5>> consulté le 6 février 2024 ; Conseil de l'Europe, « Le concept ECNDCE » <<https://www.coe.int/fr/web/education/dce-concept>> consulté le 22 mars 2024.

dans les espaces en ligne et hors ligne et peut inciter les enfants à réfléchir à leur autonomie dans les relations et à des modes d'expression sains. Plus important encore, elle peut fournir des informations sur les méfaits de la violence numérique et des outils pour naviguer en toute sécurité dans le monde numérique. L'éducation au sexe, à la sexualité, aux relations et à la sécurité numérique devrait être une composante essentielle de la protection des droits des enfants à vivre à l'abri de la violence³⁶.

(iv) Le droit à l'éducation

25. La CEDH, la CIDE, la CEDAW, le PIDESC, la Convention de Lanzarote et la Charte sociale européenne protègent toutes le droit des enfants à l'éducation. L'éducation est un droit qui renforce et multiplie les capacités³⁷. Tout d'abord, l'éducation est considérée comme le meilleur moyen de briser les cycles de désavantage, d'autonomiser les enfants et de les protéger de l'exploitation³⁸. Deuxièmement, comme le souligne le Comité des droits de l'enfant, l'éducation est censée garantir le développement holistique de l'enfant³⁹. Elle « dépasse de loin les limites de la l'enseignement scolaire formel et englobe toute la série d'expériences de vie et des processus d'apprentissage qui permettent aux enfants ... de développer leur propre personnalité ... et de vivre une vie pleine et satisfaisante au sein de la société »⁴⁰. La recommandation du Comité des Ministres sur la qualité de l'éducation souligne également que l'éducation doit « favoriser l'épanouissement de la personnalité..., de ses dons et aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités » et il ne s'agit pas simplement d'apprendre une série de faits ou de formules, mais l'éducation vise à la « promotion de la démocratie, le respect des droits humains et la justice sociale »⁴¹. L'UNESCO souligne que le droit à l'éducation vise à garantir que les individus soient en mesure « de mieux maîtriser les circonstances de leur vie et de façonner, plutôt que de simplement subir, les changements qui les affectent »⁴². L'éducation complète à la sexualité ne consiste donc pas seulement à transmettre des connaissances, mais cherche également à autonomiser les enfants en renforçant leurs capacités de raisonnement critique sur le sexe, la sexualité et les relations.

26. Une éducation complète à la sexualité est nécessaire pour atteindre les objectifs communs du droit à l'éducation. C'est vrai pour tous les enfants, mais c'est particulièrement impératif pour les filles. Par exemple, une étude récente a montré que les filles qui s'identifient comme lesbiennes ou bisexuelles ou qui ne sont pas sûres de leur identité sexuelle sont moins susceptibles d'utiliser des moyens de contraception et plus susceptibles de tomber enceintes⁴³. Cette étude souligne également la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle de l'éducation complète à la sexualité. La conception, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité sur les programmes doivent tenir compte de la manière dont les caractéristiques identitaires croisées façonnent l'expérience vécue et s'adapter à cette expérience. Un manque de connaissances sur la sexualité et la reproduction peut limiter de manière disproportionnée et significative les possibilités pour les filles de développer leur vie et de participer pleinement et de manière significative à la vie politique, économique, sociale et culturelle⁴⁴. Une éducation complète à la sexualité peut apporter les connaissances et la compréhension critique nécessaires pour reconnaître et signaler les comportements inappropriés comme la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle, promouvoir l'exercice du consentement et éviter les grossesses non désirées et les IST. Cela permet aux filles de prendre le contrôle de leur vie et, en même temps, de s'attaquer aux stéréotypes sexistes négatifs concernant l'activité sexuelle des filles.

27. Le fait de relier l'éducation complète à la sexualité au droit à l'éducation clarifie le fait qu'il faut plus que des connaissances sur la reproduction biologique. L'éducation complète à la sexualité doit être liée aux objectifs normatifs plus larges de l'éducation, y compris la promotion de la démocratie, des droits humains et de la justice sociale. Cela est conforme au « cadre de référence des compétences pour une culture démocratique », qui souligne que les enfants apprennent les valeurs, les attitudes, les aptitudes, les connaissances et la compréhension critique

36. Maree Crabbe et Michael Flood, "School-Based Education to Address Pornography's Influence on Young People: A Proposed Practice Framework" (2021) *American Journal of Sexuality Education* 1. (en anglais seulement)

37. CESCR, « Observation générale n° 13 : Le droit à l'éducation » (1999) E/C.12/1999/10.

38. *ibid.*

39. Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 1 : Les buts de l'éducation » (2001) CRC/C/GC/2001/1.

40. *ibid.*

41. Recommandation CM/Rec(2012)13 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la garantie d'une éducation de qualité (12 décembre 2012).

42. UNESCO, "Beyond 2015-Educating for a Sustainable Future-Key Considerations for the Development of Post 2015 Agenda" (2013) <<https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000221909>> (en anglais seulement), consulté le 29 juin 2023.

43. Bethany Everett et autres, "Sexual Orientation Disparities in Pregnancy Risk Behaviours and Pregnancy Among Sexually Active Teenage Girls: Updates from the Youth Risk Behavior Strategy (2019) 6(7) *LGBT Health* 342". (en anglais seulement)

44. Angela Davis, Racism, "Birth Control, and Reproductive Rights" in Marlene Gerber Fried (ed) *From Abortion to Reproductive Freedom: Transforming a Movement* (South End Press 1990) 18 (en anglais seulement) ; Lisa Ikemoto, "Abortion, Contraception and the ACA : The Realignment of Women's Health" (2012) 55 *Howard Law Journal* 731, 738. (en anglais seulement)

nécessaires à l'acquisition des compétences dans une culture démocratique⁴⁵. Dans le contexte de l'éducation complète à la sexualité, cela nécessiterait l'apprentissage autonome de compétences, de connaissances et d'une compréhension critique du sexe, de la sexualité et des relations. De même, le Comité européen des Droits sociaux a déclaré que « l'éducation sexuelle et reproductive [est] un processus visant à développer la capacité des enfants [...] à comprendre leur sexualité dans sa dimension biologique, psychologique, socioculturelle et reproductrice, de façon à leur permettre de prendre des décisions responsables »⁴⁶. Le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation affirme qu'il est essentiel que « l'éducation sexuelle doit offrir les outils nécessaires pour choisir une sexualité qui corresponde à ce que chaque être humain choisit comme projet de vie dans le cadre de sa réalité »⁴⁷.

28. Le développement holistique de l'enfant nécessiterait une éducation complète à la sexualité pour fournir des informations, des compétences d'apprentissage autonome et des connaissances critiques sur la manière d'avoir des relations sûres et saines, sur les différents types d'expression, d'activité et de relations sexuelles, sur la jouissance d'une activité sexuelle sûre, sur l'utilisation de la technologie dans les relations, sur l'acceptation des différents corps, identités et expressions et des variations dans les caractéristiques sexuelles, et sur la déconstruction des normes liées au genre. Il s'agit d'un outil essentiel pour fournir des informations sur les droits à l'égalité des personnes ayant des identités de genre, des sexualités et des relations sexuelles diverses, car ces informations étayent les efforts visant à briser les cycles de violence dirigés contre des individus sur la base de SOGIESC divers. Il peut également viser à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des enfants. Il peut transmettre des informations et encourager une réflexion critique sur le concept de consentement à l'activité sexuelle et sur le cadre juridique relatif à l'âge du consentement et aux interdictions contre la violence sexuelle, et remettre en question les mythes perniciose sur l'activité sexuelle non consensuelle. Cela reflète l'article 6 de la Convention de Lanzarote qui exige une éducation complète à la sexualité qui informe sur les risques d'exploitation et d'abus sexuels, et qui donne aux enfants les moyens de se protéger, sous réserve de la discussion dans l'exposé des motifs où il est précisé que l'obligation de protéger les enfants incombe aux États et aux adultes et non aux enfants eux-mêmes⁴⁸. Outre l'éducation sur la manière d'identifier, de protéger et de prévenir toutes les formes de violence et de comportement relationnel malsain, l'éducation complète à la sexualité peut également fournir des informations sur la manière de signaler la violence, sur la disponibilité de différents mécanismes de signalement (en rappelant que l'État a l'obligation de développer des mécanismes de signalement adaptés aux enfants qui facilitent les droits des enfants, en particulier le droit d'être entendu) et sur la gamme complète de services de soutien disponibles pour les enfants dont la vie a été touchée par la violence⁴⁹.

(v) Le droit à l'égalité

29. L'analyse ci-dessus de la relation entre l'éducation complète à la sexualité et les droits à la vie, à la santé, à l'éducation et à l'information sur la planification familiale implique une relation plus profonde entre l'éducation complète à la sexualité et le droit à l'égalité. La CEDH, la Convention de Lanzarote, la Convention d'Istanbul et les traités des Nations unies témoignent d'un engagement fort et répété en faveur de l'égalité, y compris de l'égalité entre les femmes et les hommes. Bien que la définition précise du droit à l'égalité puisse varier légèrement d'un instrument de droits humains à l'autre, la présente étude adopte le modèle quadridimensionnel mis au point par Fredman et récemment adopté par le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies⁵⁰. Selon ce modèle, le droit à l'égalité exige des États qu'ils brisent les cycles de désavantage, qu'ils démantèlent les stéréotypes, qu'ils transforment les structures et qu'ils amplifient la voix des filles et des autres groupes marginalisés.

30. Le premier élément de l'égalité, qui consiste à rompre le cycle du désavantage, reconnaît que des individus et des groupes ont souffert en raison de leurs caractéristiques identitaires et que des mesures positives sont nécessaires pour redresser ce déséquilibre. Tous les enfants ont besoin d'une éducation complète à la sexualité et une approche intersectionnelle est nécessaire pour s'assurer que l'éducation à la sexualité n'aggrave pas les schémas de désavantage. Par exemple, l'exclusion de jure ou de facto des filles, des enfants présentant une

45. Conseil de l'Europe, « A propos du cadre de référence des compétences pour la culture démocratique » <<https://www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/rfcdc>> consulté le 22 mars 2024.

46. *International Centre for Legal Protection of Human Rights (INTERIGHTS)*c. Croatie (2009) Plainte n° 45/2007 [46].

47. Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation (n 20) [17].

48. Conseil de l'Europe, Rapport explicatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (2007) Lanzarote, 25.X.2007, [59] <<https://rm.coe.int/16800d3832>> consulté le 26 mars 2024.

49. Conseil de l'Europe, « Recommandation CM/Rec(2023)8 du Comité des Ministres aux Etats membres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants » (2023) CM/Rec(2023)8 ; Comité des droits de l'enfant, « Le droit de l'enfant d'être à l'abri de toutes les formes de violence » (2011) CRC/C/GC/13, [49].

50. Sandra Fredman, *Discrimination Law* (3rd ed, Clarendon Press 2021) ; Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies, « Observation générale n° 6 sur l'égalité et la non-discrimination » (2018) CRPD/C/GC/6. (en anglais seulement)

diversité de SOGIESC, des enfants en situation de handicap ou des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, des groupes religieux et ethniques et d'autres groupes identitaires de l'éducation complète à la sexualité constituerait une violation du droit à l'égalité. Les mesures positives en matière d'éducation complète à la sexualité doivent être axées sur les enfants qui risquent le plus d'être désavantagés, tels que les enfants vivant dans les communautés rurales⁵¹, les enfants qui ne fréquentent pas les établissements d'enseignement formel⁵², les enfants en situation de handicap, les enfants vivant dans la rue, les enfants pris en charge de manière alternative ou les enfants migrants, réfugiés ou demandeurs d'asile, les enfants issus de minorités nationales et ethniques, et les enfants, en particulier les filles, qui courent un risque élevé de subir des violences sexistes et des violences sexuelles. Le droit à l'égalité exige donc des États qu'ils conçoivent et mettent en œuvre des programmes d'éducation complète à la sexualité qui puissent atteindre les enfants exposés à des risques accrus de violence et d'exclusion et qui se trouvent dans des situations de vulnérabilité.

31. Le deuxième élément de l'égalité concerne les préjugés liés à la reconnaissance, notamment le harcèlement, les préjugés et les stéréotypes. L'article 5(a) de la CEDAW exige des États qu'ils modifient les schémas et modèles socioculturels qui sont « fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes », ce qui nécessiterait de recourir à une éducation complète à la sexualité pour remédier à la façon dont les différents corps, les différentes formes d'expression sexuelle, et les différentes orientations sexuelles sont stigmatisées sur le plan juridique et culturel. La sexualité des femmes et des jeunes filles, la sexualité homosexuelle et l'expression de l'identité de genre sont souvent perçues comme « honteuses et dégradantes »⁵³. L'éducation complète à la sexualité peut être un outil puissant pour démanteler les normes dominantes. Les lignes directrices du Comité des Ministres observent qu'une éducation complète à la sexualité a des effets positifs sur les garçons et les filles et peut contribuer à transmettre des messages forts en faveur de l'égalité de genre, de l'élimination des schémas patriarcaux et la promotion de rôles de genre non stéréotypés »⁵⁴. Pour valoriser l'égalité et la diversité, l'éducation complète à la sexualité doit présenter de manière positive les différents types de SOGIESC et les différentes formes de relations intimes sûres, saines et respectueuses. Cela fait écho au rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation, qui a déclaré que l'éducation complète à la sexualité ne devait pas se concentrer « exclusivement sur la biologie », mais qu'elle « doit être dénuée de préjugés et de stéréotypes qui justifient la discrimination et la violence contre quelque groupe que ce soit. C'est pourquoi il est essentiel d'incorporer la perspective de l'égalité entre les sexes dans l'éducation sexuelle en encourageant les individus à agir de façon critique sur la réalité qui les entoure »⁵⁵.

32. Le troisième élément, l'élément structurel, garantit que les institutions n'oppriment pas, mais qu'elles prennent en compte les différences. L'État doit veiller à ce que les programmes d'éducation complète à la sexualité soient correctement soutenus par un financement adéquat, un suivi, des recherches, la collecte de données et la formation des enseignants. Ce point sera examiné plus en détail dans les parties 3 et 4.

33. Enfin, l'élément de participation exige de l'État qu'il consulte véritablement les enfants. Les enfants ne sont pas des destinataires passifs de l'information et le droit à l'égalité garantit qu'ils participent activement et avec voix au chapitre à la conception, à la dispense, à la mise en œuvre, au suivi et à l'obligation de rendre compte de l'éducation complète à la sexualité. Cela reflète également le droit des enfants à être entendus en vertu de l'article 12 de la CIDE et fait écho à au droit à la participation énoncé à l'article 19 de la CIDE et à l'article 9 de la Convention de Lanzarote. Les enfants ont le droit de participer à la prise de décisions qui affectent leur vie, ce qui peut exiger de l'État qu'il prenne des mesures positives pour faciliter leur expression⁵⁶. La participation des enfants doit se refléter dans les lois et les politiques relatives à la conception, à la dispense, à la mise en œuvre et à la responsabilité de l'éducation complète à la sexualité. L'intersectionnalité est également essentielle dans la participation des enfants à l'éducation complète à la sexualité, et les mécanismes d'engagement doivent inclure les enfants qui risquent d'être exclus et marginalisés⁵⁷.

51. Meghan Campbell, "The Distance Between Us: Sexual and Reproductive Health Rights of Rural Women and Girls" dans Shreya Atrey et Peter Dunne (eds) *Intersectionality and Human Rights Law* (Hart 2020). (en anglais seulement)

52. UNFPA, « Principes directeurs et programmatiques internationaux sur l'éducation complète à la sexualité en milieu extrascolaire » (2020) <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/Out_of_School_CSE_FR_web.pdf> consulté le 23 juin 2023.

53. International Planned Parenthood Federation (IPPF), "A Multi-Country Study on Legal Barriers to Young People's Access to Sexual and Reproductive Health : El Salvador" (2014) <[ippf_coram_el_salvador_report_eng_web.pdf](https://www.ippf.org/sites/default/files/2014-06/ippf_coram_el_salvador_report_eng_web.pdf)> (en anglais seulement), consulté le 23 juin 2023.

54. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Lignes directrices CM(2023)51-add2-final sur la place des hommes et des garçons dans les politiques d'égalité de genre et les politiques pour combattre la violence à l'égard des femmes » (2023) [22].

55. Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation (n° 20) [63].

56. Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (28 mars 2012), https://www.coe.int/t/dg3/children/keylegaltexts/ParticipationSept2012_fr.pdf, consulté le 26 mars 2024 ; Save the Children, University College Cork et Queen's University Belfast, "The Right of Children to Participate in Public Decision-Making Processes" (2020). (en anglais seulement)

57. Save the Children et autres, *ibid.*

34. En résumé, l'éducation complète à la sexualité est une obligation positive nécessaire à la réalisation de plusieurs droits humains fondamentaux. Les droits à la vie, à la santé, à l'éducation, à l'égalité des sexes, à la sécurité de la personne et le droit d'être à l'abri de la violence sont tous renforcés par l'éducation complète à la sexualité. Il s'agit d'une stratégie préventive cruciale pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants, notamment la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle à l'égard des filles et d'autres groupes identitaires vulnérables ou exposés à un risque accru de violence ; elle peut remettre en question les normes sexospécifiques bien ancrées sur le sexe, la sexualité et les rôles d'assistance et elle fournit les informations nécessaires et les compétences en matière de réflexion critique pour donner aux enfants les moyens de protéger leur intégrité corporelle. La CEDH, les Conventions de Lanzarote et d'Istanbul et d'autres traités des Nations unies sont étroitement liés à l'engagement en faveur d'une éducation complète à la sexualité. Le cadre des droits humains, riche et multiforme, précise que l'objectif de l'éducation complète à la sexualité est d'informer, d'éduquer, de protéger et d'autonomiser tous les enfants, mais en particulier les plus défavorisées, telles que les filles, les enfants présentant divers SOGIESC et les enfants présentant d'autres formes de vulnérabilité, comme les enfants en situation de handicap, les enfants placés, les enfants vivant dans la rue, les enfants vivant dans des communautés rurales, les enfants appartenant à des minorités nationales et ethniques et les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile.

B. ORIENTATIONS SUR LES MEILLEURES PRATIQUES ÉMANANT DES ORGANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

35. La Cour, les organes de suivi du Conseil de l'Europe, y compris les organes de suivi des Conventions de Lanzarote et d'Istanbul, et les organes de traités des Nations unies ont élaboré des normes en matière de droits humains et mis en évidence des orientations en matière de bonnes pratiques sur l'éducation complète à la sexualité. Cette section passe brièvement en revue ces orientations en observant comment elles sont ancrées dans un engagement en faveur des droits humains.

36. Dans l'affaire *Dojan c. Allemagne*, la Cour a estimé qu'une éducation complète à la sexualité contribuait à la réalisation des objectifs de l'article 2 du protocole n° 1, à savoir veiller à ce que nul ne soit privé du droit à l'éducation⁵⁸. Le programme en question dans l'affaire *Dojan* visait à « sensibiliser au problème de l'abus sexuel des enfants par des étrangers ou des membres de la famille en vue de sa prévention »⁵⁹. La législation nationale sur l'éducation complète à la sexualité visait également à :

*fournir aux élèves des connaissances sur les aspects biologiques, éthiques, sociaux et culturels de la sexualité en fonction de leur âge et de leur maturité afin de leur permettre de développer leurs propres opinions morales et une approche indépendante de leur propre sexualité*⁶⁰.

37. L'éducation complète à la sexualité en cause dans l'affaire *Dojan* était ancrée dans le droit à l'éducation et favorisait les valeurs du droit à l'éducation : participer au développement de l'enfant de manière holistique et veiller à ce que les enfants aient les connaissances et les informations biologiques et sociales nécessaires pour prendre leurs propres décisions sur les aspects essentiels de leur vie. Elle vise également à garantir le droit des enfants à ne pas subir de violence et le droit à l'égalité sur la base de l'orientation sexuelle. La Cour a estimé que les objectifs de l'éducation complète à la sexualité étaient conformes au droit à l'éducation énoncé à l'article 2 du protocole n° 1.

38. Le Comité des droits de l'enfant associe l'éducation complète à la sexualité au droit à la santé. Il demande instamment aux États de veiller à ce que les adolescents, scolarisés ou non, aient accès à des informations adéquates sur les sujets suivants :

*Ils doivent notamment avoir accès à des informations appropriées sur la santé sexuelle et procréative, les risques que posent une grossesse précoce et la prévention du VIH/sida et des maladies sexuellement transmissibles*⁶¹.

Sous le titre « Santé des adolescents », dans le cadre du processus de rapport périodique, elle a encouragé le Royaume-Uni à :

*faire en sorte que les programmes scolaires obligatoires de tous les niveaux d'enseignement et les formations destinées au personnel enseignant comprennent des cours d'éducation à la santé sexuelle et procréative qui soient complets, adaptés à l'âge et fondés sur les faits, et de veiller à ce que ces cours prévoient une éducation sur la diversité sexuelle, les droits en matière de santé sexuelle et procréative, les comportements sexuels responsables et la prévention de la violence, sans laisser aux écoles confessionnelles ou aux parents la possibilité de refuser ces cours*⁶².

58. (2015) Requête n° 319/08, *Dojan c. Allemagne*, (Cour européenne des droits de l'homme).

59. *ibid.* 2.

60. *ibid.* 10.

61. Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 14 : L'intérêt supérieur, une considération primordiale » (2013) CRC/C/GC/14 [78].

62. Comité des droits de l'enfant, « Observations finales : UK » (2023) CRC/C/GBR/CO/6-7 [44(b)].

La nature obligatoire de l'éducation complète à la sexualité et l'interdiction des exemptions sont examinées plus loin.

39. Dans son analyse horizontale à mi-parcours, le GREVIO a souligné l'importance d'une éducation complète à la sexualité dans la prévention de la violence fondée sur le genre, dans le cadre de l'obligation de l'État en vertu de l'article 14 de la Convention d'Istanbul. Le GREVIO a précisé que :

... l'éducation sexuelle permettait d'aborder certains thèmes évoqués à l'article 14 de la Convention, en particulier le droit à l'intégrité personnelle et la notion de violence sexuelle fondée sur l'absence de libre consentement. Le GREVIO a également indiqué que l'éducation sexuelle de tous les élèves filles et garçons était indispensable pour garantir les droits sexuels et procréatifs des femmes et faisait partie intégrante des droits à l'éducation et à la santé⁶³.

40. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW) insiste également sur le fait qu'une éducation complète à la sexualité doit viser à mettre fin à la violence à l'encontre des filles. Dans sa recommandation générale n° 36 sur le droit des filles à l'éducation, le Comité CEDAW s'est déclaré très préoccupé par le fait que le droit des filles à l'éducation est gravement compromis par la violence et les abus sexuels à la maison, à l'école et dans la communauté. Il recommande d'instituer :

Un programme adapté à chaque âge, obligatoire à tous les niveaux d'enseignement, visant à dispenser une éducation sexuelle digne de ce nom, notamment sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, sur les comportements sexuels responsables et sur la prévention des grossesses précoces et des maladies sexuellement transmissibles⁶⁴.

41. Le Comité CEDAW établit un lien direct entre la sécurité et le bien-être des filles et l'éducation complète à la sexualité, conceptualisant ce type d'éducation comme faisant partie des stratégies de prévention. Cette position se reflète dans le processus d'élaboration des rapports périodiques, où il affirme plus spécifiquement que l'éducation complète à la sexualité a un rôle essentiel à jouer pour mettre fin à la violence à l'égard des filles. Dans les observations finales concernant le Timor-Oriental, le Comité CEDAW a recommandé à l'État :

D'inclure dans les programmes scolaires de tous les niveaux :

- (i) des cours inclusifs et accessibles sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et les effets néfastes de la violence à l'égard des femmes et des filles fondée sur le genre ;*
- (ii) des cours d'éducation sexuelle adaptés à l'âge lors desquels l'accent sera mis sur les pratiques sexuelles responsables, la prévention des grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles, et*
- (iii) des modules sur les droits humains et la paix⁶⁵.*

En ce qui concerne la France, le Comité CEDAW a établi un lien entre l'éducation complète à la sexualité et le droit des filles à l'éducation :

De renforcer, pour tous les niveaux d'enseignement, l'éducation relative à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation et à l'adoption de comportements sexuels responsables en veillant à ce qu'elle soit accessible et adaptée à l'âge des élèves et tienne compte des questions de genre, de dispenser aux enseignants une formation systématique sur la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et de veiller à l'application et au suivi...⁶⁶.

42. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESCR) reprend les arguments avancés ci-dessus, à savoir que l'éducation complète à la sexualité est intrinsèquement liée au droit à l'éducation, au droit à l'égalité des sexes, au droit à la vie et à l'autonomie. Il affirme également que les enfants ont un droit à l'éducation, à l'égalité des sexes, à la vie et à l'autonomie :

Un droit à une éducation sur la sexualité et la procréation qui soit complète, non discriminatoire, factuelle, scientifiquement exacte et adaptée à l'âge⁶⁷.

43. Le CESCR adopte une approche intersectionnelle selon laquelle l'éducation complète à la sexualité doit tenir compte d'une série de caractéristiques identitaires, notamment l'âge, le sexe, les aptitudes linguistiques, le niveau d'éducation, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre et de l'intersexualité⁶⁸. Cette approche lie implicitement l'éducation complète à la sexualité au droit à l'égalité et exige des États qu'ils conçoivent des programmes et des stratégies de mise en œuvre qui soient intersectionnels et sensibles à la manière dont les différentes caractéristiques identitaires façonnent les obstacles à la santé sexuelle et reproductive.

63. GREVIO, « Analyse horizontale à mi-parcours des rapports d'évaluation de référence du GREVIO » (2022) [164] <<https://rm.coe.int/analyse-horizontale-a-mi-parcours-des-rapports-d-evaluation-de-referen/1680a5c3ab>> consulté le 18 janvier 2024.

64. Comité CEDAW, « Recommandation générale n° 36 : le droit des filles et des femmes à l'éducation » (2017) CEDAW/C/GC/36 [68].

65. Comité CEDAW, « Observations finales : Timor Leste » (2023) CEDAW/C/TLS/CO/4 [36(f)].

66. Comité CEDAW, « Observations finales : France » (2023) CEDAW/C/FRA/CO/9 [34 (d)].

67. CESCR, « Observation générale n° 22 : sur le droit à la santé sexuelle et reproductive » (2016) E/C.12/GC/22 [9].

68. *ibid.* [19].

44. Les caractéristiques d'un programme d'éducation complète à la sexualité qui protège au mieux les enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle, sont liées à ce guide de bonnes pratiques :

- ▶ inclut des informations précises, fondées sur des preuves qui sont adaptées à l'âge et au développement de la maturité de l'enfant ;
- ▶ comprend des informations et une compréhension critique des aspects biologiques, sociaux, culturels, émotionnels et psychologiques du sexe, de la sexualité et des relations, y compris des contenus relatifs à un comportement sexuel et relationnel sain, responsable et respectueux, à l'empathie et à l'intégrité personnelle ;
- ▶ comprend des informations et une compréhension critique de l'égalité des sexes, y compris de l'égalité des filles et de l'égalité des enfants présentant une diversité des SOGIESC ;
- ▶ comprend des informations et une compréhension critique de l'autonomie et de l'intégrité personnelles et corporelles, du concept de consentement et des lois pertinentes relatives à l'âge du consentement à l'activité sexuelle et aux interdictions de toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et sexuelle ;
- ▶ donne aux enfants, par le biais d'un apprentissage basé sur des compétences actives, les compétences nécessaires pour reconnaître les comportements sexuels préjudiciables, qu'ils soient le fait d'adultes ou de pairs et qu'ils soient commis en ligne ou hors ligne, et pour y réagir ;
- ▶ donne aux enfants les moyens de prévenir la violence en :
 - développant leur confiance en soi et leur esprit critique pour les aider à exercer leurs droits et à agir en tant que membres de la communauté responsables aujourd'hui et lors de leur passage à l'âge adulte
 - les encourageant à dénoncer la violence, qu'elle soit subie par eux-mêmes ou par d'autres personnes
 - les informant de l'existence de procédures de signalement adaptées aux enfants et de la manière d'y accéder
 - les informant de l'ensemble des services de soutien, tels que les lignes téléphoniques d'urgence et les services d'assistance, disponibles pour les personnes ayant subi des violences ; et
- ▶ est obligatoire.

45. En n'adoptant pas une approche de l'éducation à la sexualité fondée sur les droits humains, on prive les enfants du droit à la connaissance de leur propre corps et des informations et compétences de raisonnement critique dont ils ont besoin pour prendre des décisions saines et sûres. Les enfants ont le droit d'apprendre comment fonctionne leur corps et comment se protéger, et ils ont le droit d'acquérir les connaissances nécessaires pour décider en toute connaissance de cause des relations qu'ils souhaitent entretenir. Une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains est fondamentale pour briser le patriarcat, la transphobie, l'homophobie et le capacitisme⁶⁹ et mettre fin à la violence à l'égard des enfants, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle.

C. POINTS FORTS D'UNE APPROCHE DE L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ FONDÉE SUR LES DROITS HUMAINS

46. La poursuite d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains présente des atouts interdépendants. Cette section explore ces points forts.

47. Tout d'abord, dans ce cadre, l'éducation complète à la sexualité n'est pas une option ou une largesse accordée par l'État. C'est un droit. En tant que droit, l'État a le devoir de veiller à ce que l'éducation complète à la sexualité soit dispensée à tous les enfants. Les individus, les groupes et les autres parties prenantes peuvent, par le biais de divers mécanismes de responsabilisation, exiger de l'État qu'il mette en œuvre l'éducation complète à la sexualité.

69. Le capacitisme « est un ensemble de croyances ou de pratiques qui dévalorisent et discriminent les personnes porteurs d'un handicap physique, intellectuel ou psychiatrique et repose souvent sur l'hypothèse que les personnes handicapées doivent être « réparées » d'une manière ou d'une autre » ; voir Centre for Disability Rights <https://cdrnys.org/blog/uncategorized/ableism/> (en anglais seulement), consulté le 9 février 2024.

48. Deuxièmement, dans le cadre d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, il ne suffit pas de promulguer une loi ou une politique. Les États doivent prendre des mesures positives pour garantir que tous les enfants bénéficient de facto d'une éducation complète à la sexualité⁷⁰. Il existe une série d'obligations positives pour l'État. Par exemple, le CESCR observe que les informations de l'État sur l'éducation complète à la sexualité doivent être publiquement accessibles à tous les individus, « dans les langues et sous les formes appropriées »⁷¹. Cela implique que l'État élabore des programmes accessibles aux groupes linguistiques minoritaires et aux enfants en situation de handicap. Une formation adéquate des enseignants est reconnue comme une composante essentielle de l'éducation complète à la sexualité. Le Comité CEDAW encourage les États à assurer la formation des enseignants et plaide pour le recrutement, la formation et l'embauche d'enseignantes « qui pourront donner l'exemple et rendre les salles de classe plus sûres et plus accueillantes pour les filles et les jeunes femmes »⁷². Le GREVIO demande également aux États de garantir une formation initiale obligatoire sur l'enseignement de l'éducation complète à la sexualité⁷³. L'article 5 de la Convention de Lanzarote concerne les obligations des États en matière de recrutement, de formation et de sensibilisation des personnes qui travaillent avec des enfants. Il exige des États qu'ils veillent à ce que ces personnes « aient une connaissance adéquate de l'exploitation et des abus sexuels ». L'exposé des motifs indique que cette phrase pourrait « signifier que les personnes qui sont au contact avec des enfants ont suivi une formation ou reçu une information leur permettant d'identifier aussi tôt que possible les enfants victimes d'exploitation ou d'abus sexuels. Les modalités de mise en œuvre de la disposition sont toutefois laissées à la discrétion des Parties »⁷⁴. Le rôle des éducateurs dans la mise en place d'une éducation complète à la sexualité est examiné plus en détail dans la partie 4.

49. La reconnaissance du lien entre l'éducation complète à la sexualité et les droits humains exige de l'État qu'il élabore des stratégies de mise en œuvre et qu'il maintienne des systèmes de suivi des obligations efficaces⁷⁵. Par exemple, le Comité des droits de l'enfant recommande « un suivi et une évaluation réguliers de la fréquence et de la qualité » de l'éducation complète à la sexualité. Il s'agit notamment d'assurer un suivi régulier et l'accompagnement de la mise en œuvre du programme d'éducation complète à la sexualité dans les établissements d'enseignement publics et privés, formels, informels et non formels⁷⁶. Dans le même ordre d'idées, le GREVIO souligne « l'importance de surveiller la manière dont les enseignants utilisent les supports pédagogiques existant et traitent des questions liées ... à la violence à l'égard des femmes »⁷⁷. Les États sont encouragés à développer des indicateurs pour s'assurer que l'éducation est utilisée pour mettre fin à la violence⁷⁸. En outre, le suivi exige également que la conception des programmes scolaires soit fondée sur des données probantes et qu'elle tienne compte des obstacles nouveaux ou émergents à la santé sexuelle et reproductive des enfants. Des mécanismes de responsabilisation efficaces doivent également permettre aux enfants de s'exprimer et doivent prendre au sérieux leurs opinions sur l'éducation complète à la sexualité⁷⁹.

50. Troisièmement, les parents peuvent jouer un rôle important dans le soutien et le renforcement de la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité et il est important qu'ils soient consultés et informés du contenu et de la valeur de l'éducation complète à la sexualité dans la protection de leurs enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle. Toutefois, certains groupes, dont des parents, cherchent à limiter l'accès des enfants à l'éducation complète à la sexualité, en faisant souvent valoir que ce type d'éducation viole le droit à la liberté de religion et de conviction. Cela soulève des questions difficiles sur les droits des enfants, les droits des parents et les tensions entre les différents droits humains. Le fait de comprendre que l'éducation complète à la sexualité répond à un ensemble de droits humains fondamentaux pour les enfants donne aux États des outils pour gérer ces tensions et précise que le droit à la liberté de religion et de conviction, même celui des parents, ne peut être utilisé pour limiter, exempter ou restreindre l'accès à l'éducation complète à la sexualité.

51. La Cour a toujours considéré que les États pouvaient mettre en œuvre une éducation complète à la sexualité obligatoire et que le caractère obligatoire de cette éducation n'était pas incompatible avec les droits des parents en vertu de la CEDH. Les conclusions de la Cour découlent de la reconnaissance du fait que les

70. IPPF, "Everyone's right to know: Delivering Comprehensive Sexuality Education For All Young People" <https://www.ippf.org/sites/default/files/2016-05/ippf_cse_report_eng_web.pdf> (en anglais seulement), consulté le 22 mars 2024.

71. CESCR, « Observation générale n° 22 » (n 51) [63].

72. Comité CEDAW, « Recommandation générale n° 36 » (n 48) [68].

73. GREVIO, « Rapport d'évaluation de base : Chypre » (2022) GREVIO/Inf(2022)29 [75].

74. Conseil de l'Europe, « Rapport explicatif sur la protection des enfants » n°48[56].

75. CESCR, « Observation générale n° 22 » (n 51) [47], [60].

76. Comité des droits de l'enfant, 'Observations finales : France » (2023) CRC/C/FRA/CO/6-7 [39].

77. GREVIO, « Analyse horizontale à mi-parcours des rapports d'évaluation de référence du GREVIO » (n 47) [166].

78. Ibid.

79. Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 20 : sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence » (2016) CRC/C/GC/20 [23]-[25]; Comité des droits de l'enfant, « Observation générale n° 12 : le droit de l'enfant d'être entendu » (2009) CRC/C/GC/12.

droits des enfants sont menacés si la législation permet aux enfants d'être exemptés de l'éducation complète à la sexualité. Dans l'affaire *AR et LR c. Suisse*⁸⁰, la mère cherchait à faire dispenser son enfant d'une éducation complète à la sexualité à l'école primaire, mais la Cour a estimé que la demande était manifestement mal fondée. La Cour a noté que l'éducation complète à la sexualité visait à protéger et à prévenir la violence et l'exploitation et qu'elle poursuivait donc des objectifs légitimes. Elle a également été considérée comme une ingérence proportionnelle dans le droit des parents au respect de la vie privée et familiale (article 8 de la CEDH), car l'État a reconnu le rôle important des parents, a élaboré des leçons adaptées à l'âge des enfants et l'éducation a été conçue pour réagir et répondre aux questions et aux actions des enfants. C'est la nature fondamentale des droits en jeu dans l'éducation complète à la sexualité à savoir l'absence de violence – qui justifie l'ingérence dans les droits parentaux. La Cour en est venue à des conclusions similaires, dans l'affaire *Kjeldsen, Busk Madsen et Pedersen contre Danemark*⁸¹. Elle a estimé que l'éducation complète à la sexualité obligatoire était autorisée malgré les objections des parents, car l'objectif de cette éducation était de transmettre des connaissances sur la manière de prévenir les grossesses non désirées, qu'elle était fondée sur des données probantes et qu'elle était dispensée d'une manière objective, critique et pluraliste. Les traités des Nations unies relatifs aux droits humains et la Convention d'Istanbul, tels qu'interprétés par le GREVIO, reconnaissent également que le droit des parents d'éduquer leurs enfants peut être limité pour protéger les droits fondamentaux d'autrui⁸².

52. Dans l'affaire de référence, *Dojan c. Allemagne*, la Cour a reconnu que la loi allemande, qui n'autorisait pas d'exemptions fondées sur la religion ou la morale pour l'éducation complète à la sexualité dans les écoles publiques, n'était pas contraire à la CEDH. Les parents ont fait valoir que l'éducation complète à la sexualité obligatoire violait l'article 2 du Protocole n° 1, car l'État ne respectait pas le droit des parents à une éducation « conforme à leurs propres convictions religieuses et philosophiques », faisant référence à l'article 9 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion), l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et l'article 14 (Interdiction de discrimination). La Cour a rejeté ces arguments, car autoriser des exemptions compromettrait les objectifs de l'État en rendant obligatoire l'éducation complète à la sexualité. Les objectifs sous-jacents de l'éducation complète à la sexualité, qui étaient en jeu dans l'affaire Dojan, étaient, comme indiqué ci-dessus, compatibles avec le droit à l'éducation. La Cour a également observé que l'éducation complète à la sexualité obligatoire ne portait pas atteinte au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs propres convictions. L'éducation complète à la sexualité ne critique pas les différentes croyances. La Cour a noté que le programme ne remettait pas en question l'éducation sexuelle des parents fondée sur leurs convictions religieuses, car les enfants n'auraient pas été influencés pour approuver ou rejeter un comportement sexuel spécifique⁸³. Le droit des parents à la liberté de religion et de conviction « ne garantit pas le droit de ne pas être confronté à des opinions opposées à ses convictions »⁸⁴. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction a fait des observations similaires : une attitude respectueuse [à l'égard de la religion et de la culture] ne signifie pas qu'il faille éviter les questions sensibles »⁸⁵.

53. En outre, la Cour a établi une distinction entre l'espace public et l'espace privé. Il existe une différence entre ce qui est enseigné à la maison en matière de sexe, de sexualité et de relations qui peut être explicitement fondé sur la foi, et ce qui est enseigné à l'école, à savoir une éducation complète à la sexualité. Les parents « étaient libres d'éduquer leurs enfants après l'école... leur droit d'éduquer leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses n'a donc pas été restreint de manière disproportionnée »⁸⁶. La Cour a estimé que la religion et les convictions culturelles avaient encore leur place, mais qu'en raison des droits humains fondamentaux en jeu, ces convictions ne pouvaient être utilisées pour justifier des limites à l'éducation complète à la sexualité à l'école. C'est le poids des droits humains en jeu, tels que le droit à l'éducation et la nécessité de garantir le droit des enfants à vivre sans violence, qui explique pourquoi l'éducation à la sexualité est nécessaire et devrait être obligatoire. Daly et O'Sullivan affirment que l'éducation complète à la sexualité est un droit de l'enfant afin de garantir qu'il dispose des informations nécessaires pour se protéger et apprendre à être autonome⁸⁷. À l'avenir, un éventuel instrument sur l'éducation complète à la sexualité devrait adopter une approche fondée sur les droits des enfants et reconnaître que l'éducation complète à la sexualité obligatoire répond aux droits de l'enfant à l'éducation, à la santé, au bien-être, à l'égalité et à l'autonomie, et que l'importance fondamentale de ces droits humains l'emporte sur la résistance à l'éducation complète à la sexualité obligatoire.

80. Requête n° 22338/15, *AR et LR c. Suisse* (Cour européenne des droits de l'homme).

81. (1976) Requêtes 5095/71 ; 5920/72 ; 5926/72, *Kjeldsen, Busk Madsen et Pedersen contre Danemark* (Cour européenne des droits de l'homme).

82. Article 18(1)-3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 13(3) du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et article 14 de la CIDE ; GREVIO, « Baseline Report » Irlande GREVIO/Inf(2023)22,[79].

83. Dojan (n 58) 15.

84. *ibid.* 15-16.

85. Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction, « éducation scolaire » (2011)A/HRC/16/53 [38] (en anglais seulement).

86. Dojan (n 58) 16.

87. Daly et Sullivan (n 13).

Partie 3.

Enseignements tirés de la recherche sur la relation entre l'éducation complète à la sexualité et la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle

54. Une éducation complète à la sexualité peut protéger les enfants contre la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle et les empêcher d'adopter des comportements sexuels et violents préjudiciables. La troisième partie commence par définir le contexte et l'expérience des enfants en tant que victimes et auteurs de violence fondée sur le genre et la violence sexuelle. Elle passe ensuite en revue les études qui ont évalué les programmes visant à atteindre le double objectif de protection et de prévention dans le domaine de la violence sexuelle et sexiste, afin d'identifier ce qui différencie ceux qui fonctionnent de ceux qui ne fonctionnent pas. Cette discussion comprend une désagrégation des concepts de protection et de prévention, ainsi que des observations d'enfants dont les opinions sur le contenu et l'enseignement de l'éducation complète à la sexualité ont été recueillies dans le cadre d'une recherche qualitative et de méthodes mixtes.

A. LES ENFANTS VICTIMES ET/OU ACTEURS D'ACTES DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE ET VIOLENCE SEXUELLE

55. L'abus sexuel des enfants est un phénomène endémique, omniprésent et fortement sexué, tant du point de vue de la victime que de l'auteur. Au niveau mondial, la prévalence des abus sexuels au cours de la vie est de 18 % pour les filles et de 7,6 % pour les garçons⁸⁸. On estime que le nombre d'abus sexuels d'enfants signalés par les intéressés est 30 fois plus élevé que celui indiqué dans les statistiques officielles⁸⁹. Un rapport de l'UNICEF de 2014 estime que 120 millions de filles et de femmes âgées de 20 ans ou moins ont été victimes d'une forme ou d'une autre de contact sexuel forcé⁹⁰. Cela représente plus d'une fille ou femme sur dix dans le monde. Les taux médians de prévalence des abus sexuels sont également plus élevés chez les filles que chez les garçons en Europe, en Asie, en Australie et en Amérique du Nord⁹¹. En se concentrant sur les études européennes, les chercheurs ont constaté que les filles avaient un taux de prévalence médian de 14 % pour les abus sexuels au cours de leur vie, contre 6 % pour les garçons.

56. La prévalence de la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles témoigne de la nature genrée de cette forme de violence, mais il faut reconnaître que la violence sexuelle à l'égard des enfants n'est pas exclusivement fondée sur le genre. Elle reflète également d'autres déséquilibres de pouvoir entre l'agresseur et l'agressé, l'agresseur exploitant la vulnérabilité de l'enfant victime. L'introduction de l'obligation pour les professionnels travaillant avec des enfants de signaler les cas présumés d'abus sexuels sur des enfants a conduit à l'identification d'un nombre croissant de victimes de sexe masculin⁹². Cela indique une sous-déclaration historique de ce préjudice par les

88. Marije Stoltenborgh et autres "A Global Perspective on Child Sexual Abuse: Meta-Analysis of Prevalence Around the World" (2011) 16(2) *Child Maltreatment* 79. (en anglais seulement)

89. Alexander Butchart et Susan Hillis, "INSPIRE: Seven Strategies for Ending Violence Against Children" (OMS 2016) 12. (en anglais seulement)

90. UNICEF, « Cachée sous nos yeux : Une analyse statistique de la violence envers les enfants » (2014) 167.

91. Gwenllian Moody et autres, "Establishing the International Prevalence of Self-Reported Child Maltreatment: A Systematic Review by Maltreatment Type and Gender" (2018) 18(1) *BMC Public* 1164, Figure 2. (en anglais seulement)

92. Ben Mathews et autres, "Reports of child sexual abuse of boys and girls: Longitudinal trends over a 20-year period in Victoria, Australia" (2017) 66 *Child Abuse & Neglect* 9 ; Ben Mathews and others, "Comparing reports of child sexual and physical abuse using child welfare agency data in two jurisdictions with different mandatory reporting laws" (2020) 9(5) *Social Sciences* 75. (en anglais seulement)

garçons qui en ont fait l'expérience, que l'on pense liée à la dissonance d'être un homme victime d'une forme de violence qui est considérée comme féminine. Les obstacles au signalement spécifiques au genre rencontrés par les victimes masculines comprennent le fait qu'elles ne reconnaissent pas qu'elles ont été victimes d'abus, la crainte de ne pas être crues et/ou la crainte que leur masculinité/(hétéro)sexualité soit remise en question⁹³. Une étude nationale espagnole récente a révélé que, conformément à d'autres études, la victimisation sexuelle des filles (24%) est plus importante que celle des garçons (11,2 %) ⁹⁴. Toutefois, elle a également révélé que les garçons étaient soumis à des formes plus sévères de victimisation sexuelle.

57. Les préoccupations concernant la prévalence des abus sexuels commis sur des enfants par des personnes qu'ils connaissent ou qui font partie du « cercle de confiance » de la victime ont incité le Comité de Lanzarote à examiner les cadres juridiques mis en place par les États pour protéger les enfants contre cette forme d'abus et pour y répondre lorsqu'elle est perpétrée⁹⁵. L'une des principales conclusions du premier rapport était le manque de données sur l'ampleur de ces abus⁹⁶. Toutefois, les recherches menées dans le monde entier ont montré que la plupart des victimes connaissent leurs agresseurs. Les enfants sont le plus souvent abusés par des membres de leur famille, des amis de la famille ou des personnes en position de confiance ou d'autorité à leur égard⁹⁷. La recherche nous apprend également que les violences sexuelles sont principalement perpétrées par des hommes et des garçons⁹⁸. Les auteurs de violences sexuelles commencent généralement à adopter un comportement sexuel préjudiciable à l'adolescence et 50 à 75 % des hommes qui commettent un viol le font pour la première fois lorsqu'ils sont adolescents⁹⁹. Entre un quart et un tiers de toutes les violences sexuelles contre les enfants sont commises par des enfants (souvent des enfants plus âgés proches de l'adolescence)¹⁰⁰. Il convient toutefois de noter que les enfants qui adoptent des comportements sexuellement préjudiciables en sont souvent simultanément victimes¹⁰¹ et qu'ils sont plus susceptibles d'attirer l'attention des autorités que les adultes¹⁰². Les partenaires intimes sont souvent identifiés par les victimes comme étant les auteurs de violences sexuelles graves. Dans les unions formelles où la fille est âgée de 15 à 19 ans, on estime qu'environ 84 millions de filles dans le monde, soit une sur trois, ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime¹⁰³. Dans les relations informelles, les violences sexuelles sont souvent le fait des petits amis et des petites amies¹⁰⁴. Les taux de prévalence de la violence dans les fréquentations des adolescents sont inquiétants. Il est également inquiétant de constater les niveaux élevés d'acceptation des comportements qui peuvent conduire à la violence dans les fréquentations et qui en font partie. Par exemple, la Fédération Wallonie-Bruxelles en Belgique a constaté que 38% des jeunes de 12 à 21 ans pensaient que la jalousie était une preuve d'amour¹⁰⁵.

58. Des recherches plus récentes ont porté sur les abus sexuels en ligne, qui se sont avérés être liés au genre et coïncider avec la violence dans les relations entre adolescents (en anglais : Teen Dating Violence (TDV). Dans les cas où la victime, aujourd'hui âgée de 18 à 19 ans, était mineure au moment de la sextorsion (extorsion

93. Kieran O'Gorman et autres, "Childhood Sexual Abuse in Boys and Men: The Case for Gender-Sensitive Interventions" (2024) *Psychological Trauma: Theory, Research, Practice, and Policy* 181. 183. (en anglais seulement)

94. Noemi Pereda et autres, *La victimización sexual en la adolescencia: un estudio nacional desde la perspectiva de la juventud Española* (Universitat de Barcelona, 2024). (en espagnol uniquement)

95. La définition du « cercle de confiance » adoptée par le Comité de Lanzarote inclut les abus perpétrés par des pairs en plus de ceux commis par des membres de la famille et des personnes en position d'autorité, voir Comité de Lanzarote, « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : Le cadre » (2015) <<https://rm.coe.int/lanzarote-1st-implementation-report-fr/168072b9a3>> consulté le 29 janvier 2024.

96. *ibid.* 19. Le premier rapport de mise en œuvre est le résultat du premier cycle de suivi du Comité de Lanzarote. Le troisième cycle de suivi a été lancé le 20 juin 2023 afin de suivre les progrès réalisés par les 26 pays ayant fait l'objet d'un suivi lors du premier cycle et de demander des données à 22 pays qui n'avaient pas été inclus dans ce cycle. La date limite de soumission des réponses était fixée au 20 septembre 2023. De plus amples informations sur le troisième cycle de suivi sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/children/3rd-monitoring-round>, consulté le 14 février 2024.

97. Paulo Sérgio Pinheiro, « Rapport mondial sur la violence à l'égard des enfants » (ONU 2006) 55.

98. Simon Hackett, "Sexual Violence and Harmful Sexual Behaviour Displayed by Children : Nature, causes, consequences and responses" (Conseil de l'Europe 2020), 18. (en anglais seulement)

99. Sarah DeGue et autres "A Systematic Review of Primary Prevention Strategies for Sexual Violence Perpetration" (2014) 19(4) *Aggression and Violent Behavior* 346, 356(en anglais seulement) ; Rachel Jewkes, Michael Flood et James Lang, "From Work with Men and Boys to Changes of Social Norms and Reduction of Inequities in Gender Relations" (2015) 385 (9977) *The Lancet* 1580, 1581. (en anglais seulement)

100. Hackett (n 99) 10. (en anglais seulement)

101. *ibid.*, 12, 29. Par exemple, Hackett et d'autres ont constaté que 50 % des adolescents et 69 % des adolescentes ayant un comportement sexuellement préjudiciable avaient été victimes d'abus sexuels ; Simon Hackett et d'autres, "Individual, Family and Abuse Characteristics of 700 British Child and Adolescent Sexual Abusers" (2013) 22 *Child Abuse Review* 232. (en anglais seulement)

102. Gemma McKibbin et autres, "Pathways to Onset of Harmful Sexual Behavior" (2023) *Victims and Offenders* 1, 1. (en anglais seulement)

103. UNICEF, « Cachée sous nos yeux » (n 90).

104. Lorraine Radford, Debra Allnock et Patricia Hynes, *Preventing and responding to child sexual abuse and exploitation: Evidence review* (New York : UNICEF, 2015) 18. (en anglais seulement)

105. Fédération Wallonie-Bruxelles, Campagne « NO VIOLENCE - La Violence en chiffres » et lancement du site <aimesansviolence.be>, consulté le 30 janvier 2024 ; les données proviennent d'une étude de 2008.

sexuelle ou chantage à la webcam)¹⁰⁶, il a été constaté que l'objectif de la sextorsion était soit de contraindre la victime à produire davantage d'images sexuelles (66 %), soit d'essayer de la forcer à reprendre une relation ou à rester dans une relation (42 %). Si les trois quarts (75 %) ont partagé une image à des fins sexuelles avec l'auteur, pour les deux tiers (67 %), ce partage était le résultat de pressions, de menaces, de la force ou de la ruse¹⁰⁷. En Irlande, Women's Aid a constaté que les partenaires de 93 % des jeunes interrogés menaçaient de publier des images ou des vidéos intimes d'eux lorsqu'ils se disputaient¹⁰⁸.

Études sur la violence dans les relations entre adolescents (TDV) : Violence fondée sur le genre et violence sexuelle

Une méta-analyse réalisée par Wincentak et d'autres¹⁰⁹ a révélé que 20 % des adolescents vivant dans des relations hétérosexuelles ont déclaré avoir subi une TDV physique et 9 % une TDV sexuelle. Si l'on ventile ces chiffres par sexe, les filles sont presque deux fois plus nombreuses que les garçons à se déclarer victimes de TDV sexuelle (14 % et 8 % respectivement) ; 21 % des jeunes des deux sexes se déclarent victimes de TDV physique. L'étude de Tomaszewska et Schuster¹¹⁰, axée sur les adolescents européens engagés dans des relations hétérosexuelles, a révélé que les filles déclaraient systématiquement des taux plus élevés de TDV sexuelles perpétrées à leur égard que les garçons.

59. La facilité d'accès à la pornographie en ligne a également fait l'objet de préoccupations récentes, un rapport du Sénat français datant de 2022 soulignant l'intersection de divers facteurs, notamment l'âge précoce auquel les enfants acquièrent des téléphones intelligents, la promotion non sollicitée de contenus pornographiques sur les plateformes de médias sociaux et l'absence de mesures significatives d'authentification de l'âge sur les sites pornographiques¹¹¹. L'âge moyen de la première consommation de pornographie est de 14 ans en France et de 12 ans aux États-Unis¹¹². Une étude portant sur 19 pays européens a révélé qu'entre 21 % et 50 % des enfants âgés de 9 à 16 ans avaient vu une image à caractère sexuel au cours de l'année écoulée¹¹³. Une étude australienne a montré qu'en moyenne, les garçons regardent de la pornographie 3,2 ans avant leur première expérience sexuelle avec un partenaire et les filles 2 ans avant¹¹⁴. Cela signifie que les attentes des enfants en matière de sexualité sont définies bien avant qu'ils ne s'engagent dans une pratique sexuelle avec une autre personne. Les enfants déclarent également que la pornographie façonne leurs pratiques sexuelles¹¹⁵. Par conséquent, ces représentations de la sexualité non simulée sont importantes. Comme l'écrivent Chatterjee et Kar, « le principal problème lié au développement cognitif des adolescents est qu'ils risquent de ne pas pouvoir faire la différence entre la « vie réelle » et la « vie fictive », ce qui favorise les comportements sexuels problématiques »¹¹⁶.

60. Bien qu'il soit trop simpliste de dire que regarder de la pornographie provoque la violence sexuelle, étant donné que les représentations de la sexualité non simulée dans la pornographie ne donnent pas la priorité au consentement et contiennent souvent des comportements et des valeurs abusifs et misogynes¹¹⁷,

106. Pour plus de clarté, voir https://www.ohchr.org/sites/default/files/TerminologyGuidelines_fr.pdf.

107. Radford, Allnock et Hynes (n 10) 18. (en anglais seulement)

108. Women's Aid « Communiqué de presse: Young Peoples Relationship Quiz » <https://www.womensaid.ie/about/newsevents/news/2023/02/14/media-release-young-peoples-relationship-quiz-reve/> (en anglais seulement), consulté le 21 août 2023.

109. Katherine Wincentak, Jennifer Connolly et Noel Card "Teen dating violence: a meta-analytic review of prevalence rates" (2017) 7(2) *Psychology of Violence* 224. (en anglais seulement)

110. Paulina Tomaszewska & Isabell Schuster, "Prevalence of teen dating violence in Europe: A systematic review of studies since 2010" (2021) 178 *New Directions for Child & Adolescent Development* 11. (en anglais seulement)

111. Annick. Billon et autres, « *Porno : L'enfer du Décor* » (2021-22) 27(1) Rapport d'information du Sénat français no 900 77-78, 82, 84-5. Dans la continuité de ce rapport, le Sénat a adopté le 1^{er} mars 2023 une [résolution](#) « appelant à faire de la lutte contre les violences pornographiques une priorité de politique publique ».

112. Women's Aid (n 87) 83 ; Michael Robb et Supreet Mann, "Teens and Pornography" (Common Sense 2022) 8 www.common sense media.org/sites/default/files/research/report/2022-teens-and-pornography-final-web.pdf, (en anglais seulement), consulté le 21 août 2023.

113. David Smahel et autres, "EU Kids Online 2020 : Survey Results from 19 Countries" (2020) 89 www.lse.ac.uk/media-and-communications/assets/documents/research/eu-kids-online/reports/EU-Kids-Online-2020-March2020.pdf, (en anglais seulement), consulté le 21 août 2023.

114. Maree Crabbe, Michael Flood & Kelsey Adams, "Pornography exposure and access among young Australians: a cross-sectional study" (2024) *Australian and New Zealand Journal of Public Health*. Publication anticipée en ligne (19 mars 2024). (disponible en anglais seulement)

115. Crabbe et Flood (n 36), 5-6. Voir également Children's Commissioner for England, *Evidence on Pornography's Influence on Harmful Sexual Behaviour among Children* (mai 2023), disponible sur le lien suivant : <https://assets.childrenscommissioner.gov.uk/wpuploads/2023/05/Evidence-on-pornography-s-influence-on-harmful-sexual-behaviour-among-children.pdf>. (disponible en anglais seulement)

116. Surobhi Chatterjee et Sujita Kumar Kar, "Teen pornography: an emerging mental health challenge" (2023) 5(1) *Journal of psychosexual health* 30, 32. (disponible en anglais seulement)

117. Dans le cadre de la rédaction du rapport du Sénat français, les six sites pornographiques les plus populaires en France ont été visités et il s'est avéré qu'une grande partie des vidéos étaient classées selon des descriptions qui constitueraient des crimes en France, tels que l'abus sexuel d'enfants et l'inceste. Les catégories utilisées risquaient également d'inciter à la violence par la promotion de stéréotypes raciaux et de pratiques sexuelles dangereuses. Billon et autres (n 90) 88-89. (en anglais seulement)

la consommation de pornographie est un facteur de risque de perpétration. Dans l'identification des différents chemins qui peuvent mener les enfants à adopter un comportement sexuel préjudiciable, McKibbin et d'autres ont constaté que l'accès à la pornographie était un facteur présent dans 3 des 10 voies identifiées¹¹⁸. Une étude menée dans cinq pays européens a révélé que la pornographie était régulièrement consommée par 39 à 59 % des garçons et que ces derniers étaient plus susceptibles d'être d'accord avec l'affirmation suivante : « les femmes mènent les hommes à la sexualité et à la violence » : les femmes excitent les hommes sexuellement et se plaignent ensuite de l'attention qu'elles reçoivent¹¹⁹. Ils sont également plus susceptibles de se livrer à la coercition et aux abus sexuels¹²⁰. Une étude italienne plus récente a réaffirmé que la consommation de pornographie chez les garçons faisait augmenter l'acceptation de rôles sexuels stricts et la tolérance à l'égard de comportements discriminatoires, violents et déviants¹²¹. Ces deux études ont recommandé de mettre en place une éducation complète à la sexualité afin de fournir aux enfants les outils nécessaires pour reconnaître et avoir une approche critique à l'égard des valeurs abusives et sexistes contenues dans la pornographie¹²². L'éducation a également été identifiée comme un moyen de contrer les représentations sexistes des femmes dans la pornographie dans la recommandation du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme¹²³, tandis que le rapport du Sénat français a recommandé que cette éducation soit dispensée aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire afin de les préparer à « l'exposition presque inévitable aujourd'hui à de tels contenus, d'une manière qui ne soit pas vécue comme normalisatrice ou violente »¹²⁴. Les parents doivent eux aussi être informés de la facilité avec laquelle leurs enfants peuvent accéder à la pornographie et de la manière d'aborder cette question avec eux¹²⁵.

Utilisation et abus de la pornographie : Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre

En janvier 2023, les résultats de groupes de discussion avec des adolescents et d'une enquête menée auprès de plus d'un millier de jeunes de 16 à 21 ans ont été publiés. Il a été constaté que l'âge moyen auquel les enfants regardent de la pornographie pour la première fois est de 13 ans et que les utilisateurs fréquents de pornographie sont également plus susceptibles d'avoir une expérience réelle d'un acte sexuel agressif ou dégradant¹²⁶. Un rapport de mai 2023 a recueilli des données provenant de 370 transcriptions d'entretiens avec des enfants ayant subi des préjudices et des enfants ayant causé des préjudices à un autre enfant, fournies par les forces de police enquêtant sur l'allégation. Il a également recueilli des données à partir de 123 formulaires d'un Centre d'orientation pour les agressions sexuelles, qui comprennent des rapports médicaux de sauvegarde pédiatrique et des documents d'orientation, pour des enfants qui ont été agressés par d'autres enfants provenant d'une fondation du service national de santé¹²⁷. L'examen des 370 entretiens a révélé que, dans 50 % des cas, les transcriptions des entretiens contenaient des mots faisant référence à au moins un acte spécifique de violence sexuelle couramment observé dans la pornographie. Les actes les plus courants sont les injures sexistes et désobligeantes et les coups de poing. La catégorie de violence sexuelle la plus courante est l'agression physique, avec 35 % des cas impliquant des gifles, des étranglements, des arrachages de cheveux, des bâillons, des fessées, des coups de fouet, des coups de poing ou des coups de pied.

61. On assiste également à une prise de conscience croissante de la disponibilité en ligne de matériel pédopornographique et de l'utilisation de l'environnement numérique dans le but d'exploiter et abuser

118. McKibbin et autres (n 82) 32. (en anglais seulement)

119. Nicky Stanley and others, "Pornography, Sexual Coercion and Abuse and Sexting in Young People's Intimate Relationships: A European Study" (2018) 33(19) *Journal of Interpersonal Violence* 2919, 2929, 2936. (en anglais seulement) Les cinq pays étaient la Bulgarie, Chypre, l'Angleterre, l'Italie et la Norvège.

120. *ibid.* 2936. (en anglais seulement)

121. Loredana Cerbara et autres, "The (Un)Equal Effect of Binary Socialisation on Adolescents' Exposure to Pornography: Girls Empowerment and Boys' Sexism from a New Representative National Survey" (2023) 13(6) *Societies* 146, 12-13 of 15. (disponible en anglais seulement)

122. *ibid.* 13 sur 15 ; Stanley et autres (n 119), 2940-1 ; voir aussi Crabbe et Flood (n 36X) ; Child Commissioner for England, "Our Recommendations for making the online world safer for children" (2022) (en anglais seulement) : https://assets.childrenscommissioner.gov.uk/wpuploads/2022/03/cco-online_safety_commission_from_government_our_recommendations_for_making_the_online_world_safer_for_children_report_mar_2022.pdf

123. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Recommandation CM/Rec(2019)1 du Comité des ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme » (27 mars 2019) 7, I.B.7 <<https://rm.coe.int/168093b269>> consulté le 30 août 2023.

124. Billon et autres (n 111) 140 : « Il convient de donner aux jeunes des grilles de lecture pour qu'ils puissent faire face à une exposition quasiment inévitable aujourd'hui à de tels contenus, d'une manière qui ne soit pas vécue comme normalisatrice ou violente ». (traduction libre de l'anglais)

125. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe « Prévention et la lutte contre le sexisme » (n 123) 7, II.1.3.

126. Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, "A lot of it is actually just abuse: Young people and pornography" (janvier 2023), disponible à l'adresse <https://www.childrenscommissioner.gov.uk/resource/pornography-and-harmful-sexual-behaviour/>. (en anglais seulement)

127. Commissaire à l'enfance pour l'Angleterre, "Evidence on Pornography's Influence (n 115)". (en anglais seulement)

sexuellement des enfants¹²⁸. Childlight, une initiative de l'Université d'Édimbourg visant à comprendre la prévalence de ces préjudices, a estimé dans son premier rapport sur l'indice en 2024 que 12,6 % des enfants dans le monde (environ 302 millions) ont été victimes de la prise, du partage et de l'exposition non consentus d'images et de vidéos sexuelles au cours de l'année écoulée et qu'une proportion similaire (12,5 %) a été sollicitée à de telles fins¹²⁹. Les garçons (7,5 %) et les filles (8,7 %) semblent être soumis à des niveaux similaires de victimisation numérique, mais les filles apparaissent davantage dans les contenus d'abus sexuels d'enfants en ligne¹³⁰. Le contenu en ligne le plus courant représente des enfants prépubères (âgés approximativement de 0 à 13 ans), suivi par le contenu représentant des enfants pubères et post-pubères (âgés approximativement de 14 à 17 ans)¹³¹. Childlight a également mené des enquêtes auprès d'échantillons représentatifs d'hommes adultes de trois pays, qui ont révélé que 11 % des Américains, 7 % des Britanniques et 7,5 % des Australiens ont admis avoir commis des délits en ligne contre des enfants au cours de leur vie¹³². Lors de la publication du rapport, Paul Stanfield, directeur général de Childlight, a déclaré : « Il s'agit d'une échelle stupéfiante qui, rien qu'au Royaume-Uni, équivaut à former une ligne de délinquants masculins qui pourrait s'étendre de Glasgow à Londres - ou remplir 20 fois le stade de Wembley »¹³³.

62. En ce qui concerne les réponses juridiques, des inquiétudes ont été exprimées quant au fait que les enfants qui adoptent un comportement sexuel préjudiciable peuvent subir des conséquences juridiques importantes et sont souvent traités comme s'ils étaient des adultes délinquants. Cependant, contrairement aux adultes délinquants, les faits nous montrent que les enfants qui adoptent un comportement sexuel préjudiciable cessent généralement et répètent rarement les comportements incriminés une fois qu'ils ont été détectés et que des interventions appropriées ont été mises en place¹³⁴. Les interventions appropriées sont éducatives, thérapeutiques et axées sur le bien-être de l'enfant¹³⁵. Les interventions éducatives comprennent les programmes de prévention secondaire¹³⁶, mais peuvent également inclure l'évaluation, la planification de la sécurité et les interventions thérapeutiques. Les interventions thérapeutiques doivent être conçues spécifiquement pour les enfants, car les besoins des adultes et des enfants sont différents¹³⁷. Les réponses en matière de protection de l'enfance sont nécessaires car, comme indiqué ci-dessus, la majorité des enfants qui adoptent des comportements sexuellement préjudiciables sont également victimes de violences sexuelles¹³⁸.

63. L'âge du consentement pose également problème. De nombreux enfants se livrent à des activités sexuelles non exploitantes et consentantes avant l'âge du consentement. Bien qu'il manque des données sur certains pays dans le tableau ci-dessous et qu'il ne soit pas clair si l'activité sexuelle était exploitée ou non, des minorités importantes d'enfants ont des relations sexuelles avant ou à l'âge de 15 ans. Et ce, bien que l'âge du consentement ne soit fixé à 14 et/ou 15 ans que dans la moitié (24 sur 46) de ces pays. Pour les autres enfants majeurs, l'âge du consentement n'est pertinent que pour certains délits sexuels commis sur des enfants, mais pas pour tous. En Irlande, par exemple, l'âge du consentement à certaines activités sexuelles, y compris les relations sexuelles avec pénétration, est fixé à 17 ans, bien qu'il existe une exemption en faveur des pairs lorsque certaines conditions sont remplies¹³⁹. Toutefois, ces personnes et leurs partenaires du même âge ou d'un âge proche restent des enfants aux fins de la production de matériel d'abus sexuel d'enfant jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Cela signifie qu'un garçon ou une fille de 17 ans qui a des relations sexuelles consentuelles avec un autre jeune de 17 ans agit dans le respect de la loi, mais qu'il l'enfreint s'il documente cette activité sexuelle parce qu'il a produit du matériel d'abus sexuel d'enfant.

128. Voir, par exemple, le Comité de Lanzarote, « TIC » (n 35).

129. Childlight - Global Child Safety Institute, *Into the Light Index on Child Sexual Exploitation and Abuse Globally : 2024 Report* (Édimbourg : Childlight, 2024), 7, 42, <<https://childlight.org/sites/default/files/2024-05/into-the-light.pdf>> consulté le 11 juin 2024. (en anglais seulement)

130. Ibid., 10, 37.

131. Ibid., 38.

132. Ibid., 21.

133. Ryan McDougall, "More than 300 million children a year face sexual abuse online, study suggests first global estimate of crisis" Irish Independent (27 mai 2024), <<https://www.independent.ie/world-news/britain/more-than-300-million-children-a-year-face-sexual-abuse-online-study-suggests-first-global-estimate-of-crisis/a1300270842.html>> consulté le 27 mai 2024). (en anglais seulement)

134. Hackett (n 98) 34. (en anglais seulement)

135. Bien que les réponses de la justice pénale ne soient généralement pas appropriées, Hackett reconnaît que pour une petite proportion d'enfants ayant des comportements sexuellement préjudiciables, une réponse de la justice pénale peut s'avérer nécessaire. Ibid.

136. Ces questions seront abordées dans la partie 3B(i) ci-dessus.

137. Hackett (n 98) 39. (en anglais seulement)

138. Voir note de bas de page 101 ci-dessus.

139. Criminal Law (Sexual Offences) Act 2006, s3(8) tel que remplacé par s17, Criminal Law (Sexual Offences) Act 2017. Un âge inférieur de 15 ans s'applique aux actes qui constitueraient une agression sexuelle s'ils étaient perpétrés sur un adulte sans son consentement ; art. 14, *Criminal Law Amendment Act 1935*.

Pays	Âge du consentement pour les relations sexuelles avec un adulte ¹⁴⁰	Proportion de personnes ayant eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans ¹⁴¹
Albanie	14	5% de filles, 45% de garçons
Andorre	14	---
Arménie	16	1% de filles, 27% de garçons
Azerbaïdjan	16	---
Autriche	14	14% de filles, 20% de garçons
Belgique	16	Francophone : 14% de filles, 21% de garçons Flamande : 18% de filles, 16% de garçons
Bosnie et Herzégovine	14 et 15 ¹⁴²	---
Bulgarie	14	25% de filles, 37% de garçons
Croatie	15	6% de filles, 23% de garçons
Chypre	17143	---
Tchéquie	15	18% de filles, 21% de garçons
Danemark	15	24% de filles, 26% de garçons
Estonie	16	18% de filles, 16% de garçons
Finlande	16	24% de filles, 28% de garçons
France	15144	9% de filles, 26% de garçons
Géorgie	16	3% de filles, 45% de garçons
Allemagne	14	17% de filles, 19% de garçons
Grèce	15	19% de filles, 34% de garçons
Hongrie	14	18% de filles, 27% de garçons
Islande	15	24% de filles, 27% de garçons
Italie	14	18% de filles, 28% de garçons
Irlande	17145	11% de filles, 19% de garçons
Lettonie	16	11% de filles, 17% de garçons
Liechtenstein	14	---
Lituanie	16	10% de filles, 22% de garçons
Luxembourg	16	17% de filles, 26% de garçons
Malte	16	15% de filles, 25% de garçons
République de Moldova	16	4% de filles, 23% de garçons
Monténégro	14	---
Monaco	15	---
Pays-Bas	16	13% de filles, 16% de garçons

140. Cette disposition est limitée par le fait que des âges de consentement différents peuvent s'appliquer lorsque la personne fait partie du cercle de confiance de l'adolescent. En Irlande l'âge général du consentement est de 17 ans, mais il est de 18 ans lorsque l'autre partie est une personne ayant autorité sur le mineur. De même, certaines relations sont totalement interdites par la loi, comme l'inceste par exemple. Les données de cette colonne sont tirées de Domenico Rosani, "Comparative study of the legal age for sexual activities in the State Parties to the Lanzarote Convention" (Conseil de l'Europe 2023) Chapitre 3 <<https://rm.coe.int/comparative-study-of-the-legal-age-for-sexual-activities-in-the-state-/1680ac9320>>, (en anglais seulement), consulté le 30 janvier 2024. Il n'est pas fait référence aux clauses d'exemption par les pairs.

141. À partir de 2017-18 ; OMS, "Spotlight on Adolescent Health and Well-Being" (Vol 2, OMS : Bureau régional pour l'Europe 2020) 76 <https://apps.who.int/iris/handle/10665/332104>, (en anglais seulement), consulté le 14 août 2023. Il convient de noter que cette source n'existe qu'en anglais et ne contient pas de données pour tous les pays figurant dans le tableau.

142. L'âge du consentement diffère selon les lois établies dans les législatures autonomes décentralisées. L'âge du consentement dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et dans le district de Brčko est de 14 ans. L'âge de 15 ans est fixé pour la Republika Srpska ; voir Rosani (n 140) 15.

143. Sous réserve de l'exception selon laquelle un jeune de 16 ans peut se marier à Chypre avec le consentement de ses parents ; ibid. 16.

144. En France, la loi prévoit qu'aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il est âgé de moins de 15 ans, ou de moins de 18 ans en cas d'inceste. En outre, la loi punit pénalement tout acte de nature sexuelle, même consenti, entre un adulte et un mineur de plus de 15 ans, si l'adulte est une personne ayant autorité sur le mineur.

145. L'âge général du consentement pour les activités sexuelles plus graves est de 17 ans, mais il est fixé à 18 ans lorsque l'autre partie est une personne ayant autorité. L'âge de 15 ans s'applique aux activités sexuelles de moindre importance.

Pays	Âge du consentement pour les relations sexuelles avec un adulte ¹⁴⁰	Proportion de personnes ayant eu des rapports sexuels avant l'âge de 15 ans ¹⁴¹
Norvège	16	---
Pologne	15	10% de filles, 16% de garçons
Portugal	14/16	15% de filles, 22% de garçons
Roumanie	16/17	8% de filles, 29% de garçons
Saint-Marin	14	---
Serbie	14	9% de filles, 14% de garçons
Slovénie	15	15% de filles, 25% de garçons
Slovaquie	15	11% de filles, 17% de garçons
Espagne	16	16% de filles, 18% de garçons
Suède	15	23% de filles, 21% de garçons
Suisse	16	10% de filles, 20% de garçons
Tunisie	18	---
Türkiye ¹⁴⁸	18	---
Ukraine	16	7% de filles, 19% de garçons
Royaume-Uni	16	Angleterre : 18% de filles, 22% de garçons Pays de Galles : 26% de filles, 23% de garçons Écosse : 19% de filles, 21% de garçons Irlande du Nord : ---

Figure 1 : Âge du consentement et débuts sexuels à l'âge de 15 ans

B. L'ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ COMME MOYEN DE PROTECTION ET DE PRÉVENTION

(i) Protection ou prévention ou les deux ?

64. Comme nous l'avons vu dans la partie 2, divers traités internationaux stipulent que les enfants ont le droit d'être protégés contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle. Il est donc obligatoire que les programmes d'éducation complète à la sexualité comprennent des informations et des compétences destinées à protéger contre la violence et à la prévenir. Les programmes axés sur l'autoprotection et la réduction des risques, tels que ceux qui apprennent aux filles et aux femmes à s'affirmer et à se retirer des situations dangereuses, ont fait leurs preuves. Ils ont permis de réduire le nombre de victimes de violences sexuelles et d'augmenter le nombre de révélations¹⁴⁹. De même, il a été constaté que les cours d'éducation sexuelle complets dispensés dans les écoles secondaires et comprenant un volet sur les techniques de refus réduisaient le risque d'agression sexuelle à l'université de 8 % dans l'ensemble et de 10 % pour les femmes¹⁵⁰.

65. Toutefois, pour réitérer ce qui a été expliqué dans la Partie 2, l'exposé des motifs de l'article 6 de la Convention de Lanzarote précise que, le fait d'apprendre aux enfants à se protéger ne dispense pas l'État ou les adultes de leur devoir de protéger les enfants contre toutes les formes d'exploitation et d'abus sexuels¹⁵¹. Il est donc important qu'un programme de lutte contre la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle ne soit pas entièrement axé sur la protection, car cela risquerait de faire peser la responsabilité de la prévention de la violence sur la victime potentielle. Cette approche peut minimiser ou ignorer la responsabilité de l'auteur de la violence et entériner des scénarios sexistes dans lesquels les filles et les femmes sont censées être les

146. La situation juridique au Portugal n'est pas claire, car l'âge de 16 ans est aussi parfois l'âge du consentement ; ibid. 14-15.

147. Pour les actes impliquant une pénétration et 14 pour les autres activités sexuelles ; ibid. 15.

148. Sous réserve de l'exception selon laquelle un jeune de 18 ans peut se marier en Turquie avec le consentement de ses parents. Il existe également une zone grise où l'activité sexuelle entre 15 et 18 ans est illégale, mais des poursuites ne seront engagées que si une plainte est déposée par la victime ou un représentant ; ibid. 16.

149. Brittany Thiessen, Linzi Williamson et Carie Buchanan, "Be Proactive Not Reactive": Understanding Gaps in Student Sexual Consent Education (2021) 30(3) Canadian Journal of Human Sexuality 349,356. (en anglais seulement)

150. John Santelli et autres "Does Sex Education Before College Protect Students from Sexual Assault in College?" (2018) 13(11) PLoS one e0205951, 12. (en anglais seulement)

151. Conseil de l'Europe, « Rapport explicatif sur la protection des enfants » (n 48) [59].

gardiennes de la sexualité masculine. Cela peut alors conduire à la culpabilisation de la victime et à l'auto-culpabilisation en cas de violence sexuelle¹⁵². En outre, l'hypothèse selon laquelle la personne victime d'une agression sexuelle peut exercer sa capacité de refus en disant « non » repose sur des interprétations erronées de la manière dont les gens réagissent à un danger perçu ou réel. Les études qui ont popularisé l'idée - issue de 1929¹⁵³ - selon laquelle la réaction typique au danger est de « se battre ou fuir » ont eu tendance à exclure les femmes et n'étaient pas axées sur la violence sexuelle. Lorsque les femmes sont incluses, deux autres réactions adaptatives de protection - « se figer et s'effrayer » - sont utilisées, ce qui exclut l'utilisation de la réponse « non »¹⁵⁴. Ces réponses existent parce que la résistance active ou le fait de dire « non » peut parfois être plus dangereux que l'alternative¹⁵⁵. Compte tenu de la disparité et de l'inégalité des rapports de force entre les enfants et ceux qui les maltraitent ou les exploitent, il est probable que les enfants adoptent l'une ou l'autre de ces réactions d'adaptation à la violence. Comme indiqué plus haut, on assiste à une prise de conscience croissante de la dynamique de pouvoir inhérente aux abus sexuels sur les enfants, en plus de la dimension de pouvoir liée au sexe, et les enfants doivent être assurés que leurs réactions n'annulent pas le mal qui leur a été fait¹⁵⁶.

66. Il est important d'aller au-delà des programmes axés sur la protection, tout en reconnaissant que les connaissances et les compétences en matière de réduction des risques ont un rôle à jouer. La principale différence entre les programmes de protection et de prévention est que les premiers orientent généralement leur contenu vers la victime potentielle, tandis que la prévention s'intéresse à l'auteur potentiel de l'infraction. Les programmes de prévention primaire cherchent à identifier les risques qui peuvent conduire à la perpétration de violences sexuelles et utilisent l'éducation pour cibler ces risques. Les programmes de prévention secondaire s'adressent aux auteurs et aux victimes. Certains se concentrent sur des interventions ciblées auprès des auteurs pour prévenir la récurrence ; d'autres fournissent aux victimes des stratégies leur permettant de reconnaître qu'elles ont été victimes d'abus, en leur disant qu'elles n'ont rien fait pour mériter ces abus, et en leur donnant les moyens de les dénoncer, ce qui permet d'éviter une victimisation secondaire¹⁵⁷. De cette manière, les mesures de protection secondaire orientées vers les victimes remettent en cause la culpabilisation des victimes.

67. Les interventions axées sur la prévention reconnaissent également que les facteurs propices à la perpétration d'abus sont plus vastes que ceux propres à l'auteur individuel. Les chercheurs ont noté « qu'il est peu probable que les programmes [axés sur l'individu] entraînent un changement de comportement à long terme lorsqu'ils sont mis en œuvre dans un environnement social, culturel ou physique qui contrecarre ces messages et décourage les comportements sûrs et sains ou récompense les comportements violents »¹⁵⁸. Cela explique pourquoi les programmes qui modifient positivement les attitudes des participants à l'égard de la violence sexuelle ne semblent pas se traduire par une réduction de la violence sexuelle¹⁵⁹. Pour que le changement d'attitude individuel persiste et que la violence sexuelle diminue, des changements sont également nécessaires dans l'écologie plus large des facteurs de risque de perpétration de la violence sexuelle. Cela signifie, en s'inspirant de la Stratégie pour l'égalité de genre du Comité des Ministres (2024-2029), qu'il est essentiel de reconnaître et d'impliquer les garçons « en tant qu'agents et bénéficiaires du changement, et en tant que partenaires et alliés stratégiques »¹⁶⁰. L'illustration suivante présente différents points de l'écologie sociale vers lesquels les efforts visant à cibler la violence masculine à l'égard des femmes et des filles pourraient être dirigés¹⁶¹ :

152. Thiessen, Williamson et Buchanan (n 14) 440. (en anglais seulement)

153. Walter Cannon, *Bodily Changes in Pain, Hunger, Fear, and Rage* (Appleton 1929). (en anglais seulement)

154. Autrement appelé « tendre ou se lier d'amitié » ; Shelley Taylor et autres, "Biobehavioral responses to stress in females: tend-and-befriend, not fight-or-flight" (2000) 107(3) *Psychological Review* 411. (en anglais seulement)

155. Brooke de Heer et Lynn Jones, "Investigating the self-protective potential of immobility in victims of rape" (2017) 32(2) *Violence and Victims* 210. (en anglais seulement)

156. Voir ci-dessus [56].

157. Mary Ellsberg et autres "Prevention of Violence Against Women and Girls: What Does the Evidence Say?" (2015) 385 (9977) *The Lancet* 1555, 1556. (en anglais seulement)

158. DeGue et autres (n 99) 360. (en anglais seulement)

159. *ibid.*

160. Stratégie pour l'égalité de genre (2024-2029) » (n 10) [5].

161. Jewkes, Flood et Lang (n 99) 1586, figure 3. (en anglais seulement)

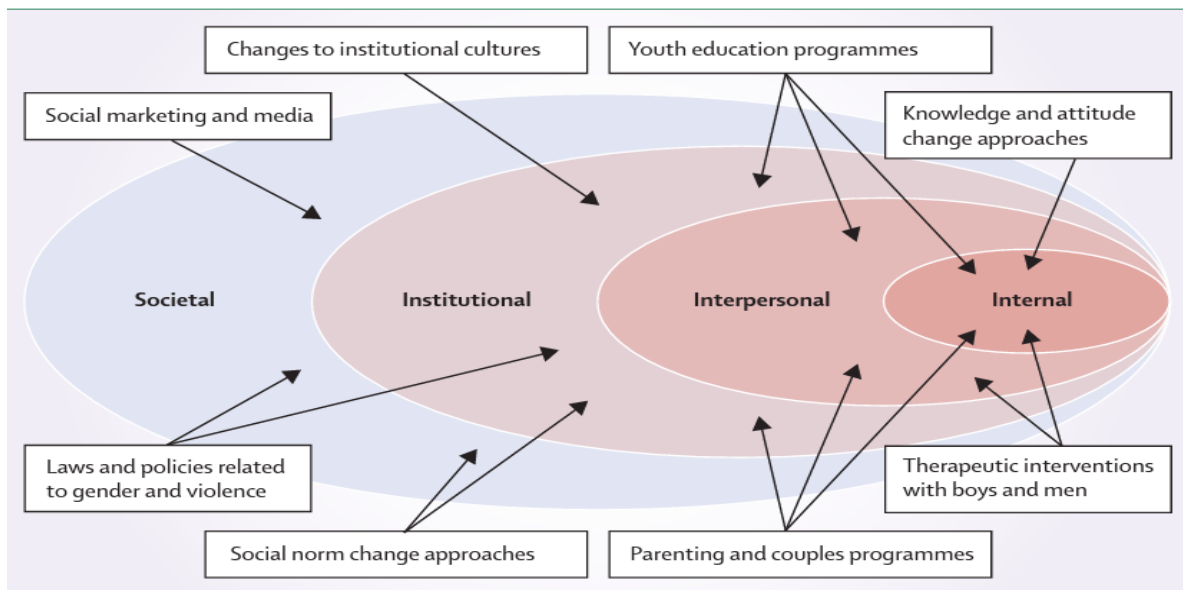


Figure 2 : Le modèle socio-écologique (en anglais seulement)

68. Les programmes d'éducation complète à la sexualité doivent intégrer explicitement des éléments de protection et de prévention. Si la protection peut être une conséquence des programmes de prévention et vice versa, en particulier lorsque les programmes sont obligatoires dans un cadre scolaire, il ne peut s'agir d'un hasard. Les deux sont des éléments nécessaires pour résoudre ou tenter de résoudre le problème de la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle. Un programme complet et itératif d'éducation sexuelle, dispensé sur plusieurs années tout au long de la scolarité de l'enfant, a la capacité de s'attaquer au problème multiforme de la violence fondée sur le genre et sexuelle en incorporant des compétences protectrices et préventives.

(ii) Ces programmes fonctionnent-ils ?

69. C'est dans le domaine de la santé personnelle que l'on trouve la preuve la plus évidente que les programmes d'éducation complète à la sexualité dispensés dans les établissements scolaires formels et dans les cadres informels et non formels peuvent modifier les comportements. Il est prouvé que l'éducation complète à la sexualité protège la santé physique et mentale des enfants et si elle peut changer les comportements dans un domaine, un programme bien conçu peut changer les comportements dans d'autres domaines. En ce qui concerne la santé physique, la recherche montre que plus l'éducation est complète et de qualité, plus la protection est importante¹⁶². Des données de 2017 ont révélé que le taux global de chlamydia aux États-Unis, où le gouvernement fédéral a dépensé près de 80 millions de dollars pour financer principalement des programmes d'abstinence uniquement jusqu'au mariage, était 50 % plus élevé qu'au Royaume-Uni et 259 % plus élevé que la moyenne de l'UE¹⁶³. Les pays dotés de programmes bien établis d'éducation complète à la sexualité, tels que la Suède, la Norvège et les Pays-Bas, affichent également des taux de grossesse chez les adolescentes inférieurs à ceux des pays qui n'en ont pas¹⁶⁴.

162. UNESCO, *Guide technique internationale sur l'éducation sexuelle*, (n 6) 13-7.

163. Jessica Corcoran et autres "Adolescents' Perceptions of Sexual Health Education Programs: An Integrative Review" (2020) 84 *Journal of Adolescence* 96, 96-97. (en anglais seulement)

164. UNESCO, « Examen global » (n 6) 19.

Exemple de cas : Finlande

La Finlande offre un très bon exemple de la corrélation entre les programmes d'éducation complète à la sexualité et les résultats positifs en matière de santé sexuelle pour les jeunes. À la suite de l'introduction d'une éducation complète à la sexualité obligatoire dans les écoles et d'une augmentation du financement des services de santé sexuelle dans les années 1970, les taux de grossesse, d'avortement et d'IST chez les adolescentes ont commencé à baisser et ont continué à baisser à mesure que ces services se développaient et s'amélioraient. Lorsque la récession a frappé dans les années 1990, le financement des services de santé sexuelle préventive dans les écoles a été réduit et l'éducation à la sexualité a été décentralisée pour devenir une matière facultative. Les taux d'avortement ont augmenté de 50 %, les IST se sont multipliées et les jeunes ont déclaré s'adonner à des pratiques sexuelles à risque telles que les rapports sexuels non protégés. Un nouveau programme a été introduit en 2002 et l'éducation complète à la sexualité est redevenue obligatoire en 2006¹⁶⁵. Depuis 2002, le nombre de grossesses et d'avortements chez les adolescentes a nettement diminué¹⁶⁶.

70. L'éducation complète à la sexualité est également bénéfique pour la santé mentale personnelle, car l'accent mis sur le respect, l'autonomie, l'égalité et la diversité encourage l'estime de soi, remet en question les normes restrictives liées au genre, promeut des relations saines, éduque sur les continuums de la SOGIESC et décourage les brimades et le harcèlement. Ces leçons « agissent comme des facteurs de protection contre la dépression et le suicide »¹⁶⁷. On sait également que la coercition sexuelle dans les relations entre adolescents autour d'images sexuelles créées par eux-mêmes et d'autres pratiques sexuelles a des « conséquences importantes sur la santé mentale et émotionnelle » des filles et des femmes ; il est donc important de leur fournir les ressources nécessaires pour déconstruire, s'opposer et rapporter ces pressions lorsque l'aide d'un adulte est nécessaire¹⁶⁸. Les garçons et les hommes qu'ils deviendront doivent également être éduqués pour ne pas faire subir ces pressions et disposer des ressources nécessaires pour analyser de manière critique et rejeter les valeurs abusives et sexistes contenues dans la pornographie. Comme l'indiquent les recherches présentées dans la partie 3A ci-dessus, la consommation de pornographie est un facteur de risque de violence sexuelle¹⁶⁹.

71. Les programmes de prévention des abus sexuels mis en place dans les établissements scolaires se sont également révélés avoir des effets protecteurs basés sur les connaissances. Et ce, pour deux raisons. Premièrement, tout en reconnaissant de nouveau que l'obligation de protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels incombe aux adultes et à l'État, les enfants ne peuvent pas se protéger eux-mêmes de ces préjudices s'ils ne sont pas conscients de leur existence ou de la manière d'y répondre. Les cours dispensés aux enfants ont permis de sensibiliser davantage les enfants qui y ont participé aux abus et à la manipulation psychologique. Les enfants ont appris à s'affirmer, à mieux identifier les situations dangereuses et à faire la distinction entre le fait de signaler un comportement dangereux à des adultes de confiance et la « délation »¹⁷⁰. Une synthèse des examens de divers programmes de prévention de la maltraitance des enfants a également montré que les programmes scolaires visant à prévenir les abus sexuels parvenaient à renforcer la capacité des participants à se protéger contre ce type d'abus¹⁷¹. Une méta-analyse réalisée par Walsh et d'autres chercheurs a montré que les enfants des écoles primaires et secondaires qui avaient participé à des programmes étaient plus susceptibles de révéler des abus sexuels que ceux qui n'y avaient pas participé¹⁷². La deuxième raison pour

165. Dan Apter, "Recent developments and consequences of sexuality education in Finland" (2011) 2 *Sexuality Education and Family Planning* 3. (en anglais seulement)

166. Eerika Jalanko et autres, "Municipal contraceptive services, socioeconomic status and teenage pregnancy in Finland: a longitudinal study" (2011) 11(2) *BMJ open* e043092. (en anglais seulement). Ces données ont été mises à jour jusqu'en 2019 et la trajectoire descendante s'est poursuivie. Informations présentées au Conseil de l'Europe par le Dr Raisa Cacciatore et Henriikka Kangaskoski (2e réunion du ENF-VAE, 11-12 octobre 2023).

167. Rebekah Rollston, "Comprehensive Sex Education as Violence Prevention" (29 mai 2020). <https://info.primarycare.hms.harvard.edu/review/sexual-education-violence-prevention>, (en anglais seulement), consulté le 21 août 2023.

168. Campbell, "The Challenges of Girls' Right to Education" (n 12), 1226. Comme indiqué au point [65] ci-dessus, les enfants ne peuvent pas être responsables de leur propre protection. (en anglais seulement)

169. Voir en particulier [59]-[60] ci-dessus.

170. Candice Fryda et Polly Hulme, "School-Based Childhood Sexual Abuse Prevention Programs: An Integrative Review" (2015) 31(3) *The Journal of School Nursing* 167 ; Donna Brown, "Evaluation of Safer, Smarter Kids : Child Sexual Abuse Prevention Curriculum for Kindergartners" (2017) 34(3) *Child and Adolescent Social Work Journal* 213. La « délation » (traduit de l'anglais : « tattling ») peut être définie comme la dénonciation par un enfant des méfaits d'un autre enfant à une personne en position d'autorité afin de s'attirer ses faveurs. On dit souvent aux enfants de ne pas « dénoncer » ou « raconter des histoires » sur les autres et cela a une connotation similaire à un acte de « délation » lorsqu'il s'agit d'adultes.

171. Christopher Mikton et Alexander Butchart, « Child Maltreatment Prevention : A Systematic Review of Reviews » (2009) 87 *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé* 353, 354. (en anglais seulement)

172. Kerryann Walsh et autres "School-Based Education Programs for the Prevention of Child Sexual Abuse: A Cochrane Systematic Review and Meta-Analysis" (2015) 28(1) *Cochrane Database of Systematic Reviews* 33. (en anglais seulement)

laquelle les programmes de prévention des abus sexuels dispensés en milieu scolaire ont des effets protecteurs basés sur les connaissances est que les enfants sont souvent plus attentifs lorsque les informations leur sont présentées par des professionnels tels que les enseignants¹⁷³.

72. La question suivante est de savoir si les programmes de prévention des abus sexuels contribuent à l'objectif de santé publique consistant à modifier les comportements et à réduire la perpétuation des abus. La synthèse de Mikton et Butchart n'a pas trouvé suffisamment de preuves pour répondre à cette question¹⁷⁴. Lameiras-Fernández et d'autres ont constaté que la moitié des programmes évalués dans leur revue systématique n'étaient pas efficaces pour promouvoir des comportements sexuels sains et/ou pour réduire les comportements sexuels à risque¹⁷⁵. À première vue, les conclusions relatives à l'absence de changement de comportement interpellent. Toutefois, cela ne signifie pas que les programmes de prévention administrés à l'école et dans d'autres contextes sont inefficaces.

73. L'examen par DeGue et d'autres des évaluations des résultats des programmes de prévention de la violence sexuelle montre que, dans certains cas, l'absence de preuves du succès d'un programme peut simplement s'expliquer par le fait que ces preuves n'ont pas été recueillies. Ils ont constaté que la majorité des programmes examinés ne mesuraient pas la perpétration de violences sexuelles ou la victimisation dans leur évaluation de suivi, bien qu'il s'agisse du résultat de santé publique visé par le programme, ou que la seule évaluation de suivi avait lieu immédiatement à la fin du programme, alors qu'un suivi à un stade ultérieur permettrait de mesurer le succès durable du programme¹⁷⁶. Même si la perpétration de violences sexuelles et/ou la victimisation sont effectivement réduites, si elles ne sont pas mesurées, il ne peut y avoir de preuve de la réussite du programme à cet égard¹⁷⁷.

74. Dans d'autres cas, un programme peut ne pas aboutir à un changement de comportement parce qu'il n'a pas le contenu nécessaire pour provoquer ce changement. Par exemple, Goldfarb et Lieberman ont constaté que 80 % des programmes d'éducation à la sexualité qu'ils ont examinés étaient axés sur les objectifs limités de la prévention des grossesses non désirées et de l'acquisition d'IST¹⁷⁸. Lameiras-Fernández et d'autres auteurs ont constaté la même orientation biomédicale étroite et que la sexualité était considérée comme un comportement problématique¹⁷⁹. Cependant, Haberland a constaté que les programmes qui abordent les questions de genre et de pouvoir dans les relations sont cinq fois plus efficaces pour réduire les IST et les taux de grossesse que ceux qui ne le font pas¹⁸⁰. En outre, comme nous le verrons plus loin, si les enfants perçoivent que le contenu qui leur est fourni est biaisé, qu'il porte un jugement ou qu'il est médicalement inexact, il n'est pas surprenant qu'ils choisissent de l'ignorer¹⁸¹.

75. Un récent examen systématique des programmes visant à atteindre des objectifs conformes à ceux d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, telle qu'elle est défendue dans la deuxième partie, a montré qu'ils peuvent être efficaces s'ils sont bien conçus. Les programmes les plus efficaces sont ceux qui sont dispensés de manière itérative dès le plus jeune âge et qui s'inscrivent dans une pédagogie de justice sociale. Par exemple, les programmes mis en place au Québec, en Californie et aux Pays-Bas ont tous eu un impact positif sur la diminution des attitudes homophobes (changements d'attitude) et sur la réduction des brimades homophobes (changements de comportement)¹⁸². L'étude de DeGue et d'autres auteurs donne des indications sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre un programme efficace. Ils ont constaté que les trois initiatives qui ont fait preuve d'efficacité en matière de réduction de violence fondée sur le genre et de violence sexuelle répondaient aux neuf principes d'efficacité des interventions de prévention, énoncés par Nation et al¹⁸³. Comme indiqué ci-dessous, cinq de ces principes portent sur les caractéristiques du programme, deux sur l'adéquation entre l'intervention et la population cible, et deux sur la mise en œuvre et l'évaluation du programme. Ces principes se recoupent et font écho à l'approche fondée sur les droits humains préconisée dans la partie 2.

173. Comité de Lanzarote, *TIC* (n35) [379]

174. Mikton et Butchart (n 171) 354. (en anglais seulement)

175. María Lameiras-Fernández et autres, "Sex Education in the Spotlight: What Is Working? Systematic Review" (2021) 18(5) *International Journal of Environmental Research and Public Health* 2555, 3.4.1. (en anglais seulement)

176. DeGue et autres (n 99) 346.

177. Certains programmes avaient le potentiel de prouver leur efficacité s'ils étaient soumis à une évaluation rigoureuse ; *ibid.* 359.

178. Eva Goldfarb et Lisa Lieberman, "Three Decades of Research: The Case for Comprehensive Sex Education" (2021) 68(1) *Journal of Adolescent Health* 13, 13. (en anglais seulement)

179. Lameiras-Fernández et autres (n 175) 4.1. (en anglais seulement)

180. Nicole A. Haberland, "The case for addressing gender and power in sexuality and HIV education: a comprehensive review of evaluation studies" (2015) 41(1) *International perspectives on sexual and reproductive health* 31. (en anglais seulement)

181. Corcoran et autres (n 163) 110. (en anglais seulement)

182. Goldfarb et Lieberman (n 178) 16. (en anglais seulement)

183. *Ibid.* 356 citant Maury Nation et autres "What Works in Prevention: Principles of Effective Prevention Programs" (2003) 58(6-7) *American psychologist* 449. (en anglais seulement)

Les neuf principes	Définis	Appliqués par DeGue et d'autres pour identifier les lacunes des programmes de prévention de la violence sexuelle examinés.
Caractéristiques du programme		
1. est complet	interventions multiples (fournies plus d'une fois et de plus d'une manière) et axées sur des contextes multiples (au-delà de l'individu)	moins de 10 % des programmes examinés situent la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle dans leur contexte socio-écologique plus large
2. utilise des méthodes d'enseignement variées	l'apprentissage actif et fondé sur les compétences, y compris la pratique verbale ou écrite de la négociation des limites sexuelles	seul un tiers des programmes examinés ont utilisé des méthodes interactives et axées sur les compétences. Les autres ont utilisé soit deux modes de prestation (40 %), soit un seul mode de prestation (moins d'un tiers).
3. fournit un dosage éducatif suffisant	fournir suffisamment d'interventions dans le dosage initial pour atteindre l'objectif souhaité ; des interventions de rappel sont nécessaires pour assurer la rétention de la dose préventive	la violence sexuelle est complexe en raison de l'écologie sociale plus large dans laquelle elle s'inscrit et nécessite des doses plus élevées de l'intervention initiale (c'est-à-dire plusieurs heures de contact) pour modifier les comportements et avoir des effets durables ; 75 % des interventions examinées ont comporté une seule séance et 50 % ont duré une heure ou moins
4. est axé sur la théorie	se concentrer sur la cause du problème (théorie étiologique) et identifier et appliquer les meilleures méthodes, basées sur des preuves empiriques, pour s'attaquer à ces causes (théories d'intervention)	a révélé que certains facteurs de risque (attitudes et connaissances en matière de sexualité et de droit) ont reçu plus d'attention que d'autres (hostilité à l'égard des femmes, adhésion aux rôles traditionnels des hommes et des femmes et hypermasculinité ¹⁸⁴), bien qu'il ait été prouvé qu'il était plus important de s'attaquer à ces derniers pour faire évoluer les comportements.
5. encourage les relations positives avec ses pairs, ses parents et d'autres personnes	exposer les participants à des adultes et à des pairs qui donnent l'exemple et soutiennent les comportements appropriés	pas possible dans les programmes didactiques courts
Adapter l'intervention à la population cible		
6. est dispensé au bon moment	suffisamment tôt pour influencer sur la trajectoire de développement du comportement problématique	deux tiers des programmes s'adressaient aux étudiants universitaires, ce qui est trop tard car les enfants subissent des violences sexuelles avant d'entrer à l'université.
7. est pertinent sur le plan socioculturel	adapté aux normes sociales et communautaires ; la population cible doit être incluse dans la planification et la mise en œuvre du programme	seules trois interventions avaient un contenu spécifique à la race ou à l'ethnie ; deux tiers des programmes ont été mis en œuvre avec des échantillons majoritairement blancs
Mise en œuvre et évaluation		
8. mise en œuvre	le programme est assuré par un personnel bien formé	les trois quarts des programmes ont été dispensés par des animateurs pairs ou par du personnel de l'école ou de l'agence ne disposant pas de l'expertise requise
9. l'évaluation	le programme doit avoir des objectifs clairs et les évaluations doivent permettre de déterminer si ces objectifs sont atteints ; l'accent doit être mis sur l'amélioration continue de la qualité.	peu de programmes ont fait l'objet d'évaluations répétées après la participation au programme ou après 5 mois ; seuls 21 programmes ont mesuré les comportements sexuellement violents en tant que résultat

Figure 3 : Les neuf principes d'une intervention de prévention efficace

184. L'hypermasculinité est un idéal de masculinité dans lequel quelques traits associés à la masculinité, tels que la force, l'agressivité et la domination physique, sont exagérés ; Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. L'hypermasculinité est associée à une masculinité toxique qui est liée à la violence sexiste et sexuelle.

(iii) Que veulent les enfants ?

76. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils attendent d'une éducation à la sexualité, les enfants souhaitent que davantage de sujets soient abordés et que la sexualité soit abordée de manière plus positive. Cela se vérifie aussi bien dans les études menées dans les régions où le modèle enseigné est celui de l'abstinence jusqu'au mariage que dans les pays où l'éducation est plus complète¹⁸⁵, bien que les enfants qui ont reçu une éducation à la sexualité fondée sur l'abstinence jusqu'au mariage aient des perceptions nettement moins favorables que ceux qui ont reçu des formes plus complètes de cette éducation¹⁸⁶. Les recherches menées auprès des enfants ont permis d'identifier trois problèmes communs liés à l'enseignement et au contenu de l'éducation à la sexualité et de partager les solutions apportées à ces problèmes. Ces recommandations s'alignent sur les principes d'interventions préventives efficaces détaillés ci-dessus.

77. Le premier problème commun identifié est que la « spécificité » de l'éducation complète à la sexualité est ignorée par les écoles dont les programmes adoptent un modèle biomédical d'enseignement de la sexualité¹⁸⁷. Les enfants ont l'impression que ces informations sont fournies pour susciter la peur plutôt que pour promouvoir des comportements de protection de la santé¹⁸⁸ et ils se plaignent que l'approche biomédicale désérotise et désincarne le sujet¹⁸⁹. Cette approche a également de multiples conséquences négatives pour les enfants, notamment en les exposant à des risques de brimades et d'humiliations. La réputation sexuelle des filles est souvent remise en question, ce qui a pour effet de réduire leur participation au silence¹⁹⁰. Cela s'est produit même dans un pays où l'éducation à la sexualité est considérée comme un modèle. Des recherches menées auprès d'enfants néerlandais ont montré que les enfants qui étaient encouragés à parler ouvertement de leurs expériences étaient victimes de brimades¹⁹¹.

78. Deuxièmement, l'activité sexuelle des enfants est considérée comme un comportement problématique et est donc stigmatisée. Le contenu négatif chargé de valeurs rend les enfants vulnérables à des pratiques sexuelles dangereuses. Un autre problème est l'exclusion des enfants présentant une diversité de SOGIESC qui déclarent se sentir particulièrement mal servis par l'éducation hétéronormative et cisnormative qu'ils ont reçue¹⁹². L'analyse systématique de la littérature réalisée par Goldfarb et Lieberman a révélé que les programmes de violence dans les relations entre adolescents n'abordent généralement pas les relations entre personnes de même sexe et ils ont également trouvé que les enfants en situation de handicap sont souvent exclus des programmes d'éducation à la sexualité¹⁹³. Les enfants néerlandais ont eu l'impression que la discussion sur les SOGIESC était symbolique, c'est-à-dire qu'elle était incluse pour donner l'impression d'être inclusive plutôt que de l'être réellement¹⁹⁴. Cette attitude est incompatible avec l'approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, défendue dans la partie 2.

79. Lorsque la pratique sexuelle est considérée comme un comportement problématique, cela signifie également que le contenu des programmes ne reflète pas les expériences sexuelles vécues par les enfants, ce qui a pour conséquence qu'une grande partie de ce qui leur est enseigné arrive trop tard (puisqu'ils ont déjà eu leurs premiers rapports sexuels), n'est pas pertinent pour eux et sape la crédibilité de l'éducateur¹⁹⁵. Le choix du moment est important car il a été constaté que la maturation sexuelle plus précoce des enfants due à l'amélioration de la santé et de la nutrition se traduisait par un début de vie sexuelle plus précoce¹⁹⁶ et un examen d'un programme de lutte contre le VIH/SIDA a montré qu'il réduisait les comportements sexuels à risque pour tous les participants, à l'exception de ceux qui étaient sexuellement actifs avant de commencer

185. Pandora Pound, Rebecca Langford et Rona Campbell, "What Do Young People Think About Their School Based Sex and Relationship Education? A Qualitative Synthesis of Young People's Views and Experiences" (2016) 6(9) *BMJ open* e011329, 11. (en anglais seulement)

186. Corcoran et autres (n 163), 107. Pour plus de détails sur ce que l'on sait du contenu de l'éducation à la sexualité en Europe, voir la partie 4 ci-dessous.

187. Pound, Langford et Campbell (n 185), 11. (en anglais seulement)

188. Corcoran et autres (n 163), 109. (en anglais seulement)

189. Pound, Langford et Campbell (n 185) 7. (en anglais seulement)

190. *ibid.*

191. Marianne Cense, Steven de Grauw et Manouk Vermeulen, "Sex is Not Just About Ovaries": Youth Participatory Research on Sexuality Education in The Netherlands" (2020) 17(22) *International Journal of Environmental Research and Public Health* 8587. (en anglais seulement)

192. Corcoran et autres (n 163) 108 ; Shefaly Shorey et Crystal Min Siu Chua, "Perceptions, Experiences, and Needs of Adolescents About School-Based Sexual Health Education : Qualitative Systematic Review" (2023) 52 *Arch Sex Behav* 1665, 1681. (en anglais seulement)

193. Cense, de Grauw et Vermeulen (n 191) 8587. (en anglais seulement)

194. Goldfarb et Lieberman (n 178) 23. (en anglais seulement)

195. Pound, Langford et Campbell (n 185) ; Corcoran et autres (n 163)107. (en anglais seulement)

196. Hildie Leung et autres "Development of Contextually Relevant Sexuality Education: Lessons from a Comprehensive Review of Adolescent Sexuality Education Across Cultures" (2019) 16(4) *International journal of Environmental Research and Public Health* 621. (en anglais seulement)

le programme¹⁹⁷. Lorsqu'il a été demandé à des Britanniques âgés de 16 à 24 ans de réfléchir à la question de savoir si l'éducation à la sexualité qu'ils avaient reçue les avait préparés à leurs premières expériences sexuelles, 68,1% des hommes et 70,6% des femmes interrogés ont déclaré qu'ils auraient souhaité en savoir plus¹⁹⁸. De même, lorsqu'il a été demandé aux Polonais âgés de 18 à 26 ans d'évaluer l'utilité actuelle de l'éducation à la sexualité qu'ils avaient reçue à l'école, 53,6 % ont déclaré qu'elle était utile, tandis que 18,7 % ont estimé qu'elle ne l'était pas¹⁹⁹. Le résultat global de ces résultats est que, selon leur jugement rétrospectif, 31,1 % des personnes interrogées n'ont pas reçu d'éducation à la sexualité à l'école ou l'ont reçue de façon médiocre²⁰⁰. Il convient également de rappeler les données sur le TDV présentées ci-dessus²⁰¹.

80. Troisièmement, les enfants n'aiment généralement pas être enseignés par leurs professeurs habituels. Cela s'explique par le fait que l'enseignant n'est souvent pas à l'aise avec le sujet et/ou le manque d'anonymat qu'il offre aux enfants. Bien que les pairs-éducateurs aient souvent été jugés insuffisamment préparés et incapables de gérer les enfants perturbateurs, les enfants les ont généralement trouvés plus crédibles que les enseignants habituels²⁰². Les professionnels de la santé ont également été plébiscités par de nombreux enfants car ils portent moins de jugement. Les enfants considèrent que les éducateurs externes sont plus susceptibles de fournir une éducation fiable et réaliste²⁰³. Dans les cantons romands de Suisse, l'éducation à la sexualité est enseignée par des spécialistes externes de la santé sexuelle, ce qui a fait l'objet de commentaires positifs de la part des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux lors de la visite du GREVIO dans le cadre de la première procédure d'évaluation de référence en 2022²⁰⁴. Des recherches menées auprès d'enfants néerlandais ont montré que certains étaient gênés par le fait d'être enseignés par leur propre professeur, mais que la plupart n'y voyaient pas d'inconvénient tant que ce professeur était sensible au risque d'intimidation et d'exposition²⁰⁵.

81. Les enfants font également des suggestions concrètes sur la manière de résoudre ces problèmes. L'éducation complète à la sexualité devrait être reconnue comme une forme particulière d'éducation. Les enfants ont besoin de se sentir en sécurité, d'avoir la possibilité de poser des questions de manière anonyme, de s'engager dans des exercices basés sur les compétences et préfèrent recevoir un enseignement en petits groupes²⁰⁶. La mise en place d'espaces sûrs permettrait également de développer des relations positives et prosociales avec les pairs, le cinquième des principes de Nation (voir tableau ci-dessus). Les avis sont partagés sur la question de savoir si les classes devraient être séparées par sexe ou par genre. Alors que certains pensent que cela permettrait d'aborder ouvertement des sujets sensibles et que beaucoup soulignent le problème des enfants de sexe masculin qui perturbent les classes mixtes²⁰⁷, d'autres craignent (ou ont fait l'expérience) que cela n'aboutisse à un filtrage des contenus éducatifs en fonction du sexe. Parmi les préoccupations spécifiques exprimées, citons le fait que les filles/femmes ne devraient pas être responsables de la prévention des grossesses non désirées (et l'approbation concomitante du scénario sexiste selon lequel les filles/femmes sont les gardiennes de la sexualité masculine)²⁰⁸ et la perpétuation de l'ignorance masculine concernant les menstruations et le plaisir féminin en raison de l'absence de discussion sur l'anatomie féminine dans les contextes réservés aux garçons²⁰⁹. Des recherches menées au Canada ont montré que les garçons peuvent également bénéficier d'espaces séparés en fonction du sexe ou du genre. Les participants à WiseGuyz, un programme destiné aux garçons âgés de 13 à 15 ans et visant à soutenir le développement d'une construction saine et positive de la masculinité, ont souligné combien il était important de disposer d'un espace sûr où ils pouvaient discuter ouvertement des stéréotypes et des pressions masculines sans être jugés par les filles²¹⁰. Il semblerait qu'une certaine ségrégation de l'enseignement en fonction du sexe ou du genre pourrait offrir aux enfants un espace sûr et précieux pour discuter des sujets sensibles identifiés

197. Nation et autres (n 183). (en anglais seulement)

198. Clare Tanton et autres, "Patterns and Trends in Sources of Information About Sex Among Young People in Britain: Evidence from Three National Surveys of Sexual Attitudes and Lifestyles" (2015) 5(3) *BMJ open* e007834, 3. (en anglais seulement)

199. Zbigniew Izdebski et autres, "What One Gets Is Not Always What One Wants-Young Adults" Perception of Sexuality Education in Poland" (2022) 19(3) *International Journal of Environmental Research and Public Health* 1366. (en anglais seulement)

200. *ibid.*

201. Voir ci-dessus [57]-[58].

202. Pound, Langford et Campbell, (n 185) 10. (en anglais seulement)

203. Corcoran et autres (n 191) 107-8. (en anglais seulement)

204. GREVIO, « Rapport d'évaluation de base : Suisse » (2022) GREVIO/Inf(2022)28 [85].

205. Cense, Grauw et Vermeulen (n 191) 15. (en anglais seulement)

206. Pound, Langford et Campbell (n 185) 6-7 ; Corcoran et autres (n 163) 107-8. (en anglais seulement)

207. Les jeunes hommes déclarent eux-mêmes que ce comportement perturbateur est souvent une tentative de détourner l'attention de ce qu'ils perçoivent comme un manque de connaissances/expériences attendues ; voir Pound, Langford et Campbell (n 185) 4. (en anglais seulement)

208. *ibid.* 7 ; Shorey et Chua (n 192) 1680.

209. Cense, Grauw et Vermeulen (n 191) 9, 11. Les conséquences négatives de cette ignorance sont examinées plus en détail au point [86 et 87] ci-dessous.

210. Caroline Claussen, "The WiseGuyz Program: Sexual Health Education as a Pathway to Supporting Changes in Endorsement of Traditional Masculinity Ideologies" (2017) 25(2) *Journal of Men's Studies* 150,160. (en anglais seulement)

ci-dessus dans les pays où la coéducation est courante, mais si elle est prévue, il faut veiller à se prémunir contre ces problèmes et, dans l'idéal, la coéducation du contenu devrait également être prévue. Il convient également de réfléchir à la manière d'inclure en toute sécurité les élèves transgenres, les élèves non binaires et les élèves présentant des variations des caractéristiques sexuelles dans les cours d'éducation à la sexualité si les groupes d'enseignement mixte sont occasionnellement répartis en fonction du sexe ou du genre.

82. Les enfants néerlandais ont proposé une autre stratégie pour accroître la sécurité, à savoir l'utilisation de films et de littérature pour aborder ces questions²¹¹. La recherche a confirmé que l'utilisation de la littérature est une stratégie très efficace pour discuter des questions relatives à la masculinité, à la féminité, aux SOGIESC, à la violence sexuelle et à la santé sexuelle²¹². Différents groupes de pays à revenu élevé ont également fait des commentaires positifs sur l'utilisation d'animations et de jeux vidéo dans le cadre de leur éducation à la sexualité²¹³. L'utilisation de méthodes d'enseignement variées est conforme au deuxième principe de Nation (voir tableau ci-dessus) et les organisations non gouvernementales (ONG) de diverses juridictions ont développé du matériel pédagogique pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation²¹⁴.

83. Des méthodes d'enseignement variées contribuent également à résoudre le deuxième problème, à savoir comment améliorer le contenu du programme, tout comme la prise en compte du moment (principe 6), du dosage (principe 3) et de l'exhaustivité (principe 1). Les enfants disent clairement qu'ils veulent que les comportements sexuels soient déstigmatisés et que la santé sexuelle émotionnelle et la dynamique des relations soient incluses dans le programme scolaire. Ils veulent également acquérir les compétences nécessaires pour mettre ces connaissances en pratique (comment communiquer avec un partenaire, comment négocier des pratiques sexuelles sûres, comment rompre, comment refuser un rapport sexuel)²¹⁵. Le souhait d'apprendre à refuser des rapports sexuels ne se limite pas aux filles, les garçons cherchant également des stratégies pour y parvenir sans remettre en question leur (hétéro)sexualité et leur masculinité²¹⁶. En ce qui concerne les filles, il est rappelé que l'enseignement des techniques de refus ne doit pas les responsabiliser dans la prévention des violences sexuelles²¹⁷. Un cinquième (23,2%) des hommes et un tiers (29,7%) des femmes, interrogés en Grande-Bretagne, ont exprimé le souhait d'avoir davantage de connaissances psychosexuelles²¹⁸. Comme l'ont expliqué les étudiants canadiens, il est important de disposer de plus d'informations sur la manière de se protéger, car le fait de ne pas fournir ces informations ne les a pas empêchés de se livrer à des actes sexuels²¹⁹. L'importance d'inclure la santé sexuelle émotionnelle dans l'éducation complète à la sexualité est soutenue par la littérature sur le développement positif des jeunes²²⁰.

84. Que les études soient menées dans des régions occidentales, africaines, asiatiques ou océaniques, les enfants signalent systématiquement que l'éducation à la sexualité est dispensée trop tardivement²²¹. En plus de vouloir que les cours d'éducation à la sexualité soient dispensés plus tôt²²², les enfants souhaitent également que cette éducation se poursuive tout au long de leur scolarité, chaque fois en s'appuyant sur ce qui a été appris précédemment²²³. Comme l'a expliqué un enfant néerlandais :

« J'ai l'impression que nos professeurs pensent qu'il faut tout savoir à 16 ans. Mais ce n'est pas vrai pour tout le monde. À 16 ans, on ne connaît pas toutes les implications. Ils vous jettent dans le grand bain. Allez le découvrir par vous-même, nous ne vous aiderons plus »²²⁴. (traduction libre)

85. L'exhaustivité est définie par Nation et d'autres comme « des interventions à composantes multiples portant sur des domaines critiques (famille, pairs, communauté) qui influencent le développement et la perpétuation des comportements à prévenir »²²⁵. Si l'on applique cette définition à la prévention de la violence fondée sur le genre et violence sexuelle, les programmes d'éducation complète à la sexualité doivent remettre

211. *ibid.* 10.

212. Margaret Palmer et Jennifer Hirsch, "Putting the "comprehensive" in comprehensive sexuality education: A review exploring young adult literature as a school-based intervention" (2022) 19(4) *Sexuality Research and Social Policy* 1867. (en anglais seulement)

213. Shorey et Chua (n 192) 1682. (en anglais seulement)

214. Pour plus de détails, voir la partie 4,E, ci-dessous.

215. Corcoran et autres (n 163) ; Pound, Langford et Campbell, (n 185) 8. (en anglais seulement)

216. Shorey et Chua (n 192) 1681. (en anglais seulement)

217. Corcoran et autres (n 163) ; Pound, Langford et Campbell, (n 185). (en anglais seulement)

218. Tanton et autres (n 198) 5. (en anglais seulement)

219. Thiessen, Williamson et Buchanan (n 149) 353-4. (en anglais seulement)

220. Leung et autres (n 196). (en anglais seulement)

221. Shorey et Chua (n192) 1680. (en anglais seulement)

222. Pound, Langford et Campbell (n 185) 7.

223. Corcoran et autres (n 163) 108. (en anglais seulement)

224. Cense, Grauw et Vermeulen (n 191) 15. Voir également les points de vue des étudiants canadiens ; Thiessen, Williamson et Buchanan, (n 149) 354-5.

225. Nation et autres (n 183) 452.

en question les normes qui favorisent ces formes de violence. Comme nous l'avons expliqué dans la deuxième partie, la remise en question de ces normes est un élément essentiel d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains. L'un des moyens d'y parvenir est d'aborder le plaisir et le désir d'une manière adaptée au développement et de les relier à la réciprocité, au respect, au consentement et aux droits humains. En effet, la violence sexuelle, qui est un affront aux droits humains de la victime, et le plaisir sexuel sont recouverts par les conceptions culturelles et sociétales des rôles des hommes et des femmes. C'est ce que reconnaissent les enfants néerlandais de sexe féminin, qui souhaitent que l'on remette en question les doubles standards sexuels et que l'on les informe davantage sur leurs droits²²⁶. Pourtant, Ketting et d'autres ont constaté que 5 des 6 sujets les plus fréquemment abordés dans les 19 programmes scolaires qu'ils ont pu examiner étaient d'ordre biomédical²²⁷. Les rôles des hommes et des femmes figuraient en tant que 7^{ème} sujet sur la liste, les abus sexuels et la violence en tant que 10^{ème} sujet, les droits humains et la sexualité en tant que 14^{ème} sujet et le plaisir sexuel en tant que 15^{ème} sujet.

86. Le fait de ne pas parler du désir et du plaisir ouvre la voie à la violence sexuelle et à la culpabilisation des victimes. Les enfants néerlandais craignaient qu'en ne parlant pas du plaisir sexuel féminin, les garçons risquent de penser que « le sexe, c'est juste pour eux »²²⁸. Les conséquences potentielles de cette croyance sont évidentes. Les entretiens avec les enfants portugais ont révélé que la majorité des garçons interrogés pensaient que le désir sexuel était avant tout une caractéristique masculine et que les filles interrogées se sentaient incapables d'exprimer leurs désirs sexuels. Elles ont également déclaré avoir été poussées à avoir des relations sexuelles alors qu'elles n'étaient pas prêtes et qu'elles n'utilisaient pas ou n'étaient pas autorisées à utiliser des moyens de contraception²²⁹.

87. Le passage de la pression sexuelle à la violence sexuelle, et la façon dont elle n'est pas abordée de manière adéquate dans l'éducation à la sexualité, ont été observés par un participant canadien, qui a fait remarquer :

« Ils enseignent comment donner son consentement, mais se concentrent moins sur ce qui compte pour un consentement. D'après mon expérience personnelle, certains garçons considèrent certaines actions comme un consentement. Parfois, ils agissent comme si, si vous avez fait d'autres actes sexuels, vous leur devez du sexe²³⁰ ». (traduction libre)

Se concentrant sur la violence sexuelle, un autre a déclaré :

« Je peux dire en toute confiance que mes amies et moi savions quoi faire si nous tombions accidentellement enceintes, mais nous étions tellement perdues lorsque nous avons été confrontées à nos propres viols et agressions sexuelles. Nous n'avions AUCUNE idée de ce qu'il fallait faire, si ce n'est se confier les unes aux autres et laisser tomber. Je pense qu'une meilleure éducation à la sexualité à l'école aiderait beaucoup de gens à résoudre un problème qui est plus répandu que les grossesses chez les adolescentes²³¹ ». (traduction libre)

88. La mise en œuvre des solutions proposées par les enfants nécessiterait un personnel bien formé. Cela répondrait au 8^{ème} principe de Nation et autres et, comme nous l'avons expliqué dans la deuxième partie, cela garantirait une approche transformatrice de l'éducation à la sexualité. Les enfants avaient des idées bien arrêtées sur les qualités nécessaires à un enseignant efficace en matière d'éducation à la sexualité. L'éducateur doit être professionnel, compétent en matière de santé sexuelle, confiant, à l'aise avec le programme et sa propre sexualité, sans gêne, direct, utiliser un langage courant, se servir d'histoires de vie pertinentes pour enseigner, savoir travailler avec les enfants, être prêt à répondre aux questions, respecter les enfants et leur autonomie, traiter les enfants sur un pied d'égalité, avoir des valeurs similaires, fournir des informations équilibrées et ne pas porter de jugement. Les enfants néerlandais ont également proposé que les cours soient généralement dispensés par un enseignant de l'école, mais qu'ils soient complétés par des experts invités afin d'exposer les enfants à de multiples points de vue et de leur donner les moyens de se forger leurs propres idées²³². Enfin, comme le montrent clairement les études examinées, les enfants ont beaucoup à dire sur ce qu'on leur enseigne et sur la manière dont on le fait. Les décideurs politiques et les concepteurs de programmes scolaires ont beaucoup à apprendre en les écoutant (Septième principe de Nation et d'autres), ce qui permettrait d'aligner la pratique sur le droit de l'enfant à être entendu (article 12 de la CIDE) et de répondre à la dimension participative du droit à l'égalité, comme nous l'avons expliqué dans la partie 2A(v).

226. Cense, Grauw et Vermeulen (n 191) 15. (en anglais seulement)

227. Evert Ketting, Laura Brockschmidt et Olena Ivanova, "Investigating the "C" in CSE: Implementation and Effectiveness of Comprehensive Sexuality Education in the WHO European region" (2021) 21(2) Sex Education 133, 138. (en anglais seulement)

228. Cense, de Grauw et Vermeulen (n 191).

229. Sofia Santos, Laura Fonseca et Helena Araújo, "Sex Education and Views of Young People on Gender and Sexuality in Portuguese Schools" (2012) Educação, Sociedade and Culturas 35. (en anglais seulement)

230. Thiessen, Williamson et Buchanan (n 149) 354. (en anglais seulement)

231. *ibid.*

232. Cense, de Grauw et Vermeulen (n 191)

(iv) Quand les enfants doivent-ils recevoir une éducation complète à la sexualité ?

89. Pour que l'éducation préventive soit efficace, Nation et d'autres affirment que « les interventions doivent être programmées de manière à intervenir dans la vie de l'enfant au moment où elles auront le plus d'impact »²³³. Elles doivent également être opportunes pour être protectrices. Par exemple, les enfants ne peuvent pas être correctement protégés des dommages potentiels de la pornographie une fois qu'ils y ont été confrontés²³⁴. Comme indiqué précédemment, une étude portant sur 19 pays européens a révélé qu'entre 21 % et 50 % des enfants âgés de 9 à 16 ans avaient vu une image à caractère sexuel au cours de l'année écoulée²³⁵. De même, des recherches menées auprès d'enfants de différents États ont révélé que 48 % des personnes interrogées ont déclaré que les risques associés à l'environnement numérique, y compris le partage de matériel à caractère sexuel autogénérées, n'étaient pas abordés à l'école²³⁶. Sur la base de tous les arguments présentés dans cette étude, nous soutenons qu'une éducation complète à la sexualité devrait commencer dès la petite enfance et se poursuivre pendant toute la durée de la scolarité de l'enfant. Les négociateurs qui ont participé à la rédaction de l'article 6 de la Convention de Lanzarote ont reconnu l'importance d'une éducation adaptée à l'âge et au moment opportun, ce qui explique l'inclusion de l'expression « adaptée au développement de leurs capacités »²³⁷.

90. Du point de vue de la prévention primaire, l'inclusion d'une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge dès l'école maternelle aide les enfants à comprendre et à respecter leurs propres limites et celles des autres avant qu'ils ne développent des attitudes et des attributs propices à la perpétration de violences sexuelles. Comme l'écrivent Schneider et Hirsh,

*la formation des rôles et des connaissances en matière de genre commence dès l'enfance. L'école est souvent un vecteur de cette formation. ... Commencer l'enseignement le plus tôt possible pourrait aider à atténuer la formation de stéréotypes de genre rigides et sévères, réduisant ainsi le comportement de perpétration potentiel qui découle de ces facteurs de risque plus tard dans la vie*²³⁸.

Le même point est soulevé dans la discussion de l'article 14 du rapport explicatif de la Convention d'Istanbul, qui souligne l'importance d'inculquer les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes, de respect mutuel dans les relations interpersonnelles et de non-violence dès le plus jeune âge²³⁹.

91. L'éducation complète à la sexualité joue également un rôle protecteur. Elle apprend aux enfants que les questions liées au corps sont des sujets qui peuvent être abordés avec des adultes de confiance. Des recherches menées auprès de délinquants sexuels ont montré que les enfants qui connaissent le nom correct de leurs organes génitaux sont moins susceptibles d'être pris pour cible, car cela montre qu'ils ont été éduqués sur l'autonomie corporelle et qu'il y a un risque qu'ils signalent l'abus²⁴⁰.

92. Du point de vue de la prévention secondaire, l'absence d'un programme d'éducation complète à la sexualité dans les établissements préscolaires signifie que les enseignants peuvent taire les conversations liées à la sexualité qui émergent naturellement pour des raisons de honte ou de gêne. Le risque d'un tel silence est que, si un enfant est victime d'abus ou exploitation sexuelle, il n'en parle pas à un adulte de confiance²⁴¹. L'utilisation d'une terminologie appropriée permet également de s'assurer que, lorsqu'un enfant révèle un abus ou exploitation sexuelle, il utilise une terminologie facilement compréhensible par le destinataire initial de la révélation, ce qui permet de prendre des mesures immédiates pour le protéger contre de futurs abus. L'utilisation d'une terminologie appropriée est également essentielle si l'enfant est appelé à témoigner dans le cadre d'une procédure judiciaire ultérieure. Grâce à la formation dispensée dans le cadre du programme scolaire, les enseignants seront mieux à même de reconnaître les signes de maltraitance et de réagir de manière proactive en cas de suspicion d'abus ou exploitation sexuelle, ce qui permettra d'aider les enfants qui ne se rendent pas compte et/ou ne sont pas en mesure d'exprimer qu'ils sont victimes de maltraitance. Le Comité de Lanzarote a souligné l'importance de l'éducation et de la formation des personnes en contact régulier avec

233. Nation et autres (n 183) 453. (en anglais seulement)

234. Billon et autres (n 111) 140. (en anglais seulement)

235. Smahel et autres (n 113). (en anglais seulement)

236. Comité de Lanzarote, (T/C (n 35)) [34]. Les États concernés étaient l'Albanie, la Bulgarie, Chypre, la Géorgie, la Hongrie, le Portugal, la République de Moldava, la Serbie, l'Ukraine et l'Italie.

237. Conseil de l'Europe, « Rapport explicatif sur la protection des enfants » (n 48).

238. Madeline Schneider et Jennifer Hirsch, "Comprehensive Sexuality Education as a Primary Prevention Strategy for Sexual Violence Perpetration" (2020) 21(3) Trauma, Violence and Abuse 439, 449. (en anglais seulement)

239. Conseil de l'Europe, « Rapport explicatif de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » (2011) Istanbul, 11.V.2011 [94].

240. Maureen Kenny et Sandy Wurtele, "Preschoolers' Knowledge of Genital Terminology: A comparison of English and Spanish Speakers" (2008) 3(4) American Journal of Sexuality Education 345, 346. (en anglais seulement)

241. Alice-Simone Balter et autres, "Supporting the Development of Sexuality in Early Childhood: The Rationales and Barriers to Sexuality Education in Early Learning Settings" (2021) 30(3) Canadian Journal of Human Sexuality 287, 290. (en anglais seulement)

les enfants en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants et les abus, et a mis en évidence plusieurs pratiques prometteuses dans lesquelles les États ont mis au point des formations et des plans de cours pour les enseignants sur des sujets connexes²⁴².

93. Pourtant, malgré la reconnaissance générale du fait qu'une intervention éducative précoce peut favoriser le bien-être des enfants et des adultes qu'ils deviendront, il existe une résistance à l'idée d'une éducation complète à la sexualité dès l'éducation de la petite enfance. Cette résistance s'explique en partie par l'idée que les enfants d'âge préscolaire sont trop jeunes et ne peuvent pas comprendre ou retenir de telles informations. Cependant, des recherches ont montré qu'il est possible d'enseigner aux enfants de trois ans des techniques d'autoprotection²⁴³ et que des enfants de 4 ans ont exprimé une compréhension globale du mariage et des droits liés à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre après avoir été initiés à la littérature sur ces questions²⁴⁴. Une étude menée auprès d'enfants âgés de 6 à 12 ans a montré qu'ils appréciaient le programme de prévention *Who Do You Tell ? (À qui le racontes-tu ?)* en raison des compétences et des informations qu'il leur apportait²⁴⁵. Goldfarb et Lieberman ont examiné les efforts de prévention des abus sexuels sur les enfants dans les écoles élémentaires aux États-Unis et au Royaume-Uni et ont trouvé des preuves solides de l'efficacité de ces efforts dans ces écoles. Ces programmes encouragent généralement la participation des parents et utilisent la pratique comportementale et les jeux de rôle pour dispenser l'éducation. Le contenu des programmes comprend l'enseignement de la propriété du corps, du droit des enfants à contrôler leur corps, de la communication et de l'autoprotection. Des effets significatifs sur de nombreux résultats ont été observés dans le cadre de la recherche, notamment sur les comportements des enfants dans des situations à risque simulées²⁴⁶. Le programme irlandais *Stay Safe (Reste en Sécurité)*, destiné aux enfants de 7 à 10 ans, a permis d'améliorer les connaissances, les compétences et l'estime de soi. Ces apprentissages ont été maintenus lors du suivi effectué trois mois plus tard et ils étaient particulièrement importants chez les enfants plus jeunes²⁴⁷. Cela montre que ce type d'éducation précoce est très utile et qu'il n'est pas dangereux d'aborder des sujets délicats de cette nature avec de jeunes enfants²⁴⁸.

94. La résistance provient également de la juxtaposition des termes « enfants » et « éducation complète à la sexualité », les adultes de différents pays estimant que ces deux termes sont incompatibles ou ont des connotations gênantes²⁴⁹. Une étude menée auprès de professionnels finlandais de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance a révélé que le temps passé à expliquer aux parents ce qu'était (ou n'était pas) l'éducation complète à la sexualité était souvent gaspillé, plutôt que de les guider dans la mise en place d'une telle éducation²⁵⁰. On croit également à tort que l'éducation à la sexualité sexualise les enfants et favorise une sexualité précoce²⁵¹. Or, la recherche nous apprend que les programmes d'éducation complète à la sexualité réduisent l'activité sexuelle mieux que les programmes d'abstinence jusqu'au mariage²⁵². La prépondérance des données indique également que l'âge des premiers rapports sexuels est plus tardif pour les enfants qui bénéficient d'une éducation complète à la sexualité que pour ceux qui n'en bénéficient pas²⁵³. Des recherches récentes menées au Mexique ont montré que les enfants qui ne recevaient pas d'éducation complète à la

242. Comité de Lanzarote, *TIC* (n35)[415] et suivants.

243. Maureen Kenny et autres, "Child Sexual Abuse: From Prevention to Self-protection" (2008) 17(1) *Child Abuse Review: Journal of the British Association for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect* 36, 45 citant Esther Deblinger, Lori Stauffer et Robert Steer, "Comparative Efficacies of Supportive and Cognitive Behavioral Group Therapies for Children Who Were Sexually Abused and their Nonoffending Mothers" (2001) 6(4) *Child Maltreatment* 332. (en anglais seulement)

244. Goldfarb et Lieberman, (n 178),20, citant Dana Frantz Bentley et Mariana Souto-Manning, "Toward Inclusive Understandings of Marriage in an Early Childhood Classroom: Negotiating (Un)readiness, Community, and Vulnerability Through a Critical Reading of *King and King*" (2016) 36(2) *Early Years* 195. (en anglais seulement)

245. Leslie Tutty, "Listen to the Children: Kids' Impressions of Who Do You Tell" (2014) 23(1) *Journal of Child Sexual Abuse* 17 cité dans Pound, Langford et Campbell (n 185) 8. (en anglais seulement)

246. Goldfarb et Lieberman, (n 178) 22. (en anglais seulement)

247. Deirdre MacIntyre et Alan Carr, "Helping Children to the Other Side of Silence: A Study of the Impact of the Stay Safe Program on Irish Children's Disclosures of Sexual Victimization" (1999) 23(12) *Child Abuse and Neglect* 1327.

248. Goldfarb et Lieberman (n 178) 22-3. (en anglais seulement)

249. Paul Flanagan, "Unpacking Ideas of Sexuality in childhood: What do Primary Teachers and Parents Say?" (2014) 1(1) *Open Review of Educational Research* 160 ; Gail Hornor, "Sexual Behavior in Children: Normal or Not?" (2004) 18(2) *Journal of Paediatric Health Care* 57 ; Kerry Robinson, Elizabeth Smith et Cristyn Davies, "Responsibilities, Tensions and Ways Forward: Parents' Perspectives on Children's Sexuality Education" (2017) 17(3) *Sex Education* 333. (en anglais seulement)

250. Raisa Cacciatore et autres, "An Alternative Term to Make Comprehensive Sexuality Education More Acceptable in Childhood" (2020) 10(1) *South African Journal of Childhood Education* 1, 7. (en anglais seulement)

251. Zbigniew Izdebski, et autre "What One Gets Is Not Always What One Wants-Young Adults' Perception of Sexuality Education in Poland" (2022) 19(3) *International Journal of Environmental Research and Public Health* 1366. (en anglais seulement)

252. Chris Collins et autres, "Abstinence Only vs. Comprehensive Sex Education: What are the arguments? What is the Evidence?" (AIDS Research Institute 2002), cité dans "Safe Project, Sexual and Reproductive Health and Rights of Young People in Europe" (IPPF European Network 2007), 17. (en anglais seulement)

253. *ibid.*

sexualité avaient 4,7 fois plus de chances d'avoir des rapports sexuels plus tôt que ceux qui en recevaient²⁵⁴. Les données de l'enquête EU-LGBTI II menée en ligne auprès de 139 799 personnes LGBTI âgées de 15 ans ou plus nous apprennent que près de la moitié des personnes interrogées (entre 49 % et 51 % selon les États) en 2019 ont pris conscience de leur SOGIESC entre l'âge de 10 et 14 ans²⁵⁵. Entre 8 et 10 % ont pris conscience de leur SOGIESC entre 6 et 9 ans. Le fait de ne pas inclure de discussion sur les SOGIESC dans les programmes d'éducation à la sexualité risque de rendre les enfants vulnérables aux brimades et à l'exploitation et n'est pas compatible avec une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, qui cherche à encourager le respect des différences.

95. Il faut également reconnaître que la plupart des enfants ne sont pas asexués et que la sexualité n'est pas seulement une question de sexe. Le problème est de considérer la sexualité et l'expression sexuelle à travers un prisme adulte. Les enfants s'expriment de diverses manières liées à la sexualité dès leur plus jeune âge et le but de ces expressions n'est pas la gratification sexuelle²⁵⁶. Sur le plan comportemental, les enfants sont naturellement curieux de leur corps et de celui des autres (ils jouent au docteur) et des rôles de genre (ils jouent à la maison)²⁵⁷. Une étude menée auprès d'enseignants et d'infirmières finlandais travaillant avec des enfants âgés de 1 à 6 ans a révélé que 47,1 % des professionnels étaient souvent témoins d'explorations et de jeux sexuels chez les enfants et que 36 % l'étaient parfois²⁵⁸. Sur le plan émotionnel, les enfants expriment et montrent fréquemment leur engouement les uns pour les autres dès leur plus jeune âge et les jeux de baiser et de poursuite sont courants dans le monde entier²⁵⁹.

96. La reconnaissance du fait que la plupart des enfants ne sont pas asexués souligne l'importance pour les enfants de recevoir une éducation complète à la sexualité afin de les empêcher d'adopter un comportement inapproprié qui peut causer un préjudice grave à la personne qui le reçoit, même si l'enfant n'avait pas l'intention de faire du mal. Cela a également des conséquences sur le contenu et la mise en œuvre de cette éducation. Premièrement, bien que le modèle d'enseignement de l'éducation complète à la sexualité en Suisse au jardin d'enfants et au début de l'école primaire, dans lequel les enseignants ne répondent aux questions que lorsqu'elles sont directement posées, ait été approuvé par la Cour dans l'affaire *AR & LR c. Suisse*²⁶⁰, attendre que les enfants posent des questions n'est pas idéal, car les très jeunes enfants ont tendance à s'exprimer non pas en posant des questions, mais en adoptant un comportement²⁶¹. Il a également été constaté que les enfants étaient conscients des normes sexuelles - en cachant certains de leurs comportements et/ou en respectant la vie privée des autres²⁶² - ce qui signifie qu'ils peuvent ne pas poser de questions et donc ne pas bénéficier d'une intervention à un moment approprié de leur développement²⁶³.

97. Deuxièmement, il est nécessaire de complexifier l'enseignement au-delà des attouchements qui seraient « bons » et « mauvais ». Les abus sexuels, en particulier dans les premiers stades du « grooming » (la sollicitation des enfants en ligne), peuvent ne pas être perçus comme « mauvais ». Ils peuvent même être perçus comme « bons » ou agréables²⁶⁴. En outre, même lorsque l'abus est « mauvais » psychologiquement, il peut être « bon » physiologiquement. La question de l'excitation physiologique des garçons est particulièrement difficile, car leur réaction physique est visible non seulement pour eux, mais aussi pour leurs agresseurs. Leur réaction physique est remarquée et citée comme preuve de leur complicité dans l'abus sexuel²⁶⁵. Il est donc important d'enseigner aux enfants la différence entre un attouchement désiré et un attouchement non désiré, et que les réactions physiologiques n'annulent pas l'abus et n'équivalent pas à un consentement. Le consentement est utilisé ici dans le sens non juridique d'acceptation d'un attouchement désiré. Un enfant exploité peut penser qu'il est « consentant » même s'il n'a pas atteint l'âge légal du consentement. Il faut également lui apprendre qu'il peut

254. Dolores Ramírez-Villalobos et autres "Delaying Sexual Onset: Outcome of a Comprehensive Sexuality Education Initiative for Adolescents in Public Schools" (2021) 12 BMC Public Health 1439. (en anglais seulement)

255. LGBTI Survey II Data Explorer (2019), <<https://fra.europa.eu/en/data-and-maps/2020/lgbti-survey-data-explorer>> (consulté le 25 mars 2024). (en anglais seulement)

256. Hackett (n 98) 21. (en anglais seulement)

257. Raisa Cacciatore et autres, "The Steps of Sexuality-A Developmental, Emotion-Focused, Child-Centered Model of Sexual Development and Sexuality Education from Birth to Adulthood" (2019) 31(3) International Journal of Sexual Health 319, 323-4. (en anglais seulement)

258. Cacciatore et autres "Verbal and Behavioral Expressions of Child Sexuality Among 1-6-year-olds as Observed by Daycare Professionals in Finland" (2020) 49 Archives of Sexual Behavior 2725, 2729. (en anglais seulement)

259. Cacciatore et autres « Les étapes de la sexualité » (n 257) 323-4. (en anglais seulement)

260. (n 80). On ne sait pas si cette pratique est toujours en place depuis l'examen de référence du GREVIO : Suisse (n 204), car l'éducation préscolaire n'a pas été abordée dans le rapport.

261. Cacciatore et autres, "Verbal and Behavioral Expressions" (n 258). (en anglais seulement)

262. *ibid.*

263. *ibid.*

264. Kenny et autres, "Child Sexual Abuse" (n 243) 47. (en anglais seulement)

265. Paul Gerber, "Victims Becoming Offenders: A Study in Ambiguities" dans Mic Hunter (ed) "Sexually Abused Male: Prevalence, Impact, and Treatment" (Lexington Books 1990) 153, 173. (en anglais seulement)

retirer son consentement à des attouchements lorsqu'ils deviennent non désirés. Le processus de grooming désensibilise l'enfant aux attouchements sexuels et lorsque l'enfant se sent mal à l'aise avec la progression, il peut penser qu'il est trop tard pour dire « stop » ou pour demander de l'aide²⁶⁶. Il est également important que l'éducation à la sexualité informe l'enfant qu'il peut toujours demander de l'aide, quelle que soit la nature de la ou des rencontres ou de sa réaction d'adaptation. Sur ce point, le deuxième rapport de suivi du Comité de Lanzarote a fait une constatation troublante : 35 % des enfants ayant participé à des groupes de discussion ignoraient l'existence de lignes d'assistance nationales, tandis que 6 % en connaissaient l'existence, mais n'en connaissaient pas le numéro²⁶⁷. Le fait de ne plus considérer les attouchements comme « bons » ou « mauvais » est également utile, car les jeunes enfants ont souvent un mode de pensée assez rigide et ont du mal à accepter qu'une personne qu'ils considèrent comme « bonne » (un parent ou un proche) fasse de « mauvaises » choses ou qu'ils pensent que s'ils sont victimes d'attouchements « mauvais », ils doivent également être « mauvais »²⁶⁸.

98. Pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la dénomination de cette éducation, Cacciatore et d'autres ont inventé un nouveau terme pour remplacer l'expression chargée d'éducation complète à la sexualité pour cette éducation lorsqu'elle est dispensée aux enfants de 0 à 6 ans²⁶⁹. Ils ont choisi comme synonyme « éducation corporelle et émotionnelle », qui reflète le mieux l'intérêt des enfants pour l'expression verbale et physique de la sexualité. Selon eux, « utiliser des mots différents pour désigner la sexualité des enfants n'est pas une représentation refoulée, évasive ou euphémique, mais peut aider les adultes à voir la différence et à surmonter leurs rejets, leurs malentendus et leurs objections »²⁷⁰. En 2020, ils ont indiqué que leur terme avait été adopté dans certaines municipalités de Finlande et qu'il touchait environ 37 % des enfants finlandais âgés de 0 à 6 ans. En mars 2022, l'Agence nationale de l'éducation de Finlande a publié un programme national de base universel et obligatoire pour l'éducation et la protection de la petite enfance, qui reconnaît que « [l]a curiosité des enfants sur la sexualité et le corps humain, adaptée à leur âge, doit être traitée avec respect »²⁷¹.

L'éducation corporelle et émotionnelle : Le point de vue des adultes²⁷²

La Fédération des familles de Finlande (Väestöliitto) propose une formation corps-émotion pour éducateurs. Les professionnels de l'enfance qui ont suivi ce cours déclarent être plus confiants dans leur capacité à répondre naturellement aux questions des enfants. Les sujets sont également introduits de manière planifiée. Ils remarquent également que les enfants sont plus enclins à se défendre eux-mêmes. Le bien-être du groupe dans son ensemble s'est amélioré car les enfants respectent les limites de chacun.

Les parents sont impliqués dans l'éducation de leurs enfants. Le plan individuel d'éducation de la petite enfance de chaque enfant est établi en collaboration avec les parents de l'enfant. Toutefois, le contenu du programme d'études est obligatoire. Dans les enquêtes de retour d'information menées auprès des parents en 2020-21, ceux-ci ont apprécié les connaissances accrues de leurs enfants sur leur propre corps et les compétences en matière de sécurité. Ils indiquent également qu'il leur est désormais plus facile d'aborder des sujets difficiles, notamment la sécurité personnelle, avec leurs enfants. Väestöliitto a également créé des ressources en ligne pour les parents afin de les aider à créer un environnement ouvert et sûr dans le foyer, ce qui, *in fine*, protège les enfants de la désinformation et réduit le risque de violence sexiste et sexuelle²⁷³.

266. Jon Conte, Steven Wolf et Tim Smith, "What Sexual Offenders Tell Us About Prevention Strategies" (1989) 13(2) Child Abuse and Neglect 293, 330 ; Michele Elliott, Kevin Browne et Jennifer Kilcoyne, "Child Sexual Abuse Prevention: What Offenders Tell Us" (1995) 19(5) Child Abuse and Neglect 579, 585-6. (en anglais seulement)

267. Comité de Lanzarote, (TIC n 35) [36].

268. Kenny et autres, "Child Sexual Abuse" (n 243) 47. (en anglais seulement)

269. Cacciatore et autres, "An Alternative Term" (n 250) 1. (en anglais seulement)

270. *ibid.*

271. Cacciatore et Kangaskoski (n 166).

272. *Ibid.*

273. Voir <https://www.hyvakysymys.fi/artikkeli/lapsi-ja-seksuaalisuus/> pour plus d'information.

Partie 4.

Leçons tirées de la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité

99. Cette section examine les enseignements tirés d'exemples de pratiques juridiques et politiques dans la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité en Europe et dans le monde entier. Elle s'appuie sur les normes en matière de droits humains exposées dans la partie 2 et sur les bonnes pratiques relatives au contenu et à la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité pour mettre fin à la violence exposées dans la partie 3. La Suède est entrée dans l'histoire en 1955 en devenant le premier pays au monde à rendre l'éducation complète à la sexualité obligatoire dans les écoles²⁷⁴. De même, l'Autriche dispose d'un système d'éducation complète à la sexualité, bien accepté et bien intégré²⁷⁵. Au Pays de Galles, les parents ne sont pas autorisés à dispenser leurs enfants d'une éducation complète à la sexualité²⁷⁶. En Suisse et à Chypre, l'éducation complète à la sexualité est également obligatoire²⁷⁷. Cependant, même dans les pays réputés pour leurs bonnes pratiques, il existe des lacunes en matière de mise en œuvre et de responsabilité. Cette partie examine une série de défis, notamment le statut juridique de l'éducation complète à la sexualité, l'offre de cette éducation aux groupes défavorisés et marginalisés et le suivi.

A. UNE LARGE ACCEPTATION, UNE OFFRE LIMITÉE

100. Dans de nombreux pays, en particulier en Europe et en Asie centrale, l'importance de l'éducation complète à la sexualité est reconnue dans la politique éducative²⁷⁸. Toutefois, la nature de l'éducation complète à la sexualité n'a guère été répertoriée sur le site²⁷⁹. La plupart des publications dans ce domaine portent sur l'efficacité de cette éducation, les modèles de dispense ou critiquent l'absence d'éducation complète à la sexualité. Il n'y a guère de vue d'ensemble de ce qui est précisément dispensé au niveau national. Il y a également un manque de recherche décrivant des études de cas de bonnes pratiques. Cependant, il y a suffisamment de matériel disponible pour présenter dans une vue d'ensemble de l'offre en Europe (et, dans une moindre mesure, ailleurs), et pour réfléchir à la pratique dans différents pays et contextes.

101. Quelques études ont rassemblé des données utiles sur l'éducation à la sexualité en Europe. En 2020, la Commission européenne a publié l'étude *Sexuality Education Across the European Union: An overview* (traduction libre en français : *L'éducation à la sexualité à travers l'Union européenne : Une vue d'ensemble*). En 2019, une enquête sur l'éducation complète à la sexualité a été menée par le School Education Gateway, la plateforme en ligne de l'UE pour l'éducation. En 2018, la Fédération internationale pour le planning familial (en anglais : International Planned Parenthood Federation (IPPF)) a produit des profils nationaux sur l'éducation à la sexualité dans 13 États membres (ou régions) de l'UE, à savoir : Allemagne, Autriche, Belgique (Flandre), Bulgarie, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, Irlande, Lettonie, Pays-Bas, Tchéquie, Royaume-Uni et Suède²⁸⁰. Il existe un certain nombre d'études réalisées par des ONG sur l'offre d'une éducation complète à la sexualité²⁸¹. Il existe également des articles de revues universitaires qui mettent en lumière les pratiques dans certains pays ou qui présentent des travaux comparatifs entre les pays²⁸².

274. Evert Ketting et Olena Ivanova, *Sexuality Education in Europe and Central Asia : State of the Art and Recent Developments* (IPPF 2018), 152 <<https://shop.bzga.de/pdf/60596046.pdf>> consulté le 30 août 2023 ; Maria Ekstrand et autres, "Sex Education in Swedish Schools as Described by Young women" (2011) 16 (3) *The European Journal of Contraception & Reproductive Health Care* 210, 210 (en anglais seulement) ; Skolverket (Agence nationale suédoise pour l'éducation), *Sex Education Gender Equality, Sexuality and Human Relationships in the Swedish Curricula* (Skolverket, 2014) (en anglais seulement), 5, <<https://www.skolverket.se/download/18.6bfaca41169863e6a65bd271553966490106/pdf3580.pdf>> 5, (en anglais seulement), consulté le 30 août 2023.

275. Ketting et Ivanova, *ibid.*, 44. (en anglais seulement)

276. R. Adams, "Welsh parents lost opt-out for sex, relationship and religious education" *The Guardian* (21 janvier 2020) <<https://www.theguardian.com/politics/2020/jan/21/sex-relationship-and-religious-education-to-be-compulsory-in-wales>> (en anglais seulement), consulté le 30 août 2023.

277. GREVIO, « Rapport d'évaluation de base : Suisse » (n 204) ; GREVIO, « Rapport d'évaluation de base : Chypre » (n 73).

278. Ketting et Ivanova, (n 274), 44.

279. Commission européenne, *"Sexuality Education Across the European Union : An Overview"* (Commission européenne, Direction générale de l'emploi 2020) <<https://data.europa.eu/doi/10.2767/869234>> (en anglais seulement), consulté le 30 août 2023.

280. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

281. *ibid.*

282. G.F.J. Alvarez et R.I.C. Vergara, "Comprehensive Sex Education, Sexual Risk, and Religion: Comparative Analysis of National Youth Surveys of Guatemala, Peru, Chile, Mexico, and Uruguay" (2023) 7 *International Journal of Latin American Religions* 100.

B. DROIT ET POLITIQUE

102. Des progrès significatifs ont été réalisés en Europe dans l'élaboration et l'intégration de programmes d'éducation complète à la sexualité dans les écoles²⁸³. Les recherches menées par la Commission européenne en 2020 ont révélé qu'en novembre 2019, 19 États membres de l'UE obligeaient les écoles à proposer une certaine forme d'éducation complète à la sexualité, même si cette éducation restait facultative dans huit autres États membres²⁸⁴. Dans les pays qui ont mis en place une éducation complète à la sexualité, l'âge auquel cette éducation commence varie.

103. La majorité des États membres de l'UE disposent d'un cadre politique en matière d'éducation ou d'une loi qui garantit l'obligation explicite de fournir une éducation complète à la sexualité, ou qui garantit au moins le droit à des connaissances en matière de promotion de la santé. Sur les 25 pays étudiés par l'IPPF en 2018, 21 se sont révélés disposer d'un cadre juridique pour l'éducation complète à la sexualité à l'école. Sur ces 21 pays, 18 disposaient d'une loi à cet égard, deux avaient adopté une politique et un avait adopté une stratégie. Il est rare qu'un pays dispose d'une loi distincte traitant spécifiquement de l'éducation complète à la sexualité²⁸⁵. Disposer d'une base juridique pour l'éducation complète à la sexualité et rendre l'éducation complète à la sexualité obligatoire sont toutefois deux choses différentes, car les lois peuvent laisser une grande marge de manœuvre aux autorités locales et aux écoles.

Autriche : Disposition légale et engagement politique

En Autriche, la sexualité est considérée comme faisant partie intégrante du développement de l'enfant en tant que personne. Une éducation complète à la sexualité est conçue pour soutenir leur santé sexuelle d'un point de vue physique, cognitif et émotionnel. L'offre autrichienne est considérée comme complète et a été élaborée conformément aux normes internationales et avec la contribution des ONG et d'autres parties prenantes²⁸⁶. La base juridique de l'éducation sexuelle en Autriche est le décret fondamental sur l'éducation à la sexualité (*Grundsatzlerlass Sexualpädagogik*), adopté en 2015. Ce décret vise à garantir « un développement adéquat des compétences dans le domaine de la sexualité et le développement d'une conscience positive de soi »²⁸⁷. Il a été rédigé sur la base des normes du cadre de l'IPPF pour l'éducation complète à la sexualité. À l'université d'éducation de Salzbourg, le centre fédéral pour l'éducation à la sexualité a été créé en 2015 dans le but de dispenser une éducation complète à la sexualité en Autriche. Le centre forme des professionnels, en mettant l'accent sur la recherche et les normes de qualité²⁸⁸.

104. Toutefois, dans certains pays où la base juridique est faible, on peut tout de même observer une mise en œuvre généralisée de l'éducation complète à la sexualité. À l'époque où Ketting et Ivanova ont mené leur étude, c'était le cas en Espagne, où aucune loi n'obligeait les écoles à dispenser une éducation complète à la sexualité et où il n'existait pas de programme national. Pourtant, dans les faits, l'éducation complète à la sexualité était une caractéristique solide dans de nombreuses écoles. Depuis lors, la Loi organique 3/2020 a été introduite, fournissant une base juridique pour une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge en Espagne, avec des programmes pour chaque étape de l'éducation²⁸⁹.

105. En Europe, l'éducation complète à la sexualité a été expérimentée avec succès dans certaines écoles et régions, avec le soutien des gouvernements et des ONG²⁹⁰. En France, le ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations soutient le dispositif « Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle » (EVARS). Il s'agit de services de premier accueil, d'information et d'orientation en matière de vie affective et sexuelle, portés par des associations, en majeure partie adhérentes au Mouvement français du Planning familial²⁹¹. Les EVARS interviennent notamment en milieu scolaire : en 2022, ils ont mené près de 14 000 interventions d'éducation à la sexualité en établissements scolaires et d'enseignement supérieur et ont

283. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

284. Commission européenne *Vue d'ensemble* (n 279). Les pays qui disposent d'une éducation complète à la sexualité facultative sont la Bulgarie, la Croatie, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, la Roumanie, la Slovaquie et l'Espagne (voir figure 1 - Commission européenne ibid. 6).

285. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

286. Commission européenne *Vue d'ensemble* (n 279).

287. Ministère fédéral de l'éducation et des femmes, *Grundsatzlerlass Sexualpädagogik*, (Vienne, 2015)

<https://healtheducationresources.unesco.org/sites/default/files/resources/22155.pdf>, (en allemand seulement), consulté le 30 août 2023.

288. « Centre fédéral pour l'éducation à la sexualité » (Autriche) <https://www.phsalzburg.at/ueber-uns/organisation/bundeszentren-ncoc/sexualpaedagogik/>, (en allemand seulement), consulté le 30 août 2023.

289. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

290. ibid.

291. Annuaire des Espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) | ivg.gouv.fr

ainsi touché près de 175 000 élèves et étudiants²⁹². De plus, le Ministère finance des expérimentations dans les collèges, telles que la sensibilisation à la santé menstruelle et sexuelle, à hauteur de 300 000 euros par an²⁹³. L'âge auquel les enfants reçoivent cette éducation pour la première fois varie considérablement. Dans certains pays de l'UE, l'éducation à la sexualité est dispensée (sous certaines formes) de l'école primaire à l'enseignement secondaire supérieur, tandis que dans d'autres pays, elle n'est proposée qu'au niveau secondaire inférieur ou supérieur. L'étude 2020 de la Commission européenne a également révélé que l'offre dans les États membres de l'UE varie considérablement en termes de contenu de l'éducation à la sexualité dispensée. Et ce, en dépit du fait que les États membres de l'UE sont censés adhérer aux normes internationales relatives au contenu de l'éducation à la sexualité, notamment les normes de l'OMS en matière d'éducation à la sexualité et les directives techniques internationales de l'UNESCO sur la sexualité²⁹⁴. Les neuf principes qui devraient sous-tendre la conception et la mise en œuvre d'une éducation complète à la sexualité et le moment où elle devrait commencer ont été abordés dans la partie 3.

106. La manière dont l'éducation complète à la sexualité est dispensée est largement laissée à la discrétion des gouvernements locaux, des écoles et des enseignants. Les niveaux d'implication nationale sont variables. L'éducation complète à la sexualité peut même varier considérablement au sein des États membres, entre les différentes régions, écoles et même classes. Cela signifie qu'en réalité, même lorsque l'éducation complète à la sexualité est ostensiblement obligatoire, certains enfants peuvent ne pas la recevoir, il est donc important de veiller à ce que les lois et les politiques relatives à l'éducation complète à la sexualité fassent l'objet d'un suivi, comme le préconise la Partie 2.

Allemagne : Disposition variable

En Allemagne, les autorités fédérales ont défini un cadre global pour l'éducation à la sexualité, qui peut être interprété différemment d'un État à l'autre. Par conséquent, divers aspects, tels que le temps consacré à l'éducation à la sexualité et les sujets abordés, diffèrent considérablement d'un État à l'autre²⁹⁵. Même si un certain nombre de sujets doivent être abordés en détail dans les écoles allemandes, par exemple « les aspects biologiques, la grossesse, la contraception, les infections sexuellement transmissibles, les rôles des hommes et des femmes, l'amour, le mariage », dans la pratique, les sujets choisis et le temps qui leur est consacré diffèrent d'un État à l'autre et même d'une école à l'autre²⁹⁶.

107. L'étude 2020 de la Commission européenne a révélé des différences considérables entre les pays de l'UE en ce qui concerne la nature et l'étendue de l'éducation complète à la sexualité dispensée par les écoles. Toutefois, cette étude a principalement cartographié l'éducation complète à la sexualité non pas dans la pratique, mais plutôt dans la manière dont elle est définie dans les politiques, les stratégies et la législation²⁹⁷.

C. CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

108. Réflétant les arguments avancés dans la partie 2, Miedema et d'autres ont identifié quatre éléments clés dans les lignes directrices de l'UNESCO, de l'UNFPA, de l'IPPF et du SIECUS pour le contenu de l'éducation complète à la sexualité - (i) les droits humains, la participation et l'action ; (ii) la santé et les comportements sexuels et reproductifs (y compris la santé sexuelle émotionnelle, psychologique et sociale) ; (iii) l'égalité de genre et le pouvoir ; et (iv) les sexualités positives et les relations respectueuses²⁹⁸. Un certain nombre de normes du Conseil de l'Europe, y compris la Convention d'Istanbul, ont souligné l'importance d'une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes²⁹⁹. La recommandation IX-1 du Comité de Lanzarote souligne que les contextes éducatifs devraient aborder la

292. Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Échange avec la DGCS | CNum | Traducteur et éclairer des transformations numériques (cnumerique.fr).

293. Promouvoir la santé des femmes et l'accès aux droits | Égalité-femmes-hommes (egalite-femmes-hommes.gouv.fr)

294. Commission européenne, vue d'ensemble (n 279) 5.

295. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

296. ibid. voir aussi IPPF et Centre fédéral d'éducation pour la santé, "Sexuality Education in Europe and Centra Asia" (2018) <https://www.bzga-whocc.de/fileadmin/user_upload/Dokumente/BZgA_IPPFEN_ComprehensiveStudyReport_Online.pdf> consulté le 12 juin 2024.

297. Commission européenne, *Vue d'ensemble* (n 279) 10.

298. Esther Miedema, Marielle.L.J Le Mat, et FrancesHague, "But is it Comprehensive? Unpacking the "Comprehensive" in Comprehensive Sexuality Education" (2020) 79(7) Health Education Journal 747, 750. (en anglais seulement)

299. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « Prévenir et combattre le sexisme » (n 123) 13 ; Autres exemples : Rés. 2284 Répondre aux besoins de santé des adolescents en Europe, 24/05/2019 ; Rés. 2330 Lutter contre la violence sexuelle à l'égard des enfants : intensifier l'action et la coopération en Europe, 26/06/2020 ; Rés. 2412 Aspects sexospécifiques et implications pour les droits de l'homme de la pornographie, 26/11/2021.

question des risques d'exploitation et d'abus sexuels des enfants³⁰⁰. Les lignes directrices adoptées par le Comité des Ministres en 2023 sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants encouragent les gouvernements à :

d. veiller à ce qu'une éducation complète à la sexualité soit obligatoire, qu'elle bénéficie de ressources suffisantes et qu'elle soit intégrée dans l'ensemble du système éducatif dès les premières années d'école. Elle devrait comprendre un enseignement sur les normes et les stéréotypes de genre, la signification du consentement et un comportement responsable dans les relations intimes,

e. évaluer et réviser régulièrement les programmes d'éducation sexuelle, afin de s'assurer qu'ils sont exacts, fondés sur des données probantes et qu'ils répondent aux besoins actuels des garçons et des filles³⁰¹...

109. L'étude 2020 de la Commission européenne a révélé que presque tous les États membres de l'UE pour lesquels des informations sont disponibles mettent l'accent sur les questions biologiques dans leur éducation à la sexualité (par exemple, l'anatomie sexuelle, les corps humains et la reproduction sexuelle)³⁰². Dans l'enquête sur l'éducation à la sexualité du School Education Gateway, 86 % des personnes interrogées ont indiqué que l'éducation à la sexualité dans leur école comprenait un enseignement sur « le corps humain et le développement » et « la santé sexuelle et reproductive »³⁰³. Les recherches menées par l'IPPF en 2019 ont révélé que, sur les 25 pays européens examinés, 10 avaient un style « clairement complet » pour cette éducation, quatre avaient des programmes de plus en plus complets et les neuf autres se concentraient uniquement sur les aspects biologiques. Il convient toutefois de rappeler qu'il peut y avoir un décalage entre le statut officiel de l'éducation complète à la sexualité dans un pays et sa mise en œuvre dans la pratique. Ketting et d'autres ont observé que l'Irlande était un rare exemple de cette disjonction en Europe, l'éducation complète à la sexualité a un statut juridique alors que l'abstinence jusqu'au mariage est le modèle d'éducation à la sexualité le plus couramment dispensé³⁰⁴.

110. Les différentes composantes de l'éducation complète à la sexualité peuvent être enseignées dans le cadre d'une seule matière ou dans le cadre de différents cours. Les recherches de l'IPPF ont montré que l'éducation à la sexualité est généralement intégrée dans des matières plus générales (comme la biologie, la religion ou l'enseignement des compétences nécessaires à la vie courante). Les recherches de la Commission européenne indiquent que c'est le cas dans environ la moitié des États membres (Autriche, Croatie, Chypre, Finlande, France, Irlande, Lituanie, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie et Slovénie) :

Dans ces États membres, différents sujets et volets de l'éducation à la sexualité peuvent être abordés dans des cours appropriés, tels que la biologie, les études religieuses et éthiques, l'éducation à la citoyenneté, les études environnementales et les cours d'éducation à la santé au sens large. Par exemple, en Croatie, l'éducation à la sexualité est souvent incluse dans les cours de biologie et d'études religieuses, tandis qu'au Luxembourg, le sujet est réparti entre les cours de citoyenneté, de biologie et de religion (en fonction du sujet abordé)³⁰⁵.(traduction libre)

111. Dans d'autres pays, les enseignants de toutes les matières sont censés et préparés à aborder divers éléments de l'éducation à la sexualité lorsqu'ils se présentent (Belgique, Tchéquie, Danemark, Allemagne, Lettonie, Pays-Bas et Suède). Ce mode d'éducation complète à la sexualité est souvent présent lorsque les gouvernements nationaux ne disposent pas d'un programme d'éducation complète à la sexualité particulier, mais fixent plutôt des objectifs particuliers en matière d'éducation complète à la sexualité, et que les écoles/enseignants/opérateurs agréés sont tenus de poursuivre ces objectifs (Belgique, Danemark, Finlande et Pays-Bas)³⁰⁶. Cependant, elle est également présente dans les pays qui disposent d'un programme national ou fédéral sur l'éducation complète à la sexualité, mais les enseignants continuent d'en attendre les fruits. La troisième partie B(iii) examine le point de vue des enfants sur la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité.

112. Dans quelques pays de l'UE, l'étude 2020 de la Commission européenne souligne que les programmes d'éducation à la sexualité se concentrent largement sur les seuls éléments biologiques du sexe (comme à Chypre, en Italie, en Roumanie et en Slovénie).

300. Comité de Lanzarote, 2ème rapport de mise en œuvre : « Protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance : Les stratégies » (adopté le 31 janvier 2018) T-ES(2017)12_fr final, 24 <<https://rm.coe.int/2nd-implementation-report-protection-of-children-against-sexual-abuse-/16808d9c85>> consulté le 19 juin 2024.

301. Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (n 49), lignes directrices, (n 54), 17

302. Commission européenne (n 279) 6.

303. *ibid.* 6.

304. Ketting, Brockschmidt et Ivanova (n 227) 139. (en anglais seulement)

305. Commission Européenne, *Vue d'ensemble*, (n 279) 8. En France, l'éducation à la sexualité se développe à travers tous les enseignements, notamment les sciences de la vie et de la terre, l'enseignement moral et civique, l'histoire-géographie, le français, dans le cadre de la vie scolaire, ainsi qu'au travers de séances dédiées. Voir : [Éducation à la sexualité | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#)

306. Commission Européenne, *vue d'ensemble*, *ibid.*

Italie : Mettre l'accent sur les éléments biologiques de l'éducation à la sexualité

En Italie, l'éducation à la sexualité est facultative et son enseignement dépend de la préférence des directeurs d'école. La recherche indique que l'éducation, lorsqu'elle est dispensée, tend à se concentrer uniquement sur les aspects biologiques, plutôt que sur les éléments psychologiques, sociétaux ou émotionnels de l'éducation à la sexualité³⁰⁷. Cappelletti et d'autres ont déterminé que la contraception (ainsi que l'amour, le mariage, les partenariats et la famille) étaient les principaux thèmes de l'éducation à la sexualité dans les écoles italiennes (92 %), suivis par les aspects biologiques (83 %). Les thèmes relatifs au handicap, aux droits humains et aux questions en ligne étaient beaucoup moins courants (33%)³⁰⁸.

113. La recherche de la Commission européenne a révélé que de nombreux pays de l'UE mettent l'accent sur la prévention des risques (tels que la contraception, les IST et le VIH/sida) dans leur éducation à la sexualité, ainsi que sur la grossesse et l'accouchement. Nombre d'entre eux mettent également l'accent sur la violence fondée sur le genre. D'autres pays mettent l'accent à la fois sur les éléments biologiques et sur la prévention des risques (Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Irlande et Lituanie). L'infographie³⁰⁹ montre à quel point les éléments biologiques de l'éducation à la sexualité sont plus répandus que les autres thèmes. Il a été constaté que lorsque l'éducation à la sexualité est axée sur des éléments biologiques/de prévention des risques dans un pays, cela est lié au fait qu'il ne s'agit pas d'une matière obligatoire dans les écoles (c'est le cas en Bulgarie, en Croatie, en Italie, en Lituanie et en Roumanie).

Topics covered in sexuality education	Member states
Biological aspects / body awareness / puberty and anatomy	AT BE BG CZ EE FI DE IE LV ES SE PL LU MT SK SI HR CY EL HU IT LT NL HR
Love, marriage, partnerships, family	AT CZ EE DE IE SE PL LU SK HU NL PL BE BG FI LV ES HR
Sexual / domestic abuse and gender-based violence	AT BG CZ BE DK IE NL PT SI LU FR HU FI DE LV ES SE HR
Pregnancy and Birth	AT BE CZ EE FI DE IE ES SE BE LU SK HU LT BG LV HR
Sexual orientation / LGBTI Issues	IE SE BE LU DK FR NL PT AT BG CZ FI DE LV ES HR
HIV / AIDs and STIs	AT BE BE CZ FI DE IE ES SE BE LU SK HU LT LV
Contraception	AT BE BG EE FI DE ES SE LU CZ IE LV
Gender roles	AT DE ES SE MT BG CZ FI IE LV
Mutual consent	BG CZ EE BE DK AT FI DE IE ES
Human rights	AT SE LU BG CZ FI DE LV
Online media	CZ FI DK AT BG DE ES SE

Figure 4 : Contenu de l'éducation complète à la sexualité dispensée dans les États membres de l'UE (en anglais seulement)

307. *ibid.*

308. T. Cappelletti et autres, "Sexual Education in the School Setting: An Overview of the Italian Situation" (2022) 32(3) *European Journal of Public Health* 131. (en anglais seulement)

309. Cette infographie est tirée de la Commission européenne (n 279). L'étude note que des données limitées étaient disponibles pour la Croatie, Chypre, le Danemark, la France, la Grèce, la Lituanie, Malte et les Pays-Bas. Lors de la préparation de ce rapport, la France a fourni des informations complémentaires : <https://www.education.gouv.fr/media/9419/download>.

114. La figure 4 montre que la majorité des États membres de l'UE proposent des sujets sur l'amour, le mariage, les partenariats ou la famille dans le cadre de l'éducation à la sexualité. Cela correspond aux normes de l'UNESCO et de l'OMS. Cependant, le rapport de la Commission européenne souligne que le type d'informations fournies dans le cadre de ces sujets semble varier considérablement³¹⁰. En Slovaquie, par exemple, l'éducation à la sexualité inclut fréquemment les valeurs matrimoniales et familiales traditionnelles - le programme s'intitule « Éducation au mariage et au partenariat ». Les pays sont moins nombreux à aborder les questions relatives au genre, au consentement, aux questions SOGIESC ou aux médias en ligne. Le fait de ne pas aborder ces sujets est contraire aux arguments de la partie 2 sur l'approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, ainsi qu'aux orientations de l'OMS et de l'UNESCO³¹¹. Cela ne permet pas non plus de respecter les obligations découlant de la Convention de Lanzarote, dont le Comité de Lanzarote s'est inquiété de l'absence générale ou de l'incohérence de l'éducation dispensée par les États parties sur les dangers des matériaux à caractère sexuel auto-générées dans des contextes éducatifs formels, informels ou non formels³¹².

115. Toutefois, certains pays sont décrits comme particulièrement progressistes en matière d'éducation à la sexualité et adoptent une approche très globale. Les données recueillies pour le rapport de la Commission européenne suggèrent qu'environ la moitié des États membres de l'UE proposent une éducation complète et holistique à la sexualité, conformément aux orientations de l'OMS et de l'UNESCO. Aux Pays-Bas et en Suède, l'éducation complète à la sexualité est répandue, et l'amour et la maturité sont considérés comme des conditions préalables à la sexualité³¹³. En Autriche, au Danemark, en Finlande et en Norvège, l'éducation complète à la sexualité semble être conforme aux orientations internationales et fondée sur les enfants en tant que détenteurs de droits qui ont droit à l'information (article 13 de la CIDE) et à l'éducation (article 28 de la CIDE, article 13 du PIDESC et article 11 de la CEDAW)³¹⁴.

116. Comme indiqué dans la partie 3, les recherches indiquent que les enfants eux-mêmes souhaitent une éducation complète à la sexualité et de qualité dans les écoles³¹⁵. L'IPPF souligne que, pour que les programmes reflètent leurs besoins et y répondent, les enfants devraient jouer un rôle clé dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ces programmes³¹⁶. Cela serait conforme au droit d'être entendu (article 12 de la CIDE) et au droit à l'égalité (article 14 de la CEDH).

117. Les progrès réalisés dans le développement d'une éducation à la sexualité fondée sur les droits en Albanie constituent un exemple de pratique prometteuse.

Albanie : introduction d'une éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains

Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une éducation complète à la sexualité en Albanie. Le ministère de la Santé a adopté en 2012 un document de synthèse appelant à ce que l'éducation à la sexualité soit complète, fondée sur les droits humains et multisectorielle. L'éducation obligatoire à la sexualité et aux compétences nécessaires à la vie courante a été introduite en 2018 pour les élèves âgés de 10 à 18 ans. Cette mesure a été prise en dépit d'une forte résistance de la part de certains segments de la population.

Le processus a été mené par le ministère de l'Éducation. Des investissements considérables ont été consentis dans la formation des enseignants, qui comprenait des méthodes d'enseignement participatives. Environ 3 000 enseignants ont été formés pour dispenser une éducation complète à la sexualité en Albanie³¹⁷. Le nouveau module a été testé dans quatre écoles et les résultats ont montré que les élèves et les enseignants étaient très satisfaits. Il a été rapporté que :

Les élèves ont estimé qu'ils comprenaient le concept d'éducation complète à la sexualité et les enseignants formés se sont sentis prêts à enseigner les modules d'éducation à la sexualité conformément aux normes³¹⁸.

310. *ibid.*

311. *ibid.* 6.

312. Comité de Lanzarote, TIC (n 35) [383]-[386].

313. Janet Helmer et autres "Improving Sexual Health for Young People: Making Sexuality Education a Priority" (2015) 15(2) Sex Education 158, 165. (en anglais seulement)

314. Commission européenne, *vue d'ensemble* (n 279).

315. Rachel Heah, "Sex and Relationships Education (SRE) in English Schools: A Children's Rights Perspective" (thèse de doctorat, Université de Liverpool 2019) <<https://livrepositary.liverpool.ac.uk/3087803/>>, (en anglais seulement), consulté le 30 août 2023.

316. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

317. *ibid.*

318. *ibid.*

À l'heure actuelle, le programme d'éducation complète à la sexualité n'est mis en œuvre que dans les écoles publiques, mais les progrès réalisés par l'Albanie sont dus en grande partie au travail du ministère de l'Éducation et de son Institut de développement de l'éducation. UNFPA Albanie a également apporté un soutien financier et technique. Des ONG telles que le Centre albanais pour la population et le développement ont également joué un rôle important dans la promotion d'une éducation complète à la sexualité³¹⁹.

D. PAYS N'APPARTENANT PAS AU CONSEIL DE L'EUROPE

118. Il existe beaucoup moins d'informations sur l'éducation complète à la sexualité dans d'autres régions du monde. Alvarez et Vergara notent qu'il existe diverses manières de dispenser une éducation complète à la sexualité en Amérique du Sud. Certains pays, comme l'Uruguay et la Colombie, ont adopté des lois spécifiques rendant l'éducation à la sexualité obligatoire. D'autre part, des pays comme le Chili et le Pérou ont adopté des lois générales sur l'éducation ou la santé, dans lesquelles l'éducation à la sexualité est mentionnée. D'autres pays n'ont pas de lois dans ce domaine, mais disposent de programmes d'éducation à la sexualité qui peuvent être coordonnés avec des secteurs sociaux spécifiques (Brésil) ou développés uniquement par des organismes publics (Bolivie)³²⁰.

119. Toutefois, en dehors de l'Europe, on signale fréquemment que l'éducation à la sexualité n'est pas fondée sur les droits humains, qu'elle n'est pas complète ou qu'elle n'est pas conforme aux normes internationales. Aux États-Unis, il est surprenant de constater qu'un tiers des élèves reçoivent une éducation fondée sur l'abstinence jusqu'au mariage. Seule une petite minorité d'entre eux peuvent avoir accès à une éducation complète à la sexualité³²¹. Au Canada, l'éducation à la sexualité varie considérablement d'une province à l'autre. Le contenu et la durée de cette éducation restent un sujet controversé dans les médias³²². Bien que presque toutes les provinces du Canada aient un programme d'études secondaires qui contient une éducation à la sexualité formelle, cette dernière a été décrite comme non conforme aux bonnes pratiques internationales et aux lignes directrices du Canada de 2019 pour une éducation complète à la sexualité³²³.

120. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, près de la moitié des personnes ayant reçu une éducation à la sexualité n'ont reçu aucune information sur des sujets cruciaux tels que la contraception, la grossesse, les IST ou le consentement³²⁴. Au Malawi, 66 % des filles âgées de 15 à 19 ans ayant fréquenté l'école ont déclaré n'avoir reçu aucune éducation à la sexualité³²⁵. Il est également fréquent que l'éducation à la sexualité se limite aux éléments biologiques et aux IST, en mettant l'accent sur l'abstinence, comme c'est le cas au Salvador, au Sénégal et au Chili³²⁶.

E. FACTEURS SUPPLÉMENTAIRES À PRENDRE EN COMPTE DANS L'OFFRE D'UNE ÉDUCATION COMPLÈTE À LA SEXUALITÉ DANS LES CONTEXTES ÉDUCATIFS FORMELS, INFORMELS ET NON FORMELS

121. Les recherches de Lameiras-Fernández et d'autres chercheurs suggèrent que les plateformes en ligne sont prometteuses pour une éducation complète à la sexualité³²⁷. Cependant, il existe également un grand nombre de contenus en ligne qui pourraient être préjudiciables aux enfants, car ils peuvent être mal informés ou comporter de l'exploitation ou de la violence³²⁸.

122. L'UNESCO dispose d'un Institut des technologies de l'information dans l'éducation (ITIE). Il travaille avec des enfants et des créateurs de contenu pour créer des outils numériques d'éducation complète à la sexualité qui sont de haute qualité et comprennent du matériel approprié³²⁹. La boîte à outils en ligne s'adresse non

319. *ibid.*

320. Alvarez et Vergara (n 282). (en anglais seulement)

321. KFF, Programmes d'éducation à l'abstinence : "Definition, Funding, and Impact on Teen Sexual Behavior" (*KFF.org*, 01 juin 2018) <<https://www.kff.org/womens-health-policy/fact-sheet/abstinence-education-programs-definition-funding-and-impact-on-teen-sexual-behavior/>> consulté le 30 août 2023 (en anglais seulement).

322. Coalition pour l'avortement au Canada, "Sex Education in Canada" (Position Paper 39, Vancouver, juillet 2017). <<https://www.arcc-cdac.ca/media/position-papers/39-Sex-Education-in-Canada.pdf>> consulté le 30 août 2023 (en anglais seulement).

323. Action Canada pour la santé et les droits sexuels, "The State of Sex-Ed in Canada" (avril 2020). <https://www.actioncanadashr.org/sites/default/files/2019-09/Action%20Canada_StateofSexEd_F%20-%20web%20version%20EN.pdf> consulté le 30 août 2023 (en anglais seulement).

324. Campbell, "The Challenges of Girls' Right to Education" (n 12) 1222. (en anglais seulement)

325. *ibid.* 1221.

326. *ibid.* 1222.

327. Lameiras-Fernández et autres (n 175) 2555. (en anglais seulement)

328. Voir au dessus [59].

329. UNESCO, "Comprehensive Sexuality Education Implementation Toolkit" (UNESCO 2014-2023) <<https://csetoolkit.unesco.org/>> consulté le 30 août 2023. (en anglais seulement)

seulement aux concepteurs de programmes des agences de l'ONU, mais aussi à ceux des gouvernements, des partenaires de développement ou des ONG. Le matériel disponible permet de concevoir des programmes d'éducation complète à la sexualité au niveau national et des programmes au niveau local ou scolaire. L'UNESCO encourage la recherche et l'investissement pour mieux comprendre l'impact et le potentiel de l'éducation complète à la sexualité numérique, et la manière dont elle peut fonctionner avec l'éducation complète à la sexualité plus traditionnelle basée sur les programmes scolaires.

123. Il existe également des exemples de bonnes pratiques dans les juridictions nationales en ce qui concerne les programmes d'éducation complète à la sexualité en ligne. En Allemagne, le site [loveline.de](http://www.loveline.de)³³⁰ fournit des informations sur l'amour, le sexe, la contraception et le partenariat. Il est principalement utilisé par les jeunes de 12 à 17 ans. Le contenu et la conception sont conçus pour attirer les deux genres. Les aspects sexospécifiques sont également abordés. Parmi les informations fournies, on trouve les adresses de divers services dans toute l'Allemagne concernant la santé sexuelle et le bien-être³³¹. Il existe également des programmes visant à protéger les enfants en ligne. En Autriche, « SeXtalks 2.0 » est un projet dans le cadre duquel une équipe de psychologues organise des ateliers avec des enfants. Il permet de mieux comprendre comment faire la différence entre les informations fiables et non fiables sur l'amour et la sexualité en ligne. Il est financé en partie par le Ministère autrichien de la famille et de la jeunesse³³².

Focus sur le Kirghizistan : Un chatbot innovant

En 2022, le chatbot éducatif « Oilo »³³³ (qui signifie « savoir » en kirghize) a été introduit au Kirghizstan. L'ITIE de l'UNESCO a développé ce service en collaboration avec l'ONG Bishkek Feminist Initiatives³³⁴. Le bot vise à aider les enfants à répondre aux questions qu'ils peuvent se poser sur la santé, les relations, la sexualité et d'autres sujets. Il est probable que certains enfants hésitent à poser des questions sur ces sujets intimes à leurs parents, à des médecins ou à d'autres personnes. Le bot constitue une source d'information précise et sans jugement sur ces questions et il fournit l'information sous forme de dialogue.

Oilo est une forme d'intelligence artificielle : plus les gens posent des questions au robot, plus celui-ci sera en mesure d'y répondre à l'avenir. À ce jour, Oilo a traité plus de 80 000 questions. Le nombre d'abonnés à Oilo augmente au fur et à mesure que l'équipe travaille avec les médias du Kirghizstan pour créer du matériel relatif à la santé sexuelle, au consentement et à d'autres questions importantes dans le cadre d'une éducation complète à la sexualité³³⁵.

(i) Filles et groupes marginalisés et défavorisés

124. Comme indiqué dans la partie 2, le droit à l'égalité exige que l'État réponde aux besoins des groupes marginalisés ou des enfants à haut risque, tels que les filles, les enfants présentant divers aspects de la sexualité et de l'identité sexuelle, les personnes en situation de handicap, les enfants migrants, réfugiés ou demandeurs d'asile, les enfants issus de minorités nationales et ethniques et ceux qui vivent dans des communautés rurales³³⁶. Certains enfants peuvent être confrontés à des formes de violence intersectionnelles lorsque plusieurs de ces caractéristiques interagissent pour créer des situations particulières de vulnérabilité. Bien que le droit international donne aux États la possibilité de dispenser une éducation à la sexualité culturellement appropriée³³⁷, l'exclusion des questions relatives au genre et aux SOGIESC³³⁸ ou l'assimilation discriminatoire et non factuelle des personnes présentant des SOGIESC à l'abus sexuel d'enfants n'est pas autorisée³³⁹. Au contraire, il est impératif de fournir

330. Voir www.loveline.de (en allemand seulement)

331. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

332. Martina Strlic, "Einstellungen zu Sexualität bei Jugendlichen und jungen Erwachsenen" (Attitudes envers la sexualité chez les jeunes et les jeunes adultes) (PhD Thesis, University of Wien Vienna 2012) <<https://theses.univie.ac.at/detail/18048>> consulté le 30 août 2023. (en allemand seulement)

333. Voir [A chatbot for teenagers about puberty, relationships, and health launched in Kyrgyzstan – UNESCO IITE](#). (en anglais uniquement)

334. Voir le site de l'ONG Bishkek Feminist Initiatives, et UNESCO, "A Chatbot for Teenagers about Puberty, Relationships and Health launched in Kyrgyzstan" (UNESCO 24 mai 2022), <<https://iite.unesco.org/highlights/oilo-chatbot-sex-ed-kyrgyzstan-en/>> consulté le 30 août 2023. (en anglais seulement)

335. *ibid.* Voir également <https://www.instagram.com/oilobot/>

336. Aoife Daly, Rebecca Thorburn Stern et Pernilla Leviner, "UN Convention on the Rights of the Child, Article 2 and Discrimination on the Basis of Childhood: The CRC Paradox?" (2022) 91(3) Nordic Journal of International Law 419. (en anglais seulement)

337. *Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme c. Croatie* (n 46)

338. *Folgerø et autres c. Norvège* (2007) Requête n° 15472/02, [84] (Cour européenne des droits de l'homme) ; *Centre international pour la protection juridique des droits de l'homme c. Croatie* (n 46).

339. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance, « Sixième rapport sur la Hongrie » (2023) <<https://rm.coe.int/ecri-6th-report-on-hungary-translation-in-hungarian-/1680aa687b>> consulté le 30 janvier 2024 ; Conseil de l'Europe, Commission de Venise, Avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l'homme de la loi LXXIX modifiant certaines lois pour la protection des enfants, 13.12.2021, Avis no.1059 / 2021, CDL-AD(2021)050, en particulier les §§ 73-87.

des informations factuelles, non stigmatisantes et adaptées à l'âge sur les diverses SOGIESC pour prévenir et combattre l'homophobie, la transphobie et toutes les formes de LGBT+ phobie à l'école et au-delà, et pour créer un environnement d'apprentissage plus sûr et plus inclusif pour les enfants dans toute leur diversité.

125. Comme indiqué dans la partie 3, divers programmes ont un impact positif sur la réduction de l'homophobie et des brimades homophobes³⁴⁰. Toutefois, il a également été constaté que les programmes n'abordaient pas suffisamment les relations entre personnes de même sexe et que les enfants en situation de handicap étaient souvent exclus des programmes d'éducation à la sexualité³⁴¹. Même dans les États où l'éducation complète à la sexualité a une longue histoire et est bien acceptée, comme la Suède, la recherche indique que les programmes scolaires peuvent négliger l'éducation sur les questions SOGIESC ou ne pas inclure d'autres enfants défavorisés ou marginalisés³⁴².

126. Certains pays ont pris des mesures pour assurer une éducation complète à la sexualité aux groupes marginalisés ou à risque. En Bulgarie, par exemple, une attention particulière est accordée à ces groupes. Des lignes directrices ont été élaborées pour l'éducation complète à la sexualité des enfants en situation de handicap, des enfants Roms et des enfants présentant diverses formes d'orientation sexuelle et de religion³⁴³. Les Pays-Bas sont particulièrement cités comme fournissant des mesures fortes pour l'éducation complète à la sexualité des groupes marginalisés ou à risque.

Pays-Bas : Dispositions relatives à l'éducation à la sexualité pour les groupes spéciaux

Les Pays-Bas disposent de programmes spéciaux d'éducation à la sexualité pour certains groupes, notamment les enfants LGBT et les enfants en situation de handicap, les personnes placées dans des établissements pénitentiaires et les jeunes migrants. « Learning Line » (*Leerlijn*) est un programme d'éducation spéciale pour les élèves en situation de handicap³⁴⁴. Des programmes d'éducation à la sexualité préexistants sont également adaptés aux enfants ayant des besoins éducatifs particuliers. Le programme « Longue Vie à l'Amour » (*Lang leve de liefde*), développé par Rutgers pour les élèves de l'enseignement secondaire, en est un exemple³⁴⁵. Cela montre qu'il est possible de veiller à ce que tous les enfants reçoivent les mêmes informations, même si elles sont adaptées à leurs besoins spécifiques.

127. Cependant, malgré le statut exemplaire des Pays-Bas, une enquête menée en 2012 auprès de jeunes néerlandais a révélé que seuls 41 % des répondants ont déclaré avoir reçu des informations sur l'homosexualité à l'école³⁴⁶. En outre, comme indiqué dans la partie 3, des recherches plus récentes ont montré que les enfants néerlandais considèrent l'enseignement des questions liées à l'homosexualité comme superficiel ou symbolique³⁴⁷.

128. En Finlande, il existe également des programmes destinés aux groupes en situation de vulnérabilité, élaborés et mis en œuvre par diverses ONG. Il s'agit notamment d'enfants séropositifs ou atteints de diverses formes de discrimination sexuelle, d'enfants handicapés, de jeunes travailleurs du sexe, de jeunes non scolarisés et d'enfants placés dans des établissements pénitentiaires. Il s'agit toutefois d'un travail essentiellement axé sur des projets, plutôt que d'une éducation à long terme ou continue³⁴⁸. En Allemagne, un certain nombre d'ONG se concentrent sur l'éducation complète à la sexualité de ces groupes spéciaux. Les centres de jeunesse et les organisations de lutte contre le sida dispensent une éducation aux enfants présentant diverses SOGIESC, et du matériel d'information est mis à la disposition des toxicomanes pour prévenir les IST. Il existe des programmes de formation pour les professionnels travaillant dans des institutions pour personnes handicapées, ainsi que du matériel spécialement conçu pour ce groupe³⁴⁹. Un film vidéo intitulé « L'amour et ces choses » (*Liebe und so Sachen*) est mis à la disposition des enfants en situation de handicap et de leurs enseignants, et un manuel pédagogique l'accompagne³⁵⁰.

340. Goldfarb et Lieberman (n 178) 16. (en anglais seulement)

341. Kristien Michielsen et Laura Brockschmidt, "Barriers to sexuality education for children and young people with disabilities in the WHO European region: a scoping review" (2021) 21(6) Sex Education 674. (en anglais seulement)

342. Hannele Junkala, Maria Berge et Eva Silfver, "Diversity in Sex and Relationship Education: Limitations and Possibilities in Swedish Biology Textbooks" (2022) 22(5) Sex Education 521, 537. (en anglais seulement)

343. Ketting et Ivanova (n 274) 67. (en anglais seulement)

344. *ibid.* 154-155.

345. « Rapport présenté par le gouvernement des Pays-Bas conformément à l'article 68, paragraphe 1, de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » (2018), 29-30, <<https://rm.coe.int/netherlands-state-repot-grevio/16808d91ac>> consulté le 29 janvier 2024. (en anglais seulement)

346. *ibid.* 134.

347. Cense, de Grauw et Vermeulen (n 191) 8587.

348. *ibid.* 87.

349. *ibid.* 99.

350. *ibid.* 100.

(ii) Prévention et protection contre la violence

129. Comme déclaré dans la partie 2, les enfants ont le droit, en vertu de l'article 19 de la CIDE, d'être protégés contre la violence. L'article 6 de la Convention de Lanzarote prévoit que toutes les parties doivent veiller à fournir aux enfants des informations sur l'exploitation et les abus sexuels. Ces informations doivent figurer dans les programmes scolaires nationaux ou dans d'autres contextes éducatifs en dehors du système éducatif formel. Comme nous l'avons vu dans la partie 3, les enfants sont non seulement exposés au risque d'exploitation et d'abus sexuels de la part d'adultes s'ils ne reçoivent pas une éducation qui les aide à reconnaître les abus lorsqu'ils se produisent, mais ils risquent également d'adopter eux-mêmes de tels comportements, même s'ils n'ont pas l'intention de faire du tort à autrui. C'est pourquoi une éducation complète à la sexualité de qualité doit avoir une portée plus large que biomédicale et viser à équilibrer la dynamique du pouvoir dans les relations intimes entre pairs. Elle devrait ainsi contribuer à la prévention des abus entre pairs. Elle doit encourager les partenariats fondés sur le consentement et le respect³⁵¹.

130. Les programmes d'éducation complète à la sexualité doivent également être révisés en permanence pour s'assurer qu'ils continuent à répondre aux objectifs de prévention et de protection à mesure que de nouvelles formes de violence fondée sur le genre et sexuelle évoluent. Les dangers de la pornographie en ligne et l'importance d'éduquer les enfants de manière proactive avant qu'ils n'y soient exposés sont un exemple qui a été mentionné précédemment³⁵². Il en va de même de l'absence, dans de nombreux programmes scolaires, de contenu concernant les sextos et la manière dont le partage d'images sexuelles autogénérées par l'enfant peut présenter un risque pour la personne qui les a produites (dans la mesure où le destinataire peut les faire circuler plus largement) et pour la personne qui les reçoit (possession de matériel d'abus sexuel d'enfant) ou les partage (distribution de matériel d'abus sexuel d'enfant). En Autriche, le programme scolaire national comprend une sensibilisation aux abus sexuels sur les enfants et au sexting. L'éducation aux médias et au numérique comprend également des informations sur l'utilisation sûre de l'internet. En Croatie, il existe un projet de prévention intitulé « Vivre une vie sans violence », mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur et le Programme des Nations unies pour le développement, en collaboration avec des ONG et d'autres acteurs. Il est axé sur la prévention de la violence et le développement d'une culture de la non-violence³⁵³. Les nouveaux programmes d'éducation à la sexualité proposés en France, de l'école maternelle au lycée, incluront également des contenus sur la pornographie et la cyberviolence³⁵⁴.

(iii) Adapté à l'âge

131. L'article 6 de la Convention de Lanzarote et le Comité de Lanzarote dans ses cycles de suivi³⁵⁵ soulignent que lorsque des informations sont données aux enfants concernant l'exploitation et les abus sexuels, elles doivent être adaptées au développement des capacités des enfants et être appropriées à leur âge et à leur maturité. Ceci est conforme à l'article 5 de la CIDE qui souligne que les enfants doivent jouir de l'exercice de leurs droits en fonction du développement de leurs capacités. Comme indiqué dans la partie 3, on craint souvent à tort que l'éducation à la sexualité soit inappropriée ou qu'elle sexualise les enfants³⁵⁶. La pratique montre qu'il est tout à fait possible de dispenser une éducation à la sexualité aux jeunes enfants d'une manière adaptée à leur âge. Les experts en protection de l'enfance et en santé publique au niveau national (par exemple, la Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants) et international (par exemple, les organisations intergouvernementales telles que l'ONU et le Conseil de l'Europe) plaident en faveur d'une telle éducation et fournissent des kits d'outils pour la faciliter. « Kiko et la main », qui enseigne la règle « on ne touche pas ici » aux enfants âgés de 3 à 7 ans³⁵⁷, est un bon exemple d'un tel guide pratique. Développé par le Conseil de l'Europe dans le cadre de sa campagne Un sur Cinq (menée de 2010 à 2015) pour lutter contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants, l'initiative offre une éducation essentielle pour les enfants, leurs parents et leurs tuteurs. En complément et en tant que ressource supplémentaire, un manuel de formation pour formateurs a été conçu à l'intention des professionnels de la petite

351. BZgA et UNFPA, "Sexuality Education : Policy Brief Number 3" <https://eeca.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/CSE%20Policy%20Brief%203_FINAL_WEB_EN.pdf> 4 consulté le 30 août 2023. (en anglais seulement).

352. Voir ci-dessus [59]-[61]

353. Gouvernement de la Croatie, « Sixième rapport » (Comité consultatif sur la Convention-cadre pour la protection des biens culturels nationaux, Minorités, Conseil de l'Europe, 15 juin 2023) <<https://rm.coe.int/6th-sr-croatia-en/1680aba0e3>> consulté le 1^{er} septembre 2023. (en anglais seulement)

354. Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, « Éducation à la sexualité » (mars 2024), consulté le 26 mars 2024. Les nouveaux programmes étaient censés être mis en œuvre au début de l'année scolaire 2024.

355. Comité de Lanzarote, « Le cercle de confiance » (n 95) ; Comité de Lanzarote, « TIC » (n 135).

356. Voir la partie 3B(iv) ci-dessus.

357. La règle « on ne touche pas ici » : Guides de prévention des abus sexuels pour les enfants et les parents : <https://www.coe.int/fr/web/children/underwear-rule> consulté le 18 avril 2024.

enfance afin d'aider à prévenir les abus sexuels à l'encontre des enfants à l'aide de Kiko et la main³⁵⁸. Initialement créé pour la République de Moldova, le manuel a depuis été adapté et utilisé par d'autres États membres du Conseil de l'Europe. Le manuel ne fournit pas seulement des conseils sur la manière d'organiser des sessions sur la prévention des abus sexuels avec les enfants, mais il éduque également les professionnels sur la manière de détecter et de signaler les cas de suspicion d'abus et d'exploitation sexuels d'enfants.

132. Dans le second rapport de mise en œuvre de son premier cycle de suivi, le Comité de Lanzarote a souligné que les États parties devraient redoubler d'efforts pour adapter les informations sur la prévention de la violence données aux enfants à l'évolution de leurs capacités (et donc pour les rendre appropriées à leur âge). Le rapport met également en lumière une pratique prometteuse de l'Ukraine. Le cours ukrainien sur les « bases de la santé » destiné aux élèves de la première à la neuvième année vise à éduquer à la protection et à l'amélioration de la santé. Dans le cadre des « aspects sociaux de la santé » (l'un des aspects du programme), le risque d'abus sexuel et les moyens de le prévenir sont abordés. Le sujet est adapté aux différentes classes en fonction de l'âge et de la maturité des enfants³⁵⁹. Il existe également de bonnes pratiques aux Pays-Bas³⁶⁰.

Enseigner aux jeunes enfants : L'accent mis sur les Pays-Bas

Les leçons annuelles commencent avec les enfants de 4, 5 et 6 ans dans les écoles néerlandaises qui utilisent le programme d'éducation à la sexualité le plus populaire du pays, « Papillons dans ton ventre » (*Kriebels in je buik*). Ce programme comprend des discussions sur « les différences entre les corps masculin et féminin, l'apprentissage de la reproduction et la découverte de leurs propres goûts, dégoûts et limites en matière de sexualité »³⁶¹. Les élèves de troisième année apprennent ce qu'est l'amour, notamment comment être gentil avec ceux pour qui on peut avoir des sentiments romantiques³⁶². À l'âge de 8-9 ans, les attirances envers le même sexe sont abordées. À l'âge de 10-11 ans, les sujets abordés comprennent les changements corporels pendant la puberté, l'amour et les relations amoureuses, ainsi que la façon dont le rôle des hommes et des femmes est couvert par les médias. Ensuite, le programme « Longue vie à l'amour » (*Lang leve de liefde*) est mis en œuvre pour les adolescents. Ce programme vise à donner aux adolescents la capacité de prendre leurs propres décisions en matière de relations. L'accent est mis sur les aspects biologiques de la reproduction, mais des sujets tels que les valeurs, les attitudes et la communication sont également abordés³⁶³.

(iv) Suivi, évaluation et révision

133. Le suivi, l'évaluation et la révision font généralement l'objet de très peu d'attention. L'étude de l'IPPF portant sur 15 pays de l'UE a montré que seul un tiers des pays examinés procédait à un suivi ou à une évaluation systématique de l'approche complète de l'éducation à la sexualité. Une approche fondée sur les droits humains exige que les États contrôlent la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité. L'IPPF insiste sur le fait qu'il s'agit bien entendu d'une bonne pratique :

Dans la phase d'élaboration d'un programme d'éducation à la sexualité ou dans l'évaluation des résultats d'un projet pilote, le suivi et l'évaluation servent clairement à déterminer comment un projet de programme doit être adapté et amélioré avant d'être finalisé³⁶⁴. (Traduction libre)

UNFPA souligne que cela ne doit pas se faire uniquement au niveau national ou régional, mais aussi au niveau de chaque école, où une coopération étroite avec d'autres acteurs locaux sera importante. Ces acteurs devraient inclure des services adaptés aux jeunes³⁶⁵. L'importance de la révision des programmes scolaires et de l'implication des jeunes dans ce processus a déjà été abordée dans la partie 4E(ii).

358. F. Javier Romeo-Biedma et Pepa Horno, "Kiko and the Hand. Training for trainers manual. Protective Teachers, Protected children: Preschool Training to Prevent Child Sexual Abuse". (Strasbourg: Council of Europe, 2020), <https://rm.coe.int/kiko-and-the-hand-training-for-trainers-manual-protective-teachers-pro/1680a0855c>. (en anglais uniquement)

359. Comité de Lanzarote, 2ème Rapport de mise en oeuvre : Cercle de confiance (n 300).

360. Comité de Lanzarote, « TIC » (n 35), 166.

361. Bonnie J. Rough, "How the Dutch do Sex Ed" *The Atlantic* (theatlantic.com, 27 août 2018) <<https://www.theatlantic.com/family/archive/2018/08/the-benefits-of-starting-sex-ed-at-age-4/568225/>> consulté le 01 septembre 2023. (en anglais seulement)

362. *ibid.*

363. M.H, S.K, "The Benefits of Progressive Sex Education - A Look into the Dutch Curriculum" (*Seisen International School*, 11 novembre 2019) <<https://www.seisen.com/student-life/seisen-post/features/~board/seisen-post/post/the-benefits-of-progressive-sex-education-a-look-into-the-dutch-curriculum>> consulté le 01 septembre 2023. (en anglais seulement)

364. Ketting et Ivanova (n 274) 4. (en anglais seulement)

365. *ibid.* 152.

Suède : Priorité à l'évaluation

L'IPPF a indiqué qu'il n'existait pas de système de suivi de la mise en œuvre de l'éducation complète à la sexualité en Suède en 2018. Une évaluation des processus a toutefois été réalisée en 1999 auprès de 80 écoles. Il a été constaté que l'éducation complète à la sexualité variait d'une école à l'autre. Elle pouvait même varier au sein d'une même école, en fonction de l'enseignant. En 1999, peu d'écoles disposaient d'objectifs ou de buts spécifiques pour l'éducation complète à la sexualité dans un plan ou une politique écrite. Les résultats de l'évaluation de 1999 ont conduit à une mise à jour et à une révision du programme d'éducation complète à la sexualité en Suède. L'État a également décidé de procéder à une évaluation de l'éducation complète à la sexualité en 2017 dans le but de proposer des mesures visant à améliorer ou à développer l'éducation complète à la sexualité³⁶⁶.

(v) Santé

134. Les enfants ont droit au meilleur état de santé possible en vertu de l'article 24 de la CIDE et, comme indiqué dans la partie 2, le Comité des droits de l'enfant ancre son analyse de l'éducation complète à la sexualité dans cette disposition. Il est noté ci-dessus que la majorité des États membres de l'UE disposent d'un cadre politique en matière d'éducation ou d'une loi qui garantit l'obligation explicite de fournir une éducation complète à la sexualité ou qui garantit au moins le droit à des connaissances en matière de promotion de la santé. L'importance du thème de la santé dans l'éducation complète à la sexualité est évidente dans le fait que presque tous les États membres de l'UE (pour lesquels des informations étaient disponibles) ont mis l'accent sur les questions biologiques dans leur éducation complète à la sexualité (par exemple, l'anatomie sexuelle, les corps humains et la reproduction sexuelle)³⁶⁷. En outre, l'enquête sur l'éducation à la sexualité du portail de l'enseignement scolaire a révélé que, pour la grande majorité des personnes interrogées (86 %), l'éducation à la sexualité dispensée dans leur école comprenait un enseignement sur « le corps humain et le développement » et « la santé sexuelle et reproductive »³⁶⁸.

Espagne : programme scolaire de promotion de la santé sexuelle (COMPAS)

Un programme scolaire a été développé pour les étudiants en Espagne (COMPAS - « Competencias para adolescentes con una sexualidad saludable » - « Compétences pour les adolescents en matière de santé sexuelle »). Il s'agit de cinq séances d'intervention en groupe de 50 minutes visant à réduire les IST et les grossesses non planifiées chez les adolescents. Le contenu du programme comprend des informations sur les IST, la santé sexuelle, la prise de décision en matière de sexualité, les compétences en matière de communication avec le partenaire et les soins auto-administrés. Il est basé sur la théorie sociale cognitive développée par le psychologue Bandura. La recherche a montré que chez les adolescents qui ont participé au programme en Espagne, le COMPAS est efficace pour promouvoir la santé sexuelle et réduire les comportements sexuels à risque tels que l'initiation sexuelle précoce et les rapports sexuels non protégés dans les suivis à court terme, à 12 mois et à 24 mois après l'intervention.

(vi) Consentement

135. Le consentement est la base d'une interaction sexuelle respectueuse et saine. Il constitue également la limite légale entre les contacts sexuels autorisés et ceux qui ne le sont pas. Pourtant, il n'existe pas de définition juridique cohérente du consentement dans les États membres du Conseil de l'Europe et seuls 8 États sur 41 disposent d'une définition écrite du consentement³⁶⁹. Cependant, comme le montre la figure 1³⁷⁰, tous les États membres ont un âge de consentement et tous les États membres interdisent la violence sexuelle. Malheureusement, des recherches menées en Europe indiquent que les parents éprouvent des difficultés à discuter de sexualité avec leurs enfants, même s'ils le souhaitent³⁷¹, et que la majorité des enfants aux États-Unis n'ont jamais eu de conversation avec

366. *ibid.* 154-155.

367. Commission européenne, *vue d'ensemble*(n 279) 6.

368. *ibid.*

369. Rosani (n 140) [75].

370. Voir la partie 3B(i) ci-dessus.

371. Maaïke A.J. Noorman, Chantal den Daas & John B.F. de Wit, "How Parents' Ideals are Offset by Uncertainty and Fears: A Systematic Review of the Experiences of European Parents regarding the Sexual Education of Their Children" (2023) 60(7) *The Journal of Sex Research* 1034. (en anglais seulement)

un adulte sur le consentement sexuel³⁷², et qu'en Australie, seulement 37 % des jeunes femmes interrogées ont reçu un enseignement sur le consentement³⁷³. Les résultats troublants d'enquêtes menées en Europe indiquent également qu'une grande minorité d'enfants semble croire qu'il est approprié d'avoir des relations sexuelles avec une femme sans son consentement lorsqu'elle était ivre ou dans d'autres circonstances³⁷⁴. Il est manifestement nécessaire que le consentement soit au cœur des programmes d'éducation complète à la sexualité. Le rapport de l'IPPF signale toutefois que certains programmes nationaux d'éducation à la sexualité semblent ne pas accorder suffisamment d'attention au consentement. La recherche a révélé que l'Allemagne et l'Autriche, qui disposent d'une éducation complète à la sexualité étendue et bien intégrée, n'abordent que brièvement la question du consentement³⁷⁵. En Ukraine et en Irlande, le consentement est également abordé brièvement. En Espagne, il est abordé « parfois ». En Lettonie, en Macédoine du Nord, en Tchéquie, en Finlande, en Bosnie et en Bulgarie, en revanche, il est abordé de manière approfondie³⁷⁶. En s'appuyant sur les arguments de la partie 2, les États ont l'obligation de s'assurer que les enfants comprennent le concept de consentement afin de les empêcher de s'engager dans des activités criminelles, et de les protéger contre la victimisation.

L'accent mis sur le consentement dans les programmes américains d'éducation complète à la sexualité

Des rapports indiquent qu'après l'émergence du mouvement #MeToo, une législation a été introduite dans plusieurs États américains pour garantir que l'éducation complète à la sexualité dans les écoles publiques comprenne un langage sur le consentement et les relations saines³⁷⁷. Des recherches ont montré que les étudiants activistes et les femmes législateurs ont été à l'origine d'une grande partie des progrès réalisés dans la modernisation de l'éducation complète à la sexualité.

(vii) Le rôle des parents

136. Comme mentionné ci-dessus, il est important de créer un espace pour que les parents soient consultés et informés du contenu et des avantages de l'éducation complète à la sexualité afin qu'ils puissent soutenir et renforcer la protection de leurs enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et sexuelle. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'éducation complète à la sexualité met en jeu les droits de l'enfant. Le Comité de Lanzarote, dans son second rapport de mise en œuvre sur son premier cycle de suivi, recommande aux États parties d'impliquer davantage les parents (et les adultes exerçant des responsabilités parentales) dans la fourniture d'informations aux enfants sur les abus sexuels³⁷⁸. Le Comité a déclaré que :

Les Parties sont nombreuses à affirmer que les mesures de prévention qu'elles mettent en œuvre s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux parents. Ce constat est assurément positif en termes de sensibilisation, mais ne répond pas à l'objectif de l'article 6 qui porte sur la participation des parents aux activités d'information des enfants sur les risques d'abus sexuels³⁷⁹.

137. Bien que l'inclusion d'informations sur les SOGIESC dans les écoles bénéficie d'un très fort soutien³⁸⁰, certains parents peuvent être parmi ceux qui s'opposent à ce que l'État dispense une éducation complète à la sexualité. Les recherches de l'IPPF ont révélé que, dans près de la moitié des pays étudiés, les avantages de

372. Richard Weissbourd et autres, "The Talk: How Adults Can Promote Young People's Healthy Relationships and Prevent Misogyny and Sexual Harassment" (Making Caring Common Project, Harvard Graduate School of Education, 2017) <<https://mcc.gse.harvard.edu/reports/the-talk>> consulté le 01 septembre 2023. (en anglais seulement)

373. Sienna Aguiar, "Sex Education Needs a Lesson in Consent" *Huffington Post* (Australie, 06 mars 2016) <[374. Voir la partie 3.](https://www.huffpost.com/archive/au/entry/sex-education-needs-a-lesson-in-consent_n_9352420?guccounter=1&guce_referrer=aHR0cHM6Ly93d3cuZ29vZ2xlmNvbS8&guce_referrer_sig=AQAAAGADk85VwzdNupczg9GF8u-vST9TXyuJgCs_UZePTPuLcDD8s140KE7x2XZZE8NPTvotk8006MyezEIUOrje2CsueaDMWKSfQ4AIGCzTIN9gKCFspGVSQuD2NgFjn9ImOZaQN13r05d-JXcCOKci2asiOOg08D-rEq3D06K2y3lx.>> consulté le 01 septembre 2023. (en anglais seulement)</p></div><div data-bbox=)

375. Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

376. *ibid.*

377. Sarah Jones, "States Introduce Sex Education Legislation Following #MeToo Movement" (*Edweek.org*, 30 mai 2019) <http://blogs.edweek.org/teachers/teaching_now/2019/05/states_introduce_sex_ed_legislation_following_me_too_movement.html> consulté le 1er septembre 2023 ; Daly et O'Sullivan (n 13). (en anglais seulement)

378. Comité de Lanzarote, « Cercle de confiance » (n 94) Recommandation n° 13.

379. Comité de Lanzarote, 2ème rapport de mise en œuvre : Cercle de confiance (n 300)

380. 71 % des personnes interrogées dans le cadre d'un Eurobaromètre spécial sur la discrimination étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec l'affirmation selon laquelle « les cours et le matériel scolaire devraient inclure des informations sur les orientations sexuelles (par exemple le fait d'être lesbienne, gay ou bisexuel) » et 68 % sur le fait que des informations sur « l'existence d'identités de genre multiples (par exemple le fait d'être transgenre) » devraient être incluses ; Commission européenne, Eurobaromètre spécial 535 : La discrimination dans l'Union européenne (2023), 159, disponible à l'adresse <<https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/2972>> (date d'accès : 27 mars 2024).

l'éducation complète à la sexualité pour la santé et le bien-être des enfants et les droits humains qu'elle permet de respecter, tels qu'ils sont décrits dans la partie 2, sont encore mal compris. Les opposants à l'éducation complète à la sexualité sont notamment des organisations religieuses, des partis politiques conservateurs et des groupes de parents³⁸¹. Ils s'opposent à ce que l'on parle de sexualité avec les enfants, peuvent contribuer à l'enracinement des stéréotypes de genre, et s'opposent à la diversité des genres et aux droits des personnes présentant une diversité de SOGIESC³⁸².

138. La question de savoir si les parents devraient avoir le droit de retirer leurs enfants de l'éducation à la sexualité à l'école est une question qui a prévalu au niveau national. Certains pays, comme la Suède, n'autorisent pas les parents à retirer leurs enfants de ces cours. La Cour a été saisie de nombreuses affaires, comme nous l'avons vu dans la partie 2, dans lesquelles des parents se sont opposés à une éducation complète à la sexualité dispensée par l'État³⁸³. Comme indiqué ci-dessus, la position de la Cour est généralement la suivante : tant que l'éducation dispensée est objective et que les parents ont le droit d'éduquer leurs enfants à la maison, les États ne commettent pas d'infraction lorsqu'ils n'offrent pas d'option de retrait.

La possibilité pour les parents d'exclure leurs enfants de l'éducation complète à la sexualité : Différentes approches en Angleterre et au Pays de Galles

L'éducation complète à la sexualité est devenue obligatoire dans toutes les écoles d'Angleterre et du Pays de Galles en 2020, conformément aux nouvelles orientations statutaires³⁸⁴. Dans les écoles primaires d'Angleterre, les écoles doivent accorder aux parents le droit de retirer leurs enfants de l'éducation complète à la sexualité. Dans les écoles secondaires, les parents peuvent demander que leur enfant (de moins de 16 ans) soit retiré d'une partie ou de la totalité de l'éducation complète à la sexualité. Les chefs d'établissement ne sont pas tenus d'accéder à cette demande, ils doivent simplement l'examiner. Des lignes directrices sur les « bonnes pratiques » sont fournies aux chefs d'établissement par les Orientations Statutaires.

Le Pays de Galles a adopté une approche différente. Dans ce pays, les parents n'ont plus de droit de retrait. Le nouveau programme a été lancé au Pays de Galles en 2022 et prévoit un enseignement obligatoire pour les élèves à partir de l'âge de sept ans. Un groupe de parents a récemment perdu un recours en justice contre le programme. Ils ont introduit un recours judiciaire devant la Haute Cour d'Angleterre et du Pays de Galles contre le gouvernement gallois, arguant que les idées traditionnelles relatives à la vie familiale n'étaient pas suffisamment mises en avant et que les thèmes SOGIESC étaient trop proéminents³⁸⁵. Dans cette affaire, le juge a souligné que l'éducation complète à la sexualité obligatoire permettrait aux élèves de « se développer en tant qu'individus sains et confiants, et en tant que citoyens éthiques et informés du Pays de Galles et du monde »³⁸⁶, et qu'elle était donc « entièrement conforme aux principes du pluralisme et de l'objectivité »³⁸⁷.

(viii) Mise en œuvre et financement

139. Comme mentionné dans la partie 2, une approche fondée sur les droits humains exige la mise en œuvre de facto d'une éducation complète à la sexualité. Dans certains contextes, l'éducation complète à la sexualité est dispensée par des enseignants employés dans des écoles financées par des fonds publics et qui enseignent également d'autres matières. Dans d'autres contextes, des enseignants professionnels de l'éducation complète à la sexualité sont payés pour dispenser des programmes dans les écoles. Les problèmes de prestation et le manque de financement ou d'engagement de la part de l'État peuvent signifier que l'éducation à la sexualité est sporadique, de qualité inégale et éventuellement inégalement disponible.

381. Ketting et Ivanova (n 274) 4. (en anglais seulement)

382. *ibid.* 38-43.

383. Daly et O'Sullivan (n 13). (en anglais seulement)

384. Department of Education, Government of the United Kingdom, "Relationships Education, Relationships and Sex Education (RSE) and Health Education: Statutory Guidance for governing bodies, proprietors, head teachers, principals, senior leadership teams, teachers" (Updated 13 September 2021) <<https://www.gov.uk/government/publications/relationships-education-relationships-and-sex-education-rse-and-health-education>> accessed 01 September 2023. (en anglais seulement)

385. *R (Isherwood) v Welsh Ministers* [2022] EWHC 3331 ; voir Steven Morris, "Parents in Wales lose legal fight against "woke sex education in primary schools" (*The Guardian*, 22 décembre 2022). <<https://www.theguardian.com/world/2022/dec/22/parents-wales-lose-legal-fight-gender-sexuality-tuition-primary-schools>> consulté le 01 septembre 2023 ; Voir également Aoife Daly et Rachel Heah, "Mandatory Relationships and Sex Education (RSE) in England-Educators' Views on Children's Rights" (2023) 3 Youth 1013Daly (en anglais seulement)

386. *R (Isherwood)*, *ibid.* 200. (en anglais seulement)

387. *ibid.* 201.

140. L'IPPF a constaté que la formation des enseignants à l'éducation complète à la sexualité est un défi dans de nombreux pays et les réactions des élèves confirment que des enseignants mal préparés ne dispensent pas une éducation à la sexualité de qualité, comme nous l'avons vu plus haut. Toutefois, dans certains pays (Estonie et Finlande), il a été constaté que les compétences des enseignants ont été renforcées grâce à la formation des enseignants dans les collèges et les universités. Dans la plupart des pays, l'IPPF a constaté que les enseignants sont formés dans le cadre de cours ou d'ateliers spécifiques, bien qu'une minorité d'enseignants participent généralement à ces cours dans un pays donné³⁸⁸. Il a été constaté que dans près de la moitié des États membres de l'UE où l'éducation à la sexualité est obligatoire, les sessions de formation pour les enseignants sont simplement ad hoc et volontaires (Belgique, Danemark, Allemagne³⁸⁹, Irlande, Lettonie, Malte³⁹⁰, Pologne, Pays-Bas et Royaume-Uni)³⁹¹. Étant donné que tout enseignant peut être contacté par un élève cherchant un soutien à la suite d'une expérience de violence fondée sur le genre et/ou de violence sexuelle et que de nombreuses juridictions imposent aux enseignants l'obligation de signaler les cas où ils soupçonnent qu'un enfant est victime d'exploitation sexuelle ou d'abus, tous les enseignants devraient recevoir une formation sur ces questions afin de mieux pouvoir remplir leur devoir de protection à l'égard de leurs élèves.

141. En Autriche, l'éducation complète à la sexualité dans les écoles est principalement assurée par des associations externes. À Vienne, le programme « Sexe dans la Ville » propose des ateliers gratuits dans les écoles et les centres de jeunesse sur des sujets tels que les rapports sexuels protégés et la contraception, les rôles des hommes et des femmes, la sexualité et le plaisir. Il a été créé en 2020 et a été prolongé à plusieurs reprises en raison de la forte demande. Toutefois, l'offre étant limitée, tous les jeunes ne peuvent pas accéder au programme. En Autriche, un décret de 2015 confère à tous les enseignants la responsabilité de dispenser une éducation complète à la sexualité dans les écoles autrichiennes. Une approche interdisciplinaire garantit la responsabilité de l'éducation complète à la sexualité entre les professeurs de biologie et les professeurs de toutes les autres matières. Pourtant, les enseignants manqueraient de ressources et d'opportunités de formation. Il en résulte une dilution des responsabilités qui nuit à l'enseignement³⁹².

Estonie et Pays-Bas : Une prestation rentable

L'Estonie et les Pays-Bas ont tous deux mis en œuvre des programmes d'éducation complète à la sexualité à grande échelle et dans le cadre du programme scolaire. Ces programmes ont entraîné un coût total de 33 dollars par apprenant. Les coûts supplémentaires par élève de ces programmes d'éducation complète à la sexualité semblent s'élever à 8 dollars en Estonie et à 10 dollars aux Pays-Bas, lorsque les dépenses régulières liées aux salaires des enseignants ne sont pas incluses dans les coûts. Ces chiffres sont bien inférieurs à 1 % (0,1-0,2 %) de l'ensemble des dépenses par élève. Les coûts les plus importants de ces programmes d'éducation complète à la sexualité sont les coûts de mise en œuvre³⁹³.

388. Ketting et Ivanova (n 274), 3. (en anglais seulement)

389. Des efforts sont faits en Allemagne pour remédier à cette situation. En 2023, la KMK a publié des lignes directrices pour le développement et la mise en œuvre pratique de concepts et de mesures de protection contre la violence sexuelle dans les écoles afin de familiariser les enseignants et l'ensemble de la communauté scolaire avec la question de la violence sexuelle à l'encontre des enfants et des adolescents ; <https://www.kmk.org/fileadmin/Dateien/pdf/Bildung/AllgBildung/Broschuere_Leitfaden_KMK-16-03-2023.pdf> consulté le 19 juin 2024. Il reste à voir si elles auront eu l'effet escompté.

390. À Malte, il est obligatoire pour les enseignants en développement personnel, social et professionnel.

391. Commission européenne, *Vue d'ensemble* (n 279).

392. Antonia Frank, "Let's Talk about Sex (Education), Baby!- Examining the Current State of Sex Education in Austria and what the Future could look like" *Europe & Me* <<https://europeandme.eu/lets-talk-about-sex-education-baby-examining-the-current-state-of-sex-education-in-austria-and-what-the-future-could-look-like/>> consulté le 01 septembre 2023. (en anglais seulement)

393. Coordinateur mondial de l'UNESCO pour le VIH et le sida, "School-Based Sexuality Education Programmes : A Cost- and Cost-Effectiveness Analysis in Six countries" (UNESCO 2011) <<https://www.unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000207055>> consulté le 01 septembre 2023 ; (en anglais seulement) Jari Kempers-Kivela, Evert Ketting et Rob Baltussen, "Cost Analysis of School-Based Sexuality Education Programs in Six Countries: Cost Effectiveness and Resource Allocation" (2013) 11 (17), Rapport coût-efficacité et allocation des ressources 1, cité dans Ketting et Ivanova (n 274). (en anglais seulement)

Partie 5.

Conclusions et recommandations

142. Dans cette étude de faisabilité, nous arrivons aux conclusions et aux recommandations suivantes sur ce qu'un instrument potentiel pourrait couvrir :

(i) Fondée sur les droits humains

143. Les principes et droits fondamentaux de l'enfant suivants, issus de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, de la Convention de Lanzarote, de la Convention d'Istanbul et d'autres normes internationales et européennes essentielles en matière de droits humains, devraient constituer la base d'un instrument potentiel. L'instrument doit considérer les enfants comme des détenteurs de droits.

144. Un éventuel instrument devrait reconnaître que la prévention et l'élimination de la violence à l'égard des enfants passent par le respect de l'intégrité et de la dignité humaine de l'enfant.

145. Toute approche juridique et politique de l'éducation complète à la sexualité doit reconnaître que les enfants possèdent :

- ▶ Le droit à la vie ;
- ▶ Le droit à la santé ;
- ▶ Le droit à l'éducation ;
- ▶ Le droit à l'égalité, y compris l'égalité entre les hommes et les femmes ; et
- ▶ Le droit d'être à l'abri de toute forme de violence.

146. Les États ont l'obligation positive de protéger ces droits. L'offre obligatoire d'une éducation complète à la sexualité est un moyen approprié pour les États de remplir ces obligations. Les lois ou les politiques qui permettent à certains élèves d'être exemptés de l'éducation complète à la sexualité nuisent gravement à la capacité de cette éducation à protéger ces droits.

147. L'instrument potentiel devrait inclure les caractéristiques d'une approche de l'éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, notamment

- ▶ des informations précises, fondées sur des données probantes et adaptées à l'âge et au développement de la maturité de l'enfant ;
- ▶ des informations et une compréhension critique des aspects biologiques, sociaux, culturels, émotionnels et psychologiques du sexe, de la sexualité et des relations, y compris des informations sur les relations saines et respectueuses et le comportement sexuel, l'empathie et l'intégrité personnelle ;
- ▶ des informations sur et une compréhension critique de l'égalité entre les hommes et les femmes, y compris l'égalité des filles et l'égalité pour les enfants présentant une diversité de SOGIESC.
- ▶ des informations et une compréhension critique de l'autonomie et de l'intégrité personnelles et corporelles, le concept de consentement et les lois pertinentes relatives à l'âge du consentement à l'activité sexuelle et des interdictions relatives à toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et sexuelle ;
- ▶ doter les enfants, par le biais d'un apprentissage basé sur des compétences actives, des compétences nécessaires pour pouvoir reconnaître les comportements sexuels préjudiciables, qu'ils soient le fait d'adultes ou de pairs et qu'ils soient commis en ligne ou hors ligne, et pour y réagir ;
- ▶ donner aux enfants les moyens de prévenir la violence :
 - développer leur confiance en soi et leur esprit critique pour les aider à exercer leurs droits et à agir en tant que les membres de la communauté responsables aujourd'hui et lors de leur passage à l'âge adulte ;

- les encourager à dénoncer les violences, qu’elles soient subies par eux-mêmes ou par d’autres ;
 - les informer de l’existence de procédures de signalement adaptées aux enfants et de la manière d’y accéder ;
 - les informer de l’ensemble des services de soutien, tels que les lignes téléphoniques d’urgence et les services d’assistance, disponibles pour les personnes victimes de violence ; et
- est obligatoire.

148. La relation entre le droit à l’égalité et l’éducation complète à la sexualité exige des États qu’ils accordent une attention particulière à l’égalité entre les sexes et à l’information sensible au genre dans la conception et la mise en œuvre de l’éducation complète à la sexualité. L’éducation complète à la sexualité doit porter sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des individus, y compris ceux des personnes présentant différents types de SOGIESC, ainsi que d’autres groupes en situation de vulnérabilité, tels que les enfants en situation de handicap, les enfants vivant dans des communautés rurales, les enfants des minorités nationales et ethniques, les enfants pris en charge de manière alternative, les enfants vivant dans la rue, et les enfants migrants, réfugiés et demandeurs d’asile, car ils sont les plus exposés à des conséquences négatives disproportionnées sur la santé, à la violence et à la stigmatisation.

149. Pour garantir le droit des enfants d’être à l’abri de la violence, l’éducation complète à la sexualité devrait s’inspirer d’une éthique protectrice et préventive et développer des compétences protectrices et préventives concernant toutes les formes de violence, y compris la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle.

150. Dans le cadre de l’approche de l’éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains, la conception, l’offre, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité de l’éducation complète à la sexualité doivent inclure la voix et la participation des enfants. Par exemple, les enfants devraient être impliqués dans la co-création, la mise en œuvre et le suivi des programmes, avec des mécanismes de responsabilité dirigés par les enfants pour garantir que le contenu est socialement et culturellement pertinent.

151. Les lois et les politiques relatives à l’éducation complète à la sexualité doivent être mises en œuvre, dotées de ressources adéquates, surveillées et évaluées, notamment avec la participation des enfants. Les manquements à l’obligation de garantir l’accès à une éducation complète à la sexualité fondée sur les droits humains doivent être suivis et pris en compte au niveau national. Les lois, les politiques et les programmes doivent être mis à jour à la lumière des nouvelles données, des données ventilées par sexe et par SOGIESC, des informations recueillies dans le cadre du suivi et des nouveaux obstacles à la santé et aux droits sexuels et reproductifs. Les programmes d’enseignement sur l’éducation complète à la sexualité devraient être évalués et révisés à intervalles réguliers par les autorités nationales compétentes afin d’être adaptés aux évolutions de la recherche et sociales. Le suivi doit contribuer au développement et à l’amélioration continus du programme.

(ii) Conception du programme

152. La spécificité de l’éducation complète à la sexualité doit être reconnue. La conception des programmes doit refléter un engagement en faveur des droits humains, de la participation et de l’action des enfants, de la santé et des comportements sexuels et reproductifs, et de l’égalité entre les sexes.

153. Les programmes et les cursus devraient être fondés sur des données probantes et précises et ne pas se concentrer uniquement sur les aspects biologiques de la reproduction et de la prévention du VIH/des MST et des grossesses non désirées, mais devraient également aborder la sexualité sous un angle positif. L’éventail des sujets abordés devrait être élargi pour inclure les thèmes conseillés ci-dessus.

154. Les éducateurs doivent bénéficier d’une formation spécialisée et d’un soutien permanent pour s’assurer qu’ils reconnaissent la spécificité de l’éducation complète à la sexualité, qu’ils comprennent ses racines dans les obligations en matière de droits humains et qu’ils peuvent répondre aux besoins des enfants. Cette formation devrait être complétée par une formation sur la protection des enfants afin que les éducateurs soient en mesure de reconnaître des suspicions d’exploitation et d’abus sexuels et d’y répondre pour mieux protéger les enfants contre toutes les formes de violence.

155. L’éducation complète à la sexualité doit être adaptée à l’âge, au développement des capacités de l’enfant et être dispensée de manière itérative tout au long de la scolarité de l’enfant. Pour s’assurer que les enfants reçoivent un enseignement à un moment approprié de leur développement, la recherche sur les façons dont ils s’expriment devrait guider le contenu et la mise en œuvre de l’éducation complète à la sexualité. Il convient d’envisager de nommer l’éducation complète à la sexualité adaptée à l’âge lorsqu’elle est dispensée à des enfants plus jeunes afin d’en refléter fidèlement le contenu.

156. Il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes visant à protéger les enfants en ligne. Il convient d'examiner la possibilité de fournir des informations sur la sexualité et les relations en ligne.

157. Dans les pays où la mixité est la norme, il convient d'examiner l'intérêt de dispenser certains aspects de l'éducation à la sexualité dans des cadres séparés en fonction du sexe ou du genre. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment de l'égalité dans la prestation de cette éducation et ne doit pas aboutir à une séparation des sexes dans le contenu de l'éducation sexuelle.

(iii) Fondements juridiques et politiques d'une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants

158. Il devrait y avoir une base juridique pour une éducation complète à la sexualité dans chaque État membre.

159. La base juridique de l'éducation complète à la sexualité devrait préciser qu'il est obligatoire que cette éducation soit mise à la disposition de tous les enfants afin que les États respectent leurs obligations en matière de droits de l'enfant. Le caractère obligatoire de l'éducation complète à la sexualité est conforme à l'article 6 de la Convention de Lanzarote et à l'article 2 du Protocole 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi qu'à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

160. Il devrait y avoir un programme national ou fédéral (selon le cas) pour formaliser l'éducation complète à la sexualité. L'éducation complète à la sexualité doit également être disponible dans le cadre de l'éducation informelle et non formelle.

(iv) Autres aspects de l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants

161. Il est nécessaire de mener des recherches plus approfondies et d'établir une cartographie de la nature de l'éducation à la sexualité reçue par les enfants en Europe.

162. Une campagne d'information est nécessaire pour dissiper les malentendus sur l'éducation complète à la sexualité au sein de la communauté. Cette campagne devrait mettre en évidence la nécessité d'une éducation complète à la sexualité, en la liant à la lutte contre la violence à l'égard des enfants, souligner la dimension adaptée à l'âge de l'éducation complète à la sexualité et démystifier les mythes les plus répandus. Il est absolument nécessaire de faire connaître l'importance de l'éducation complète à la sexualité et d'expliquer les résultats de la recherche scientifique au grand public ainsi qu'à des acteurs spécifiques tels que les parents, les décideurs politiques et les écoles.

163. Le droit inconditionnel des enfants à une éducation complète à la sexualité découle des droits à la vie, à la santé, à l'éducation, à l'égalité et du droit d'être à l'abri de toute forme de violence. Les États devraient aider les parents à développer leurs compétences pour protéger leurs enfants contre les abus et l'exploitation sexuels et les faire participer à des consultations et à d'autres activités liées à l'éducation complète à la sexualité.

164. Quelle que soit la nature du cadre éducatif, l'éducation complète à la sexualité doit bénéficier de ressources adéquates.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.